

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# Processus du peuplement de l'espace vivrier des Grands-Fonds

Babatoundé Lawson-Body

Number 79-80-81-82, 1er trimestre–2e trimestre–3e trimestre–4e trimestre 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043758ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043758ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

### ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Lawson-Body, B. (1989). Processus du peuplement de l'espace vivrier des Grands-Fonds. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (79-80-81-82), 31–137. <https://doi.org/10.7202/1043758ar>

## **PROCESSUS DU PEUPEMENT DE L'ESPACE VIVRIER DES GRANDS-FONDS**

par :

**Babatoundé LAWSON-BODY**

Le texte qui vient est un chapitre d'une étude plus considérable consacrée à l'histoire économique et sociale de la zone géographique des Grands-Fonds, étude que nous avons intitulée «Stratégie paysanne dans la Guadeloupe en transition vers l'économie salariale : Communautés paysannes de l'espace vivrier des Grands-Fonds de l'abolition de l'esclavage (1848) à nos jours».

Cette étude, dont on trouvera la problématique générale dans le n° 13 de la revue «CARE»<sup>1</sup>, a un double objet. Il s'agit d'une part, de rendre compte des modalités de formation, d'évolution et de dissolution de l'une des plus importantes communautés paysannes auto-productrices de la Guadeloupe post-esclavagiste, et d'autre part, d'interroger les stratégies mises en œuvre par la métropole et la classe dominante dans la colonie vis à vis de la transition de l'économie marchande-esclavagiste vers le capitalisme.

La partie qui en est présentée ici, livre les premiers résultats des enquêtes menées sur le peuplement et l'installation des petites-habitations spécialisées dans les cultures secondaires (indigot, coton, cacao et café) dans la région du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup>. Pour cette période, l'essentiel des sources est constitué par les recensements économiques et démographiques parmi lesquels les «Etats Nominatifs des Citoyens...» de 1796 dont l'intérêt est tout particulier, en raison du cadre spatial de l'habitation qui leur a servi de référence.

Au moment où nous avons commencé ces travaux, nous avions, à tort, surestimé l'état des connaissances acquises sur l'histoire des habitations secondaires de la Guadeloupe. De plus, le discours idéologique sur la période post-esclavagiste, et en particulier sur les flux migratoires des «nouveaux-libres» vers la zone des Grands-Fonds et leur installation sans titre sur ces terres morneuses et «demeurées en friche» paraissait si cohérent qu'une reconstitution du processus de peuplement avant 1848 ne semblait pas s'imposer. Il aura fallu les premières enquêtes de terrain auprès des lignages que l'on rencontre dans la région aujourd'hui et le dépouillement du registre des nouveaux libres —de la commune de Sainte-Anne— pour réaliser que les groupes de parenté qui sont à l'origine de la population actuelle résidaient sur les habitations de la zone géographique bien avant l'abolition de l'esclavage.

---

<sup>1</sup> Babatoundé LAWSON-BODY, Problématique d'une recherche sur l'espace vivrier des Grands-Fonds, CARE, Editions Caribéennes, Paris, N° 13, Février 1988, pp 84-102.

Le dépouillement des recensements démographiques et économiques du XVII<sup>e</sup> siècle, des «Etats Nominatifs des Citoyens...» de 1796 et des archives d'état civil disponibles pour le XVIII<sup>e</sup> siècle vient confirmer que d'une part, la mise en valeur dans une perspective mercantiliste— de cette zone géographique remonte au plus tard au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et que d'autre part, son peuplement actuel s'inscrit dans le prolongement de la société esclavagiste des habitations cotonnières, cacaoyères et caféières des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Comme on pourra s'en rendre compte au regard des tableaux que nous avons tirés des «Etats nominatifs des citoyens...» de 1796, les ascendants des groupes de parenté actuels, appartenant aux groupes ethniques et sociaux des petits-blancs, des gens de couleur nés libres ou des affranchis, étaient bien installés dans cette zone bien avant la révolution de 1789.

## LE PEUPEMENT DES GRANDS-FONDS

Comme le processus de formation de la propriété foncière qui l'accompagne, il est intimement lié au rythme de la mise en valeur de l'île de la Grande-Terre dont le véritable essor n'intervient qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle cependant, la production de sucre de canne qui est devenue la modalité principale de l'accumulation primitive du capital<sup>1</sup> (au dépens du tabac, de l'indigot et du coton) avait déjà transformé le paysage économique, social et ethnique de la Guadeloupe<sup>2</sup>. D'où :

— l'abandon progressif du système des «trente-six mois»<sup>3</sup> et le recours quasi-exclusif à la main d'œuvre servile des transplantés d'Afrique dont l'effectif dépasse celui des Européens dès 1671<sup>4</sup> ;

— le développement des habitations-sucreries qui exigent un aménagement latifundiaire de l'espace agricole et une confiscation des meilleures terres au profit de la canne à sucre ;

— une nouvelle stratification sociale du groupe des ressortissants européens fondée sur la nature et l'étendue du patrimoine foncier agricole et, dans le prolongement de ceci, la spéculation pratiquée par l'«habitant» : canne à sucre ou cultures secondaires (coton, cacao, café etc).

G. LASSERRE résume bien ces transformations sociales et économiques consécutives au développement de la culture de canne à sucre :

«Lorsque "des hommes adroits" eurent mis au point une technique convenable de fabrication du sucre, et que la royauté eut encouragé, par de larges exemptions, l'installation des sucreries, une nouvelle période commença dans l'histoire économique et sociale de la Guadeloupe. Le développement de la traite négrière fut l'aspect le plus

---

<sup>1</sup> Dans les rapports entre la métropole et ses colonies d'Amérique comme à l'intérieur de la colonie.

<sup>2</sup> Qui, en tant que «colonie de peuplement», devrait surtout accueillir une population de paysans de souche européenne.

<sup>3</sup> Bien qu'ils ne furent officiellement supprimés que le 10 septembre 1774 par un arrêt du Conseil d'Etat, l'âge d'or des engagements pouvait être considéré comme clos «au delà de 1680... au moins pour les Antilles» voir R. MANDROU, Français hors de France..., p 670 cité par G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome I, la Nature et les Hommes p 278.

<sup>4</sup> Au nombre de 3000 dans la colonie en 1656 d'après le père R. BRETON, les esclaves africains sont passés à 4782 au recensement de 1671; à ces dates, la population française comptait respectivement plus de 12000 puis 3083 individus.

D'après le tableau de l'évolution (n°4) de la population que propose Christian SCHNAKENBOURG dans sa thèse sur «les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle», en 1664, ils étaient au nombre de 6323 pour les deux îles «Guadeloupe et Grande-Terre»; leur effectif a dû baisser entre 1664 et 1671 pour des raisons tenant sans doute aux difficultés d'approvisionnement de l'île et à une mortalité très importante; ceci n'empêche pas cependant qu'ils constituent dès cette date, la majorité de la population des deux principales îles. En 1848, les «Noirs et Gens de couleur» représentaient 92% de la population de la colonie.

spectaculaire de la mise en place des plantations de canne. L'*habitation* à main-d'œuvre servile devint l'unité économique d'après laquelle s'estimait la richesse des Isles. Les *Maîtres de cases sucriers* devinrent, par excellence, les *Habitants* ou *Grands-Blancs*...

Du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à 1848, l'"habitation" à ateliers d'esclaves devint le symbole du nouvel état économique et social des colonies d'Amérique. L'introduction de l'industrie sucrière, accompagnée de l'afflux de main-d'œuvre africaine, avait perturbé de façon définitive la "combinaison agraire" des premières années de la colonisation»<sup>1</sup>

Pour sa part, C. SCHNAKENBOURG, dans l'introduction à ses travaux consacrés aux «sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle», fournit une excellente synthèse des grandes étapes du processus qui aboutit à la mise en valeur accélérée de la Grande-Terre un siècle après le débarquement des premiers colons:

«Le 28 juin 1635, les premiers colons débarquèrent à la Pointe-Allègre; la préhistoire de la Guadeloupe s'achève, son histoire commence.

Le premier essai de spéculation agricole, le tabac, se révéla vite décevant; on en produisit trop et les cours s'effondrèrent dès 1640. L'exemple hollandais-brésilien montra, au contraire, que le sucre était, de tous les produits coloniaux, le plus rentable financièrement; faire fabriquer du sucre dans son domaine antillais fut donc la grande préoccupation de la Compagnie des Isles de l'Amérique, mais les deux tentatives qu'elle patrona, celle du Flamand Samuel TREZEL en 1639-41 et celle du gouverneur HOUËL en 1644-48, échouèrent. En fait, l'industrie sucrière guadeloupéenne ne démarra qu'à partir de 1654, grâce aux Hollandais... *Jusqu'en 1671, les sucreries se multiplièrent; dans le même temps, les petits colons blancs du début de la colonisation, ruinés par la crise du tabac, vendent leurs petits lopins aux habitants-sucriers qui ont besoin d'un grand terrain et émigrent; ils sont remplacés par des esclaves noirs qui, dès 1664, forment la majorité de la population guadeloupéenne. L'ensemble de ces bouleversements dans les structures économiques et humaines est connu sous le nom de "révolution sucrière". Ce processus s'achève, pour l'essentiel lors de la décennie 1680; en vingt ans, les Antilles étaient devenues ce qu'elles sont encore aujourd'hui: des terres de monoculture sucrière peuplées de Nègres...*

En Guadeloupe, l'espace consacré à la canne s'accroît: *d'adord concentrée presque exclusivement dans la partie méridionale de la "Guadeloupe", sa culture s'étend, au-delà de 1720, au nord de cette île et surtout à la Grande-Terre qui devient, à partir de 1740, la première île sucrière de l'archipel*<sup>2</sup>».

Tel est donc le contexte général dans lequel s'inscrira à partir de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire du peuplement actuel de la zone vivrière des Grands-Fonds. Il s'organise autour de la petite-habitation vivrière, caféyère et/ou cacaoyère. Avant cette période cependant, la région n'était pas vierge de toute présence humaine. En effet, si nous sommes mal informés sur ce qu'a pu y être le séjour des autochtones caraïbes, nous disposons par contre de matériaux attestant que les esclaves-marrons en ont fait leur refuge, sans doute dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. A la veille de l'abolition de l'esclavage, ils s'y manifesteront encore.

Pour la clarté de notre propos, nous distinguerons donc deux grandes périodes qui ne s'excluent d'ailleurs pas nécessairement. La première, antérieure à l'installation

---

<sup>1</sup> G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome I, la Nature et les Hommes p 340. Les mots en italique sont de l'auteur.

<sup>2</sup> Christian SCHNAKENBOURG, Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1760-1790) ..., Thèse pour le Doctorat d'Etat es sciences économiques, Amiens, Décembre 1972. C'est nous qui avons souligné.

des petites-habitations sera subdivisée en deux phases: celle de la présence caraïbe d'une part et celle des esclaves-marrons de l'autre. La seconde période au cours de laquelle se forme le peuplement actuel connaît elle aussi deux phases, une qui court du début du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'abolition de l'esclavage de 1848 et l'autre qui prolonge la précédente jusqu'à nos jours.

## I/A LES GRANDS-FONDS AVANT L'INSTALLATION DES PETITES-HABITATIONS:

### I/A1 L'ère caraïbe:

C'est la période la moins connue de l'histoire des Grands-Fonds,

— d'une part à cause de la mise en valeur tardive de la Grande-Terre qui explique que les chroniqueurs, tels les pères BRETON, DU TERTRE et LABAT n'évoquent nulle part dans leurs œuvres cette région ;

— d'autre part parce qu'aucune fouille archéologique n'y a été entreprise à ce jour.

En l'absence de matériaux on pourrait simplement avancer l'hypothèse que, durant la période précoloniale au moins, rien (sinon les guerres et autres conflits entre tribus rivales), ne contraignait les autochtones à s'installer dans cette région singulièrement morneuse alors que les plaines et plateaux environnants offrent de bien meilleures conditions à ces groupes qui vivaient dans le cadre d'une économie primitive fondée sur la chasse, la pêche, la cueillette et une polyculture vivrière utilisant le brûlis<sup>1</sup> et des outils plutôt rudimentaires.

Toutefois, grâce aux récits du père R. BRETON, nous savons que moins d'une dizaine d'années après le débarquement des premiers français et à la suite de la guerre qui les opposa (de 1636 à 1641) à L'OLIVE et ses hommes, «les Caraïbes abandonnèrent la "Guadeloupe" pour la Grande-Terre, les Saintes, Marie-Galante et surtout pour la Dominique»<sup>2</sup>. Parmi ceux qui sont allés en Grande-Terre et qui n'ont

---

<sup>1</sup> Sur la civilisation agricole des Caraïbes, voir l'excellente synthèse qu'en propose G. LASSERRE à partir des témoignages

— du R. P. Raymond BRETON, Les relations... qui ont été publiées par l'abbé J. RENNARD dans «les Caraïbes, La Guadeloupe. Manuscrits du Père R. BRETON, premier missionnaire de la Guadeloupe où il resta vingt ans (1635-1656). Paris, 1929, 1 vol. in 8°, 182 p., 5 grav. hors texte».

— du R. P. Du TERTRE, Histoire générale des Antilles, Paris, 1667-1671, tome II, dans G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome I, la Nature et les Hommes pp 328 à 333.

<sup>2</sup> G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome I, la Nature et les Hommes p 270.

En ce qui concerne les origines de ce conflit, voir Père R. BRETON, Relations de l'isle de la Guadeloupe, Tome I, Société d'Histoire de la Guadeloupe, Basse-Terre, 1978, pp 90 à 95.

Dans son «Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique», le P. LABAT résume bien cette tragique épisode de la colonisation de la Guadeloupe depuis la mort de DUPLESSIS :

«Le sieur de Loline (L'Olive) ne fut pas plutôt seul maître de la colonie, qu'il déclara la guerre aux Caraïbes, il en massacra un grand nombre, et les Caraïbes ayant appelé à leurs secours les Sauvages des autres Isles, massacrèrent aussi un très-grand nombre de François, de sorte que cette guerre et la famine, réduisirent presque à rien une Colonie de près de cinq cents hommes qui étoit capable d'en imposer à tous les Caraïbes, si elle avait été conduite avec la sagesse et le bon ordre que l'on devoit attendre de son Chef, qui ayant demeuré quelques années à Saint-Christophe, où il étoit Lieutenant de Monsieur d'Enanbuc, devoit avoir appris sous un excellent maître (!), la manière de bien gouverner.

Quoique les Caraïbes eussent évacué l'Isle de la Guadeloupe et qu'ils se fussent retirés presque tous à la Dominique, à Marie-Galante, et à la grande-Terre, qui est une Isle plus grande que la

cessé de harceler la colonie comme le dit le R. P. LABAT, y en avaient-ils qui se sont installés de préférence dans la zone des Grands-Fonds dont la topographie peut désormais présenter un grand intérêt ? Aucun document ne nous permet pour l'instant de répondre à la question.

D'autre part, de 1641 à 1730, les recensements fournissent une certaine évaluation de ce qui reste de ce groupe ethnique dans la colonie et singulièrement sur l'île de la Grande-Terre. Ils ne nous disent cependant pas si tous se sont résignés à vivre dans la réserve qui leur était attribuée dans le Nord-Est de la commune de l'Anse-Bertrand.

Toujours est-il que dans le recensement des «Nouveaux citoyens» de 1848 pour la commune de Sainte-Anne, nous retrouvons au moins un lignage, GARGAR, dont le «fondateur» connu, Bernadine GARGAR âgée de 68 ans née dans la commune et résidant sur l'habitation PAVILLON est indiscutablement un descendant de caraïbe<sup>1</sup>. A

---

Guadeloupe, qui n'en est séparée que par un bras de mer, large de quelques toises, que l'on appelle la Rivière salée, ils venoient fréquemment faire des incursions sur la Colonie Française, et presque toujours avec succès, de sorte que les François n'osèrent s'éloigner de leurs Forts, aller à la chasse, ou sur les ances pour tourner des tortuës, ou pour varer des lamentins, parce que les Caraïbes cachés dans l'épaisseur des bois, les observoient, et dès qu'ils trouvoient l'occasion, ils les perçoient de leurs flèches empoisonnées ou les assomoient à coups de boutou, c'est ainsi qu'ils appellent une espèce de massué plate d'un bois dur et pesant, dont ils se servent avec beaucoup de force et d'adresse....».

R.P. LABAT, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique, Tome troisième, 1772, Editions des Horizons Caraïbes, Fort-de-France-Martinique, p 27. C'est nous qui avons souligné.

<sup>1</sup> En dehors de ce cas et en attendant que, dans le cadre de travaux futurs sur les recensements des «nouveaux citoyens» en Grande-Terre, nous pouvons rappeler à la suite de G. LASSERRE, les chiffres suivants concernant la présence des Caraïbes sur cette île et dans le reste de l'archipel :

- 1664 : Ensemble archipel...15 hommes et femmes
- 1671 : Ensemble archipel...61 hommes et femmes
- 1687 : Total Antilles Françaises...247 hommes et femmes  
dont Marie-Galante..... 14 hommes et femmes  
Saint-Martin.....1homme
- 1696 : Grande-Terre.....3 hommes et 5 femmes  
"Guadeloupe"..... 5 hommes et 3 femmes
- 1730 : Ensemble archipel.....28 hommes 25 femmes et 23 enfants

Comme l'indique LASSERRE, «les recensements postérieurs (à 1730) ne mentionnent plus les Caraïbes. En tête des colonnes, on trouve seulement la rubrique "mulâtres, nègres et sauvages libres", sans que la distinction soit poussée plus loin». G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome 1, la Nature et les Hommes p 270.

Le recensement de 1796-97 aurait pu nous fournir d'importants renseignements d'autant qu'il est fait par habitation et dans les conditions exceptionnelles d'Abolition de l'esclavage. Malheureusement, il n'a retenu que trois groupes ethniques : «Blancs, Rouges et Noirs», "rouges" désignant ici les Mûlatres... comme si le groupe des «Sauvages libres» avait complètement disparu.

Précisons par ailleurs que les recensements des «nouveaux citoyens» n'indiquent pas le groupe ethnique auquel appartiennent les personnes recensées. Il nous a fallu les enquêtes de terrain pour constater d'abord à partir des traits physiques de nos informateurs que nous avions affaire à des descendants de Caraïbes. Les entretiens confirmeront ces observations. Ajoutons que, comme cela apparaît dès la troisième génération de ce lignage, ses membres n'ont pas cessé de contracter des alliances avec ceux des deux autres groupes ethniques de la région...ce qui n'empêche nullement qu'ils soient parfaitement identifiables. Ce groupe possède aujourd'hui encore dans ce qui est devenu la Section de Pavillon, un «cimetière familial» où sont inhumés tous les descendants GARGAR.



la date du recensement, la dame B. GARGAR reconnaissait pour ses enfants (dont le père n'est pas nommé), deux hommes et deux femmes âgés respectivement de 40, 35, 33, et 24 ans; elle avait par ailleurs sept petits-enfants à qui l'on a «donné pour patronyme GARGAR» mais dont cinq seront reconnus plus tard par leur père respectif (BECHAME pour quatre et FIRMIS pour le dernier). Au total donc un groupe de douze individus répartis sur trois générations et ayant certainement partagé avec les autres «Nouveaux Libres», les conditions de la servitude.

Y en avait-il d'autres en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les autres communes, notamment du Gosier, des Abymes et de Morne-à-l'Eau ?

Ainsi donc, nous sommes réduits à l'hypothèse d'une présence probable des Caraïbes dans la région sans pouvoir indiquer quelles pouvaient être leurs conditions sociales, leur effectif etc.

## I/A2 L'ère des communautés-marronnes:

Grâce au minutieux travail de dépouillement des documents des Archives Coloniales réalisé par Yvan DEBBASCH<sup>1</sup>, nous sommes moins démunis pour appréhender la présence des esclaves-marrons dans la zone géographique des Grands-Fonds, en particulier à partir de 1725 où les correspondances administratives fournissent de nombreux renseignements sur les «nègres marrons qui des forêts de ce canton croient faire leur retraite et leur fort».

Toutefois, on peut raisonnablement penser que cette région a servi de zone-refuge aux populations asservies de la colonie et plus particulièrement de l'île de la Grande-Terre bien avant cette date, et sans doute pendant environ un siècle et demi.

En effet, avec le développement de la production de sucre, les premières tentatives de mise en valeur de l'île de la Grande-Terre interviennent dès les années 1660; l'intérêt particulier que présentent ses plaines argileuses et ses plateaux calcaires pour cette nouvelle spéculation ne fait pas de doute<sup>2</sup>. On y dénombre 4 sucreries en 1669.

D'autre part, malgré les fluctuations liées notamment à la crise de surproduction qui a marqué les trois dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre total des sucreries de l'île a plus que quintuplé comme on peut s'en rendre compte au regard du tableau n° 1 ;

---

<sup>1</sup> Voir Yvan DEBBASCH, Le marronnage essai sur la désertion de l'esclave antillais, in L'Année Sociologique 1961, 1<sup>re</sup> partie, pp 64 à 70.

Des sources manuscrites consultées par l'auteur et certains intéressent plus particulièrement notre propos; ce sont :

— les correspondances administratives : «Colonies C<sup>7</sup> : Guadeloupe»

— les Fonds Moreau de Saint-Méry : «Colonies F<sup>3</sup> ...f»

Plus généralement, sur les différents types de marronnage, les conditions de vie, les modes d'organisation des communautés marronnes, les réponses de la société coloniale...etc, on peut consulter la seconde partie de l'article de Y. DEBBASCH : Le marronnage essai sur la désertion de l'esclave antillais, in L'Année Sociologique 1962, 2<sup>e</sup> partie; voir également : Lucien PEYTRAUD, L'esclavage aux Antilles Françaises avant 1789, Editions E. DESORMEAUX, Pointe à Pitre, 1973, pp 343 à 374; Gabriel DEBIEN, les esclaves aux Antilles françaises, Société d'Histoire de la Guadeloupe Basse-Terre / Société d'Histoire de la Martinique 1974 pp 411-469.

<sup>2</sup> Voici ce que dit le Père LABAT en 1696 des conditions pédologiques et climatiques les plus favorables à la culture de la canne à sucre :

«La terre la plus propre pour porter des cannes,...., est celle qui est legere, ponceuse et profonde, qui est assez en pente pour que l'eau de pluie ne s'y arrête pas, et qui est exposée au soleil depuis qu'il se leve jusqu'à cequ'il soit prêt de se coucher»

avant d'ajouter, à propos de la Grande-Terre, dans la typologie des sols qu'il propose :

Les terres basses, marécageuses, et qui sont comme de niveau avec le bord de la mer, comme celles de la grande terre, et des culs -de-sac de la Guadeloupe, quelques endroits de la Martinique, et presque toutes les Isles Angloises et Hollandoises, excepté Saint Christophle, la Jamaïque et quelques autres lieux; toutes ces terres, dis-je, produisent de belles cannes, longues, grosses et pesantes...».

R.P. LABAT, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique, Tome II, 1727, Editions des Horizons Caraïbes, Fort-de-France-Martinique, p 163.

Enfin, durant le premier quart du XVIII<sup>e</sup>, le mouvement s'est poursuivi à un rythme très irrégulier (voir graphique n°1) ; ce qui n'a cependant pas empêché qu'en 1726, la Grande-Terre comptât 81 sucreries.

Si l'on ajoute à ces observations, le fait que les premiers quartiers mis en valeur sur cette île sont précisément ceux qui abritent la zone géographique des Grands-Fonds et que dans la majeure partie des cas, l'occupation effective des sols sur ces habitations se limitait aux quelques carrés proches des réseaux de communication, on est fondé pour avancer l'hypothèse selon laquelle cette zone morneuse et non défrichée qui prolonge immédiatement les premières concessions n'a pas manqué de devenir très tôt (dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle !), un refuge particulièrement efficace pour les esclaves-marrons qui n'ont pas retenu d'atteindre la «terre de liberté»<sup>1</sup> que constituait la Dominique pour les marrons de la Guadeloupe.

C'est d'ailleurs ce que montre, avec une grande perspicacité, Y. DEBBASCH quand il dit dans une approche comparative entre les colonies insulaires et celles en «continent» :

«Tant que la colonisation s'arrête à la frange côtière ou se limite à quelques têtes de pont, l'asile commence à la lisière des plantations et couvre tout l'intérieur encore abandonné au bois debout; à une moindre échelle, la situation est somme toute assez semblable alors à celle dont la Guyane pâtera toujours... Toutes les sociétés insulaires de la Caraïbe ont débuté de la sorte, tournées vers le rivage. Cette indifférence pour les terres du centre tenait, incontestablement, aux origines, à la faiblesse même des premiers établissements en hommes et en capitaux; il ne paraît pas douteux qu'elle se soit prolongé bien au-delà de la période héroïque (et c'est le cas ici) parce que convenant à une économie qui reste fondée, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, sur la monoculture sucrière. Matière pondéreuse, de transport difficile et coûteux pour l'époque, le sucre n'est rentable, croit-on, que s'il est produit à proximité d'un embarcadère; si bien que pour un sucrier de ce temps, c'eût été folie que de défricher loin des côtes»<sup>2</sup>.

Quoiqu'il en soit, c'est avec certitude que nous pouvons avancer à la suite de DEBBASCH, que de 1725 à la veille de la seconde et définitive abolition de l'esclavage, la zone aura été l'un des principaux refuges des esclaves déserteurs de la Grande-Terre.

Le partage des terres de l'île et l'attribution des concessions achevés dès 1732, ne suffiront pas à retirer ce rôle à la région dont les «terres morneuses et sans valeur» n'ont pas été l'objet de concession. Dès lors, on pourrait penser que c'est essentiellement sa topographie qui en a fait un bastion des esclaves en désertion. Ce serait là une erreur d'appréciation, car comme le soutient DEBBASCH, ce qui déterminait la perennité des zones-refuges, ici comme ailleurs, c'est l'état de défrichement et d'implantation effective, et non la simple concession accordée par les administrateurs.

---

<sup>1</sup> Sur les refuges extérieurs dont les esclaves des Antilles françaises disposaient dans la Caraïbe, voir Yvan DEBBASCH, op cit, pp 41 à 56.

<sup>2</sup> Yvan DEBBASCH, op cit, p 65. C'est nous qui soulignons.

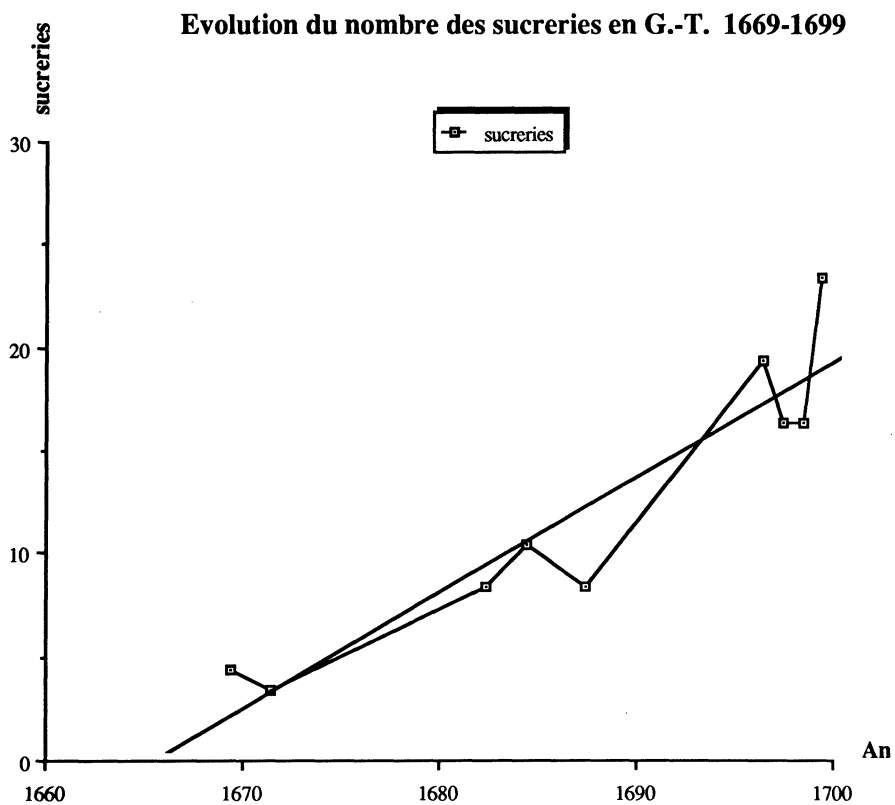
**TABLEAU n° 1**

**Evolution du nombre de sucreries  
en Grande-Terre durant le XVII<sup>e</sup> siècle**

<b>Années</b>	<b>Nombre de sucreries</b>
<b>1661</b>	-
<b>1664</b>	-
<b>1665</b>	-
<b>1667</b>	-
<b>1669</b>	<b>4</b>
<b>1671</b>	<b>3</b>
<b>1676</b>	-
<b>1680</b>	-
<b>1682</b>	<b>8</b>
<b>1683</b>	-
<b>1684</b>	<b>10</b>
<b>1685</b>	-
<b>1686</b>	-
<b>1687</b>	<b>8</b>
<b>1689</b>	-
<b>1691</b>	-
<b>1696</b>	<b>19</b>
<b>1697</b>	<b>16</b>
<b>1698</b>	<b>16</b>
<b>1699</b>	<b>23</b>

Source : Ch. SCHNAKENBOURG,  
Les Sucreries de la Guadeloupe  
dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

### GRAPHIQUE N° 1



Ainsi :

«A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la plaine qui borde au nord la Guadeloupe proprement dite —le Grand-Cul-de-Sac-Marin— est concédée, mais encore inhabitée; entre 1725 et 1740, ce sera le point de ralliement des fameuses bandes à Bordebois, qui apportent partout le trouble dans la colonie<sup>1</sup>.»

---

<sup>1</sup> Yvan DEBBASCH, op cit, p 67.

Cet exemple de terres concédées mais inexploitées (qui sert ici le projet des marrons) est loin d'être une exception comme le font remarquer de nombreux auteurs; ainsi, le R.P. LABAT à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle :

«Les terres sont très souvent concédées à des gens à qui il est impossible d'en défricher le tiers en cent ans. Il y a même des habitants qui ont des concessions en différents endroits d'une même île, où depuis un très grand nombre d'années, ils n'ont fait qu'un défriché de 100 à 150 pas en carré, seulement pour marquer leur possession, sans se mettre en peine de continuer le travail, comme ils y sont obligés.»

R.P. LABAT, Nouveau voyage...t III pp 44-45 cité par G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome I, la Nature et les Hommes p 344.

En 1713, alors qu'à la Martinique les colons étaient déjà bien avancés dans la conquête des bois debout, notamment pour endiguer les bandes d'esclaves-marrons, le lieutenant général des Isles, PHELYPEAUX dénonce les attributions abusives de concessions par M. de Malmaison et fait les mêmes observations que le père LABAT :

« Plusieurs habitants de la Guadeloupe et de Grande-Terre ont depuis longtemps obtenu des concessions de terrains, bois debout, sans avoir pris possession ni fait tirer les lièzières, ni habité, ni rempli en aucune chose les termes de la concession, dont par conséquent ils doivent être déboutés. Cependant se trouve concédé presque tout le terrain qui pourrait être habité et il ne l'est pas, y ayant même des habitants lesquels, non contents d'une concession, en ont obtenu plusieurs en différents quartiers dont quelques-unes sont d'étendues à pouvoir être habitées, ni par eux, ni par leurs enfants. Ce désordre et malversation font qu'une très bonne île presque toute concédée n'est point habitée : de manière que le meilleur terrain est actuellement concédé, mais non habité, parce que ceux qui l'ont le gardent pour vendre dans des occasions. Ainsi plusieurs habitants qui augmentent et croissent tous les jours feraient fleurir l'île en habitant ces bons terrains, s'ils pouvaient avoir les concessions, mais il n'y en a plus à donner.»

cité par G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome I, la Nature et les Hommes pp 344-345.

En 1719, le gouverneur Moyencourt qui succède à M. de Malmaison, dans une lettre du 4 août constate à son tour :

«Il y a quantité d'habitants qui ont beaucoup plus de terre qu'il n'en pourroit jamais établir eux et toutes leurs familles, entre autres M. Houël (il s'agit ici du descendant du seigneur-propritaire du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle) à qui il reste plus de terre qu'il n'en faudrait pour faire la fortune à 200 petits habitants.»

Lettres Moyencourt, 4 août 1719, Arch. Col.C<sup>7</sup>A 8, cité par Y. DEBBASCH op cit, p 69 note (5).

Nous retrouverons dans le chapitre suivant chez les petits-habitants, cette tendance à se constituer un patrimoine foncier en vue de la spéculation. Pour l'instant nous terminerons cette grande parenthèse sur l'insuffisance de la mise en valeur des concessions par cette synthèse de G. LASSERRE :

«En annexant les Isles à son domaine d'Occident (1674), la royauté s'aperçut qu'il n'y avait presque plus de bonnes terres à donner, tant avaient été grandes les libéralités des seigneurs de la Compagnie ou des seigneurs-proprétaires. Pendant plus d'un siècle, l'Administration locale, soutenue par les bureaux de Versailles, n'a cessé de lutter contre les abus d'appropriation et la trop grande étendue des terres laissées en "bois-debout" ou en friche. Les arrêts du Conseil d'Etat du 12 octobre 1670, du 11 juin 1680, du 12 octobre 1683, du 26 septembre 1696, la déclaration du 9 août 1722, développent exactement les mêmes thèmes : dénonciation des abus, obligation pour les concessionnaires de défricher et de planter le tiers en trois ans, puis les deux tiers en six ans, menace d'annulation ou de retranchement des concessions.»

G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome I, la Nature et les Hommes p 343.

Toute chose égale par ailleurs, au XX<sup>e</sup> siècle, les «compagnies concessionnaires» ne faisaient pas mieux au Congo. Lire à ce propos, C. COCQUERY-VIDROVITCH, le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930, Paris, Mouton & Co, 1972; J. SURET-CANALE,

De fait, à la même époque et pour les mêmes raisons que dans les quartiers du Lamentin et de Sainte-Rose, on pouvait constater :

qu'«au centre de la Grande-Terre se constituent des bandes redou-tables qui résistent aux chasses : plus de quatre groupes, réunissant selon certains deux cents noirs, six cents selon d'autres, en 1725; vers 1735, une fédération tout aussi importante y est installée — la même sans doute qui, éprouvée dix ans auparavant, avait eu tout le temps de se reconstituer; après la guerre de Sept ans, les Grands-Fonds sont toujours la zone-refuge par excellence de l'île et au XIX<sup>e</sup> siècle, des sociétés marronnes l'occupent encore — ainsi que d'autres cantons inhabités.»<sup>1</sup>

Ainsi il apparaît clairement qu'aux conditions favorables qu'offrait la topographie particulière des Grands-Fonds, sont venues s'ajouter la lenteur des défrichements et l'insuffisance de la mise en valeur des plaines et plateaux du Sud de la Grande-Terre. Ceci pour le plus grand bien des groupes de marrons qui feront de cette région leur chasse-gardée. N'ignorant pas la menace que constituait pour eux l'extention des espaces cultivés à l'intérieur comme à la périphérie de la région, ils s'organiseront pour arrêter les efforts de défrichement qu'entreprendront les petits habitants par suite de l'introduction du café dans les troisième et quatrième décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour des raisons tenant sans doute à l'insuffisance des capitaux dont disposaient ces petits-habitants et à l'archaïsme des techniques de production (fondées essentiellement sur le travail servile), les communautés marronnes des Grands-Fonds survivront jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle comme en témoigne ce rapport du 5 janvier 1832 :

«Les chasses ou poursuites dirigées à différentes époques contre les nègres marrons ont amené la découverte et la destruction de plusieurs camps, ainsi que celle des vivres dont ils étoient environnés, mais on ne peut se dissimiler qu'ils sont encore nombreux dans la Colonie. A la Grande-Terre ce qu'on appelle les Grands-Fonds, la partie dite de Portland, et la Pointe des Châteaux en recèlent plusieurs communautés.»<sup>2</sup>

Les documents dont nous disposons ne fournissent pas beaucoup d'informations sur le mode de vie et l'organisation socio-politique spécifiques aux communautés marronnes des Grands-Fonds.

Comparativement à ceux des «hauteurs de la Capesterre» moins menacés par la proximité des habitations, ici les groupes ont dû affronter constamment les petits-habitants en quête d'espace à l'intérieur même de la zone des Grands-Fonds, surtout avec le développement de la culture du café. Sans perdre de vue les limites que pouvait imposer cet environnement, nous pouvons retenir que leur organisation n'a pas été très différente de celle que suggère Y. DEBBASCH sur la base des documents relativement importants sur les autres colonies (Saint-Domingue, Saint-Vincent et la Guyane) à savoir :

---

Afrique Noire Occidentale et Centrale T.2, l'ère coloniale 1900-1945, Editions Sociales, 1977; H. BABASSANA, travail forcé, expropriation et formation du salariat en Afrique Noire, PUG, 1978.

<sup>1</sup> Yvan DEBBASCH, op cit, p 70.

<sup>2</sup> Rapport au gouverneur, lu à la scéance du Conseil colonial, 5 janvier 1832, Arch. F.O.M. 631 (2737) cité par Y. DEBBASCH, op. cit. p70.

— une production agricole, somme toute assez précaire, lorsque les conditions de sécurité sont remplies; sinon, l'approvisionnement dans les jardins de vivres des habitations proches ;

— une tendance des bandes à la constitution de fédérations plus ou moins stables, sous la conduite d'un «leader» qui n'a d'autre autorité que celle que lui confère ses mérites éprouvés par le groupe ;

— un accroissement des effectifs des bandes par l'accueil de nouveaux déserteurs ou le rapt de femmes et d'enfants sur les habitations etc...

Par ailleurs nous ne sommes pas en mesure d'indiquer ce qui reste aujourd'hui de ces communautés, au sein des populations. Nul n'ignore la repression dont les marrons ont été l'objet en Guadeloupe jusqu'en 1843 encore.

S'agissant de ceux qui nous intéressent tout particulièrement ici, est-on parvenu à les anéantir tous ou à les réintégrer dans le système esclavagiste juste avant l'abolition ?

Un travail ciblé et minutieux non seulement sur les «correspondances administratives» mais aussi sur les Bulletins Officiels des années 1830-40 permettrait sans doute de répondre à cette question, étant entendu qu'une enquête ethnographique entreprise actuellement à ce sujet est parfaitement vaine<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Signalons tout de même que parmi nos informateurs, certains ont gardé le souvenir très vague des «histoires» que leurs grands-parents leur ont raconté à propos des Nègres-marrons vivant dans les bois-debout de la région au temps de l'esclavage, "des sortilèges dont ils étaient capables", "du pouvoir magique qu'ils possédaient et qui leur permettait de prendre la forme d'un animal à l'approche des milices" etc. Nous n'avons pas voulu exploiter ces informations dont le caractère trop vague sinon mythique interdisait toute analyse sérieuse. Toutefois, étant donné l'âge de ces informateurs (dont les grands-parents en question ont effectivement vécu la condition servile), nous pensons que des enquêtes entreprises au début de ce siècle auraient pu recueillir des données susceptibles d'intérêt.



## **I/B LES GRANDS-FONDS DEPUIS L'INSTALLATION DES PETITES-HABITATIONS :**

### **I/B1 Les modalités de la mise en valeur économique des Grands-Fonds :**

Avec l'installation des petites-habitations, débute la toute première période de mise en valeur de la zone géographique des Grands-Fonds. Elle remonte à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à l'abolition de l'esclavage, elle ne rompt pas avec les perspectives mercantilistes de la colonisation qui ont auparavant participé à la formation des premières régions de petites propriétés sur l'île de la Basse-Terre. Elle sera toutefois plus conditionnée par la production sucrière.

C'est donc en marge de ce qui est devenue l'«activité coloniale noble par excellence» que les habitants exclus des terres-à-canne rechercheront de nouvelles modalités d'accumulation de capital. Indigo, coton, cacao et café... tous les produits de rapport qui trouveraient quelque débouché sur les marchés européens ont pu faire l'objet d'essai de plantation. Aussi, pour bien suivre le processus de l'installation de ces petits-habitants dans la zone, allons-nous dans un premier temps, tenter de restituer la place des diverses cultures dites secondaires au sein de l'économie de la colonie et évaluer leur capacité à contribuer au projet de ces habitants.

Auparavant, notons que cette installation a d'abord concerné les communes du Gosier et de Sainte-Anne et sans doute celle des Abymes. Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est restée limitée à la ceinture périphérique de la zone, c'est à dire les premiers «estages» concédés dans le quartier du Gosier (tous bornés d'un côté par la mer) et les terres qui prolongent immédiatement les concessions des plateaux de Sainte-Anne et de la plaine des Abymes.

En attendant le plan cadastral de 1732 qui fournit les premières indications précises de l'occupation des terres en Grande-Terre et partant à la périphérie des Grands-Fonds, nous devons, pour appréhender ce processus durant les dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, nous contenter des informations du «Desnombrement des Terres de l'Isle Guadeloupe Grande-Terre, et Saintes» de 1671 qui désigne les propriétaires d'habitations, leur étendue, les spéculations qu'on y trouve, etc. On y dénombre (tableau n° 15) :

— pour le Gosier, 23 habitations dont une seule a une superficie égale ou supérieure à 100 carrés ;

— pour Sainte-Anne, 31 habitations dont une excède les 50 carrés d'étendue, presque toutes concentrées sur les premier et second «estages» ; seules quatre habitations appartiennent au troisième étage —le plus éloigné du rivage.

— pour le quartier de Saint-Marc<sup>1</sup>, 17 habitations dont trois ont 100 carrés ou plus de superficie<sup>2</sup>.

Au point de vue économique, les premières terres défrichées ont surtout été consacrées aux vivres, pour lesquelles «la quantité de terres employées...» varie entre 20 et 400 pas.

Dans la partie du «Desnombrement...» consacrée à l'«Etat général des terres...», en dehors de la SAu en vivres, et des indications sur les «bastiments», le Terrier ne fournit des chiffres que sur les savanes (sans doute pour l'alimentation du bétail) et le «restant de la place desfrichée»; les rubriques consacrées «aux quantités de terres employées en cannes, pétum, indigo, gingembre et coton» sont généralement vides<sup>3</sup>. Il en est d'ailleurs de même dans le quatrième quartier de l'île —les Citronniers— qui deviendra plus tard celui de Saint-François.

---

<sup>1</sup> Nous n'avons retrouvé aucun document qui nous permette de dire avec certitude, à quelle commune actuelle correspond ce quartier; nous avons été tenté dans un premier temps de l'identifier à la commune des Abymes compte tenu du fait:

— que le peuplement et la mise en valeur de la Grande-Terre se sont faits à partir de l'île de la «Guadeloupe»,

— que cette commune est la première dont on rencontre le territoire après avoir traversé la Rivière Salée,

— et qu'au regard des trois autres quartiers (Le Gosier, Sainte-Anne et Saint-François) toutes les premières concessions se situent dans les actuelles communes du Sud de l'île.

A la suite des remarques de M. J.P. HERVIEUX, conservateur des Archives Départementales, qui nous a fait observer que les terres de ce quartier sont bornées par celles de Sainte-Anne d'une part et de Petit-Havre (le Gosier) d'autre part, sans renoncer à la première hypothèse, nous n'excluons pas qu'il puisse s'agir d'un quartier qui a disparu en tant que tel ou dont le territoire a simplement été réparti sur d'autres quartiers.

<sup>2</sup> D'après le recensement, l'île de la Grande-Terre comptait 97 concessions qui couvrent une superficie totale de 2922 carrés (ha) qui se répartissent, comme le montre le tableau n° 15 de la manière suivante:

— Sainte-Anne 500 ha, soit 17% du total des terres concédées et 32% des concessions,			
— Le Gosier 570 ha, " 20% " " 24% " " "			
— Saint-Marc 1175 ha soit 40% " " 18% " " "			
— Citronniers (Saint-François) 677 ha, soit 23% " " 27% " " "			

Notons en passant, que ce que nous retenons ici comme le quartier du Gosier est désigné dans le «Dénombrement»: "Quartier du Petit Havre Les Ances Dumons Gosier Grande Baye, et petit cul de Sacq".

<sup>3</sup> Pour l'ensemble des quatre quartiers, cinq habitations pratiquent de la canne à sucre et neuf cultivent de l'indigot

**TABLEAU N° 2**

**EXTRAIT DU DESNOMBREMENT DES TERRES DE L'ISLE GUADELOUPE  
GRANDE-TERRE, ET SAINTES QUARTIER DE MONSIEUR HOUEL 1671  
Estat général des terres de l'île Grande-Terre de la Guadeloupe  
Compagnie de M. Saint-Amoux**

QUARTIER	Propriétaire	Métier	Cont. ha	Can. pas	Viv. pas	Ind. pas
Ste-Anne 1 <sup>er</sup> étage	<b>Claude BOUCHER</b>	maistre de caze	2 0		100	
	Place Abandonnée	maistre de caze	12,5			
	Jean BONUAL	taillandier	7,5		200	
	Héritiers Nicolas DUMONT	maistre de caze	1 0		300	
	François LOQUEZ	maistre de caze	1 0		150	
	<b>Jean MITTEAU</b>	faiseur de lit	5		25	
	Charles ROUSSEL	maistre de caze	17,5		150	20
	Rolland LEGENDRE	maistre de caze	12,5		120	
	Guillaume GUESNON	maistre de caze	3 0			50
	<b>Phillpès LE VALLOIS</b>	maistre de caze	2 0	20	200	
	Jean de NORMANDIE	maistre de caze	1 0		20	25
	Laurens BETTON	armurier	1 0		50	100
	<b>Pierre PETIT</b>	maistre de caze	1 0	30	125	
	Phillpès FALAISE	maistre de caze	3 0		150	25
Louis DIDIER	serrurier	1 5		200		
Jean VARENGE	maistre de caze	1 5		150		
Ste-Anne 2 <sup>er</sup> étage	<b>Claude BOUCHER</b>	maistre de caze	1 0			
	<b>Pierre PETIT</b>	maistre de caze	2 0			
	Guillaume SAULNIER	maistre de caze	1 0		150	
	Jean FAUCHON	maistre de caze	1 0		150	25
	Pierre MAULT	maistre de caze	1 0		100	
	François RENARD	maistre de caze	5		50	
	Jean BONUAL	maistre de caze	5		25	
	Lucas DELBORT	scieur de long	1 0		50	
	Pierre LESCQ	tailleur	5		50	
	Laurens BETTON	maistre de caze	2 0		100	
	<b>Phillpès LE VALLOIS</b>	maistre de caze	3 0			
Ste-Anne 3 <sup>er</sup> étage	Vincent CHARLOPIN	maistre de caze	3 0		150	
	Pierre OLIVEAU	maistre de caze	5 0		200	
	Jacques MARCOMBES	tonnelier	3 0			
	Pierre PENISSON	tonnelier	id			
	Gaspard MIGNOT	tonnelier	id			
	François DU TEIL GALLAS	charpentier	2 0		50	

**EXTRAIT DU DESNOMBREMENT DES TERRES DE L'ISLE GUADELOUPE  
GRANDE-TERRE, ET SAINTES QUARTIER DE MONSIEUR HOUEL 1671  
Etat général des terres de l'île Grande-Terre de la Guadeloupe  
Compagnie de M. Saint-Amoux**

(suite)

QUARTIER	Propriétaire	Métier	Cont. ha	Can. pas	Viv. pas	Ind. pas
St Marc 1 <sup>er</sup> étage	Isaac LE VASSEUR DUBUISSON	maistre de caze	5 0		400	150
	Abraham HULIN	maistre de caze	1 5		100	
	Aymon FORTIER	maistre de caze	1 5		50	
	Jacques POTIL	maistre de caze	2 0		150	
	Isaac LEVASSEUR	maistre de caze	1 0		50	
	Aymon FORTIER	maistre de caze	2 0 0		25	25
	René GAIGNE	maistre de caze	1 0		50	100
	Jean GEOFFROY	maçon	1 0		100	
	Vincent DAMIENS	maistre de caze	5		50	
	Pierre LARMOY	maistre de caze	5		50	
	Claude DEUXFOIS	maistre de caze	1 0		50	
	Pierre DAMIENS	maistre de caze	1 0		100	
	Héritiers CALLOIS	maistre de caze	1 0		50	
Abraham LEGRAND	maistre de caze	1 0		30		
St Marc 2 <sup>er</sup> étage	Héritiers André DUMOURE	maistre de caze	1 0		50	
	Héritiers Elie CORNEILLAUD	maistre de caze	2 0		100	
	Adrian HARDY	maistre de caze	2 0		100	
	Robert GODEMARRE	maistre de caze	3 0		100	
	Gilles LE VACHER	maistre de caze	1 0		30	
	François PALIER	maistre de caze	1 5		100	
	Servais LE VACHER	charpentier	5		25	
	Les ! DUPIN des !	maistre de caze	4 0			
	Charles CHAMBELLAN	maistre de caze	4 0		200	
Pt Havre	Charles GUILLEMIN	charpentier	2 0		50	
	Guillaume MONSTREUIL	charpentier	5		50	
	Jacques LANGLOIS	maistre de caze	1 5		100	
	Hervé LA ROSE	maistre de caze	2 0		50	
	Guillaume GUERART	maistre de caze	3 0		150	
	Charles Piner LA ROSE	maistre de caze	2 0		100	
	Jacob & Jacob FRANCOIS	maistre de caze	2 0		100	
Gde Baye	Pasquer AMELINE	maistre de caze	1 0		50	
	Jean Thomas DE PRECIAMONT	maistre de caze	6 0			
	François RENART	maistre de caze	5 0		200	

EXTRAIT DU DESNOMBREMENT DES TERRES DE L'ISLE GUADELOUPE

(suite & fin)

QUARTIER	Propriétaire	Métier	Cont. ha	Can. pas	Viv. pas	Ind. pas
<b>L'Isleraux Gosier</b>	<b>Nicolas BOIVIN</b>	maistre de caze	3 50		500	
	Philippe PIERRE & TH. MORIN	maistre de caze	2 0		50	
	Pierre BRUMENT & F. DROUET	maistre de caze	3 0		100	
	André PATRICHON	maistre de caze	1 5		50	
	André ANURAY	maistre de caze	1 00			
<b>Pt Havre</b>	Hermitte de St Chrisotphe	maistre de caze	4 00			
	Jacques BOULANGER	maistre de caze	1 0			
<b>Citronniers 1<sup>er</sup> étage</b>	maurice BOICY	maistre de caze	1 3		150	
	Denis BONNECHERE	maistre de caze	1 00	300	150	
	Jacques CRAMILLY	maistre de caze	1 d	1 d	1 d	
	Michel RASICOT	maistre de caze	1 0		50	
	René COUPE	maistre de caze	2 5		150	
	Jean MORIN	menuisier	5		200	
	Charles PELLE	maistre de caze	2 0		200	
	Héritiers ABDE	maistre de caze	5 0			
	Antoine MASSIEU	menuisier	1 5		50	
	Nicolas POMMIER	maistre de caze	1 5		150	
	François DESCHAMPS	maistre de caze	3 0		150	
	Pierre VEREL	maistre de caze	1 0			
	Héritiers POCHART	maistre de caze	1 0	100	100	
	de VILLIERS	maistre de caze		300	150	
	<b>2<sup>e</sup> étage</b>	Michel RASICOT	maistre de caze	4 0		100
Vincent CLEREL		maistre de caze	3 0		100	
Jean MOULIN		maistre de caze	3 0		100	
Sébastien TIBERGE		maistre de caze	1 d		1 d	
<b>3<sup>e</sup> étage</b>	maurice BOICY	maistre de caze	3 0		80	
	François MOUCHILLON	maistre de caze	1 6			
	Jean ESTIEMBLE	maistre de caze	2 0		80	
	René GALLAS	maistre de caze	2 0			
	Veuve LECOINTRE	maistre de caze	7, 5		60	
	Cary MARTIN dit LE TREMBLE	maistre de caze	7, 5			
	Jacob FRANCOIS	maistre de caze	1 3			
	Pierre BASILLE	maistre de caze	3 0		200	
	Bellecourt HUCHON	maistre de caze	3 0			
	représentants Jean DUBECQ	maistre de caze	6 0		80	
	Veuve LECOINTRE	maistre de caze	4 0		50	

Légende :

Can : canne à sucre

Viv : vivres

Ind : indigo

Pendant la crise du sucre qui dura les deux dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, les petits et moyens habitants de la région (le Gosier, Sainte-Anne et Saint-Marc) ont-ils cherché comme les sucriers, à faire de l'indigot ou encore du coton, lorsqu'à la fin du siècle la forte demande de l'industrie textile métropolitaine et les cours avantageux en encouragèrent la production dans l'île ? Les données (par île et par quartier) que proposent les recensements de l'époque ne permettent pas de répondre clairement à ces questions.

Toujours est-il que les trois quartiers du Gosier, de Sainte-Anne et de Saint-Marc offrent des conditions naturelles favorables à ces spéculations qui présentent par ailleurs pour les petits-habitants, l'avantage d'être peu exigeantes en moyens financiers et en équipements. Aussi, peut-on avancer l'hypothèse qu'en plus de la polyculture vivrière, cette première phase de mise en valeur de la zone géographique qui court jusqu'aux années 1720 a pu s'organiser aussi autour de ces cultures secondaires orientées vers l'exportation.

Dans la période qui suivra, alors que l'indigot disparaît des statistiques économiques de l'île, le coton occupera, comme on peut s'en rendre compte au vue des chiffres du recensement de 1790 notamment, l'une des toutes premières places parmi les cultures secondaires. Dans le quartier du Gosier qui en est le principal producteur dans la zone géographique, sa culture couvre 1199 ha soit 51% de la SAu du quartier et 29% de celle des cinq quartiers de la zone. (voir tableau 3 et graphique 2 plus bas).

*C'est, cependant avec le cacao et surtout le café que la région révèle à partir des années 1720-30, son véritable intérêt économique pour les petits et moyens habitants.*

Contrairement au café dont l'introduction dans la colonie est toute récente, le cacaoyer est une plante sauvage connue des populations précolombiennes qui en appréciaient beaucoup le fruit comme le raconte le Père LABAT avec tout l'art qu'on lui connaît:

«Le cacao est aussi propre à l'Amérique, que le Caffé l'est à l'Arabie et le Thé à la Chine et autres païs voisins.

Les Amériquains s'en servoient avant que les Espagnols entrassent dans leur païs; ils en faisoient leurs délices, et y étoient tellement accoutumés, qu'ils regardoient comme la dernière de toutes les misères de manquer de Chocolat, qui est le breuvage composé de ce fruit. C'est d'eux dont les Espagnols en ont appris l'usage et la préparation qu'ils ont ensuite perfectionné en y mêlant plusieurs ingrédients qui les rendent plus agréable au goût et à l'odorat, que n'étoit celui dont les Indiens se servoient...»<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> R.P. LABAT, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique, Tome III, 1972, Editions des Horizons Caraïbes, Fort-de-France-Martinique, p 352.

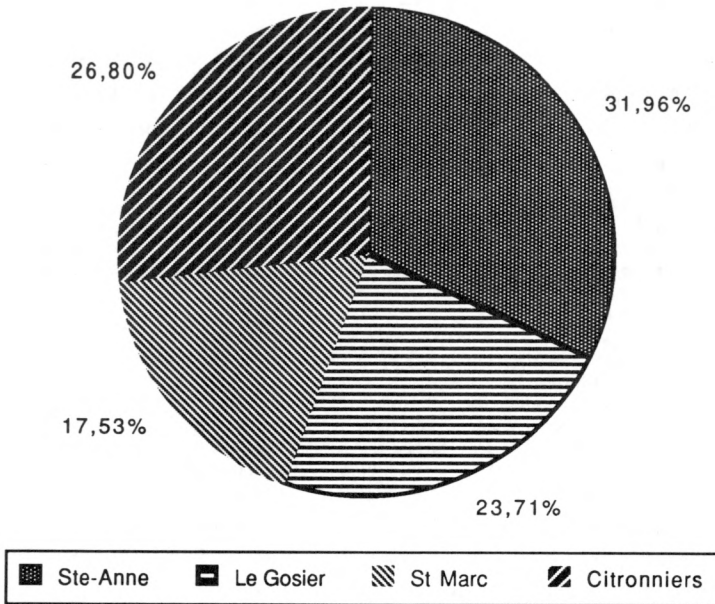
**TABLEAU N ° 3**

**Répartition des terres concédées par quartier en Grande-Terre d'après le recensement de 1671**

	Ste-Anne	Gosier	St Marc	Citronniers	
Cont. ha	nbre u	nbre u	nbre u	nbre u	
5	4	3	1	1	
7,5	1	0	0	2	
10	10	9	2	3	
12,5	2	0	0	0	
13	0	0	0	2	
15	2	3	2	2	
16	0	0	0	1	
17,5	1	0	0	0	
20	5	3	5	3	
25	0	0	0	1	
30	5	1	2	6	
40	0	2	0	2	
50	1	1	1	1	
60	0	0	1	1	
100	0	0	1	1	
200	0	1	0	0	
350	0	0	1	0	
400	0	0	1	0	
	Ste-Anne	Gosier	St Marc	Citron.	Total GT
Contenance ha	nbre u	nbre u	nbre u	nbre u	nbre u
moins de 10	5	3	1	3	12
de 10 à 20	15	12	4	8	39
de 20 à 30	5	3	5	4	17
de 30 à 40	5	1	2	6	14
de 40 à 50	0	2	0	2	4
de 50 à 100	1	1	2	2	6
de 100 à 200	0	0	1	1	2
plus de 200	0	1	2	0	3
<b>Total unités</b>	<b>31</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>97</b>
<b>%</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>27</b>	<b>100</b>
<b>Total ha</b>	<b>500</b>	<b>570</b>	<b>1175</b>	<b>677</b>	<b>2922</b>
<b>%</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>23</b>	<b>100</b>

## GRAPHIQUE N° 2

Répartition des terres considérées par quartier en Grande-Terre,  
d'après le Terrier de 1671





A la Martinique qui n'a pas «été privée de ce fruit» et qui est «celle de nos Anstiles où les Cacaotiers viennent le plus aisément», la culture ne débuta pas avant 1660 et il fallut attendre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour que le cacao devînt une spéculation pour les colons :

«Malgré ces avantages, les François n'ont commencé à la cultiver que vers l'année 1660. Un Juif nommé Benjamin Dacosta fut le premier qui planta une Cacaotiere, c'est-à-dire, un plan ou verger de ces arbres; mais les Isles ayant passé des mains des Seigneurs particuliers et propriétaires en celles de la Compagnie de 1644, les Juifs firent chasser, et cette Cacaotiere étoit enfin tombée au sieur Guillaume Bruneau, Juge Royal de l'Isle en 1694.

Cependant comme le Cacao n'étoit pas une marchandise d'un bon débit en France, parceque le Chocolat n'y étoit pas fort en usage, et qu'il étoit chargé de très-gros droits d'entrée, les habitants ne s'attachaient qu'au Sucre, au Tabac, à l'Indigot, au Rocou, au Cotton, et autres semblables marchandises dont le débit étoit facile et avantageux par la grande consommation qui s'en faisoit en Europe.

Le Chocolat étant enfin venu à la mode, et le Cacao trouvant des débouchés de tous côtez, on songea sérieusement à cultiver les arbres qui produisent le Cacao vers l'année 1684. »<sup>1</sup>

A la Guadeloupe, où le R. P. LABAT n'avait pas encore personnellement rencontré cette plante, c'est le Père DU TERTRE qui nous en signale l'existence et l'intérêt. Dans la page qu'il consacre à cette plante dans son «Histoire générale des Antilles habitées par les François», il en décrit les exigences culturelles dans les mêmes termes que le Père LABAT :

«L'ay esté long-temps dans les Isles, sans avoir jamais veu un seul arbre de Cacao; mais les Sauvages ayant découvert en l'année 1657 à Monsieur du-Parquet, ce trésor qui estoit caché dans la Capesterre de son Isle, plusieurs personnes en ont planté, & le cultivent fort heureusement; cét arbre ne se plaist que dans les lieux ombrageux & humides.

Il est si délicat, que non seulement il ne peut porter son fruit ailleurs; mais aussi les vents violens, les trop grandes ardeurs du soleil, & les grandes fraischeurs des nuits, l'en empêchent...

La substance de ces fruits est comme celle de l'amande; mais brune, & oléagineuse, un peu amère, mais fort nourrissante, & ce sont ces grains que l'on nomme Cacao, ou Cacou, & dont l'on fait la chocolate, tant en usage, & si renommée parmy les Portugais & les Espagnols, qu'elle passe quelquefois pour monoye. dàs les lieux où l'on en fait beaucoup. Cette marchandise est tres-bonne, & si les habitants des Isles s'étudient à la cultiver, ie crois qu'ils en pourront faire un profit considérable.»<sup>2</sup>

Sans doute, pour les mêmes raisons qu'à la Martinique, la culture du cacao ne se répand en Guadeloupe que très tardivement, entre 1727 et 1734 ; et comme le montrent les chiffres que publie C. SCHNAKENBOURG, il faudra attendre 1767 pour que les plantations cacaoyères réunissent plus de 100000 pieds<sup>3</sup> (134000, soit 89 ha selon l'estimation en superficie agricole utilisée que propose LASSERRE). Ce sont les coulées

---

<sup>1</sup> R.P. LABAT, op. cit., p 353.

<sup>2</sup> R.P. J.-B. Du TERTRE, histoire générale des Antilles, Tome II, réédition exécutée d'après l'édition de 1667-1671 au frais de la Société d'Histoire de la Martinique, 1958, Edition C.E.P., Fort-de-France ; p 173

<sup>3</sup> Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, n° 31, 1<sup>er</sup> trimestre 1977, «Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et en Martinique (1635-1835)», Basse-Terre, Archives Départementales, p 59-60.

ou les hautes pentes pluvieuses de la Côte-sous-le-Vent qui fournissent les meilleurs conditions climatiques dans l'archipel. Compte tenu des sols trop calcaires de la Grande-Terre, les petits-habitants tenteront, parfois avec quelques succès de l'acclimater dans les fonds ou vallées sèches encaissées et ombragées de la zone morneuse<sup>1</sup>. Ainsi en 1790, alors que les quartiers de la Côte-sous-le-Vent et de la Côte-au-Vent de la "Guadeloupe" représentaient respectivement 48% et 11% de la production de la colonie, la région des Grands-Fonds (avec en tête le quartier des Abymes où la culture du cacao couvrait 20 ha) contribuait pour 19% (voir tableaux 5 et 6 et graphiques 3 et 4 plus bas).

Quelque soit la région que l'on considère cependant, il reste comme le note LASSERRE, que «la culture du cacao ne fut jamais pratiquée en Guadeloupe, sur une large échelle». C'est seulement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'elle prit quelque importance

---

<sup>1</sup> Au regard des conditions pédologiques que réclame une culture rentable du cacao, on peut avancer que s'il n'y avait les pentes abruptes et les sols peu profonds des mornes de la zone géographique qui offre une pluviométrie plutôt satisfaisante, les petits habitants auraient pu, au moins pendant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, réaliser une accumulation significative de capital malgré les faibles capitaux dont ils disposaient au départ; c'est en tout cas ce qu'affirme le R. P. LABAT sur la base de ses propres expériences dans l'île :

«On voit par tout ce que je viens de dire que le travail d'une Cacaoterie n'est pas si petit qu'on pourroit se l'imaginer, quoique dans la vérité il soit bien au dessous de celui d'une sucrerie, et de la dépense que cette Manufacture exige. On en sera convaincu par la lecture de mon Traité du Sucre. Ainsi je conseille à tous ceux qui ont des terres propres aux Cacaoteries, de les y employer sans penser à s'élever au rang des sucriers, et je puis les assurer qu'ils y trouveront mieux leur compte, seront obligés à moins de dépense, et se délivreront d'une infinité d'embaras et de chagrins qui sont inséparables d'une Sucrerie.

Plusieurs expériences m'ont assuré que vingt Nègres peuvent entretenir et cultiver cinquante mille pieds (soit 33 ha selon l'estimation en surface de LASSERRE) de Cacaotiers, et faire encore du manioc, du mil, des pois, des patates, des ignames et autres vivres beaucoup au delà de ce qu'il en faut pour leur entretien. Or ces 50000 arbres bien entretenus, donneront au moins, les uns portant les autres, bon ou mal an, cent mille livres d'amandes qui étant vendues à sept sols six deniers la livre, qui est un prix fort médiocre, et le plus bas auquel le Cacao ait jamais été vendu, produisent trente-sept mille cinq cents francs, qui est une somme d'autant plus considérable qu'elle revient presque toute entière dans la bourse du maître, à cause du peu de dépense qu'il faut faire pour l'entretien des esclaves qui cultivent les arbres, qui est cependant la seule et unique dépense à quoi l'on soit obligé.

Il n'en est pas de même d'une Sucrerie: pour qu'elle produise la même somme en sucre blanc ou brut, il faut trois fois autant d'esclaves, des moulins, des charettes, des bœufs, des chevaux, une quantité d'ouvriers de toutes sortes, et par-dessus tout des Raffineurs chers et insolens au dernier point. Qu'on compare la dépense d'une Sucrerie et celle d'une Cacaoterie, qui auroient donné le même revenu, et l'on verra par la différence qui se trouvera entre l'une et l'autre qu'une Cacaoterie est une riche mine d'or, pendant qu'une Sucrerie ne sera qu'une mine de fer; sur tout à présent que le chocolat commence d'être plus en vogue qu'il n'a été ci-devant, non-seulement parcequ'on reconnoît tous les jours ses bonnes qualités, mais encore par le bon marché auquel il doit être, depuis que le Roi a eu la bonté de réduire à deux sols par livre les droits d'entrées du Cacao François par son Edit du mois d'Avril 1717».

R.P. LABAT, op. cit., pp 367-368; c'est nous qui avons souligné.

On notera avec intérêt que la main d'œuvre moyenne pour une exploitation cacaoyère d'environ 30 ha correspond à celle des petites habitations de la région où les jardins vivriers inscrits dans les traditions culturelles, fourniraient par ailleurs les subsistances nécessaires à la reproduction des forces de travail.

avant que le cyclone de 1928 et l'offre des «nouveaux marchés tropicaux» ne la condamnent au déclin.

**Au total, bien que cette plante ait été une des premières modalités d'accumulation rentables pour les habitants qui se sont installés cette fois à l'intérieur même de la région, ses exigences pédologiques surtout, en ont limité le rôle que le café assumera avec plus de succès.**

Cette dernière spéculation agricole dont les débuts dans la colonie ne remontent pas plus loin que la décennie 1720-30, exige peu de capitaux et d'installation comme le cacao. De plus (et cette fois contrairement au cacao), elle supporte bien les mornes et les sols peu profonds :

«L'arbre qui le produit (il s'agit du café) n'est point délicat comme le Cacaotier, il se cultive le plus aisément du monde. Les terres maigres et usées, dont on ne peut plus rien tirer lui sont bonnes, il vient à merveille, et fait un très-bel arbre»<sup>1</sup>.

On comprend donc son intérêt pour les petits-habitants, qui ne pourront cependant pas en intensifier la culture avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à cause du niveau encore trop faible de la consommation qu'en faisait la métropole et surtout de l'interdiction dont elle était l'objet depuis 1729, sur les instances de la Compagnie des Indes Orientales.

En attendant l'autorisation d'entrée en France du «café des îles» qui n'intervient qu'en 1736<sup>2</sup>, ce sont les débouchés que représentaient les marchés britanniques et hollandais qui en encouragent les premiers développements entre 1730 et 1750. Le Chevalier Déclieux qui a introduit la plante aux Antilles, alors gouverneur de la colonie, y favorisa la propagation. Elle s'est faite d'abord en association avec le cacao et dans presque toutes les îles de l'archipel. Toutefois, à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'est développé des «caféières homogènes».

Comme le fait remarquer G. LASSERRE, en Grande-Terre, ce sont les petits-habitants des Grands-Fonds qui assurent l'essentiel de la production :

«A l'origine, elle fut pratiquée presque partout : en Guadeloupe volcanique, en Grande-Terre, à Marie-Galante et aux Saintes... *Comme la culture du cotonnier et du cacaoyer, celle du caféier interessa davantage les petits habitants que les "maistres de cases sucriers". C'est pourquoi l'essor de la culture de la canne au XVIII<sup>e</sup> siècle ne freina pas l'élan des caféières.*

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Marie-Galante et la Grande-Terre produisirent plus de café que la Guadeloupe... *La liste des «quartiers» les plus productifs (Sainte-Anne, Abymes, Morne-à-l'Eau, Gosier, Vieux-Habitants, Bouillante) révèle un rapport évident avec la moyenne et la petite propriété, installées dans les zones "morneuses" de Grande-Terre ou de Marie-Galante, dans les régions montagneuses de la Côte sous le Vent et dans les hauteurs de la Capesterre»<sup>3</sup>.*

---

<sup>1</sup> R.P. LABAT, op. cit., p 344.

<sup>2</sup> «moyennant un droit de "dix livres par cent pesant" pour limiter la concurrence aux cafés de la Compagnie des Indes.

<sup>3</sup> G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome I, la Nature et les Hommes pp 368-369. C'est nous qui avons souligné. Aux quatre quartiers les plus productifs de Grande-Terre qui appartiennent tous à la

Les tableaux ci-après, construits à partir du «Recensement Général de la Colonie pour la Population & la Culture pendant l'année 1790», confirment largement ce point de vue.

---

zone des Grands-Fonds, on peut ajouter plusieurs petites habitations réputées «caféières» des Grands-Fonds du Moule sur lesquelles nous reviendrons sans doute dans le chapitre suivant. En attendant, nous pouvons signaler que dans le quartier du Moule, la culture du café représentait 421 ha en 1790. La S.A.u. cultivée en café dans les autres quartiers est respectivement : Sainte-Anne 1556 ha, les Abymes 740 ha, Morne-à-l'Eau 658 ha et le Gosier 584 ha.

En ce qui concerne les données statistiques dont nous disposons pour évaluer l'importance du café notamment, dans la colonie et singulièrement dans la zone, il faut préciser que si c'est effectivement le recensement de 1790 qui fournit la superficie agricole utilisée la plus importante pour cette culture, c'est un autre recensement, celui de 1772 qui donne le chiffre le plus important en terme de "pieds" de caféiers : 19114000 pieds qui correspondraient à 11946,25 ha selon l'estimation en S.A.u. de G. LASSERRE. Mais comme le fait observer Ch. SCHNAKENBOURG, «il est douteux que ces chiffres soient exacts au millier ni même à la dizaine de milliers près» en raison notamment des multiples manipulations qu'ils subissent. C'est là, une réserve que nous partageons. Voir Ch. SCHNAKENBOURG, Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, n° 31, 1<sup>er</sup> trimestre 1977, «Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et en Martinique (1635-1835)», Basse-Terre, Archives Départementales, pp 59-64.

**TABLEAU n° 4**

**Recensement général de la colonie  
pour la population & la culture pendant l'année 1790:**

Répartition des cultures selon les  
«Quartiers» se partageant les Grands-Fonds

Carré de terre	ABY ha	GOS ha	M-à-E ha	MOU ha	Ste-A ha
en mornes	1224	1810	1236	1238	1640
en cannes	822	100	629	3027	2089
en café	<b>740</b>	<b>584</b>	<b>658</b>	<b>421</b>	<b>1656</b>
en cacao	20	1	4	3	6
en coton	611	1199	330	849	1140
en vivres	<b>688</b>	<b>479</b>	<b>518</b>	<b>840</b>	<b>989</b>
en halliers	249	510	300	484	150
en savanes	775	409	610	1480	1080
en bois debout	890	339	1150	519	670
<b>TOTAL SA</b>	<b>6019</b>	<b>5431</b>	<b>5435</b>	<b>8861</b>	<b>9420</b>

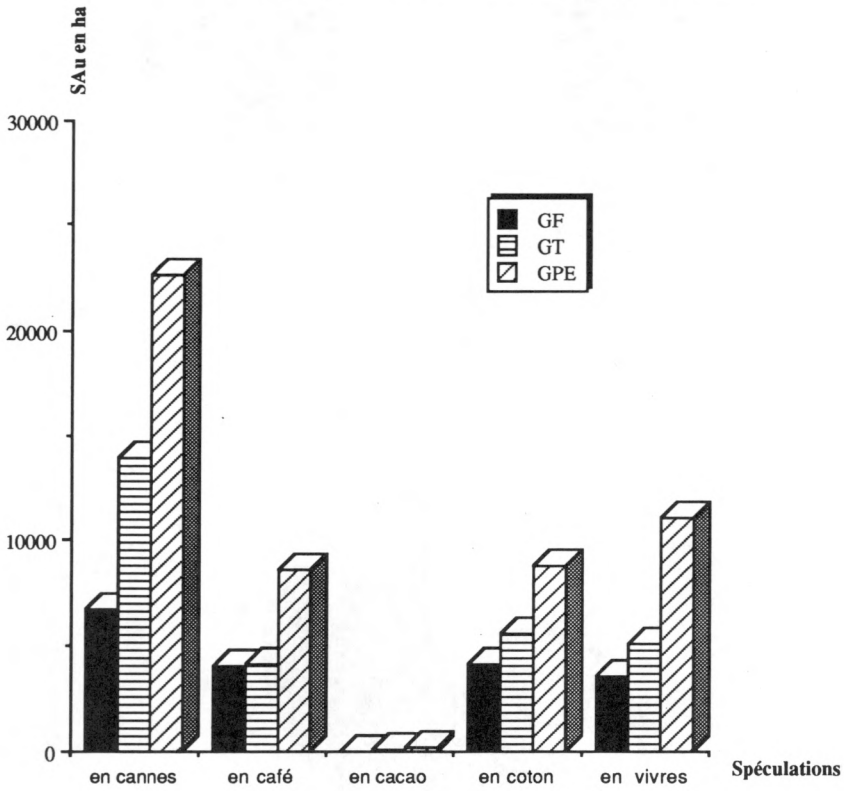
Parts relatives des «quartiers» regroupant les Grands-Fonds dans  
le total des «Quartiers» de l'île de la Grande-Terre et de la Guadeloupe  
selon le mode d'utilisation du sol.

Carré de terre	GF ha	GT ha	GPE ha	GF/GT %	GF/GPE %
en mornes	7148	10496	20399	68	35
en cannes	6667	13980	22686	48	29
en café	4059	4093	8607	<b>99</b>	<b>47</b>
en cacao	34	50	178	<b>68</b>	19
en coton	4129	5553	8766	<b>74</b>	<b>47</b>
en vivres	3514	5083	11042	<b>69</b>	32
en halliers	1693	2580	7078	66	24
en savanes	4354	7451	17221	58	25
en bois debout	3568	4535	21165	79	17
<b>TOTAL SA</b>	<b>35166</b>	<b>53821</b>	<b>117142</b>	<b>65</b>	<b>30</b>

Carré de terre	GF ha	GT ha	GPE ha	GF/GT %	GF/GPE %
en cannes	6667	13980	22686	48	29
en café	4059	4093	8607	<b>99</b>	<b>47</b>
en cacao	34	50	178	<b>68</b>	19
en coton	4129	5553	8766	<b>74</b>	<b>47</b>
en vivres	3514	5083	11042	<b>69</b>	32
Total cult sec	8222	9696	17551	<b>85</b>	<b>47</b>
<b>TOTAL SAU</b>	<b>18403</b>	<b>28759</b>	<b>51279</b>	<b>64</b>	<b>36</b>

### GRAPHIQUE N° 3

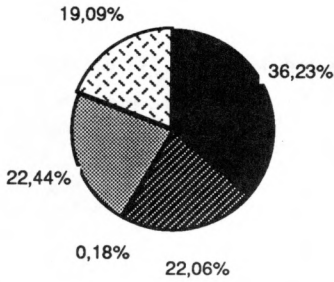
La SAU selon les cultures dans les GF, en GT & GPE



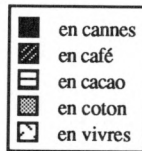
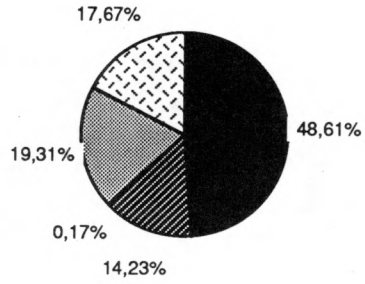
### GRAPHIQUE N° 4

Répartition de la SAU selon les cultures

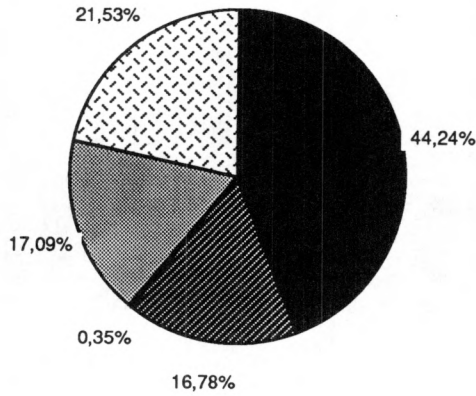
#### GRANDS-FONDS



#### GRANDE-TERRE



#### GUADELOUPE



**TABLEAU N° 5**

**Recensement général de la colonie  
pour la population & la culture pendant l'année 1790  
Quartiers de l'île de la Grande-Terre**

Part relative de chaque culture dans la SAu par «Quartier»

Carré de terre	ABY ha	GOS ha	M-à-E ha	MOU ha	Ste-A ha
en cannes ha	822	100	629	3027	2089
% SAu quartier	29	4	29	59	36
en café ha	740	584	658	421	1656
% SAu quartier	26	25	31	8	28
en cacao ha	20	1	4	3	6
% SAu quartier	1	0	0	0	0
en coton ha	611	1199	330	849	1140
% SAu quartier	21	51	15	17	19
en vivres ha	688	479	518	840	989
% SAu quartier	24	20	24	16	17
Tot cult sec	1371	1784	992	1273	2802
% SAu quartier	48	75	46	25	48
TOTAL SAu ha	2881	2363	2139	5140	5880

Parts relatives de chaque culture dans la SAu:  
Tableau comparatif Ensemble des communes regroupant  
les Grands-Fonds, la Grande-Terre et la Guadeloupe

Carré de terre	GF ha	GT ha	GPE ha
en cannes ha	6667	13980	22686
% SAu quartier	36	49	44
en café ha	4059	4093	8607
% SAu quartier	22	14	17
en cacao ha	34	50	178
% SAu quartier	0	0	0
en coton ha	4129	5553	8766
% SAu quartier	22	19	17
en vivres ha	3514	5083	11042
% SAu quartier	19	18	22
Tot cult sec	8222	9696	17551
% SAu quartier	45	34	34
TOTAL SAu ha	18403	28759	51279



Ainsi, en ce qui concerne singulièrement le café, on constate que les parts relatives de la SAU des cinq quartiers regroupant les Grands-Fonds (C.G-F) dans celle de la Grande-Terre et de la Guadeloupe sont respectivement de 99% et 47% (Tableau n° 4).

Cette importance relative du café dans les produits agricoles de rapport apparaît également dans le tableau n° 6 où il occupe, sauf au Moule, au moins 25% de la SAU de chacun des quartiers.

En dehors de ce rôle qu'a joué le café dans le processus de mise en valeur des Grands-Fonds et qu'ils mettent si bien en évidence, ces deux tableaux et le graphique n° 4 permettent d'apprécier de manière plus générale, la part des cultures secondaires dans l'économie des cinq quartiers qui regroupent notre zone ainsi que la spécificité de celle-ci en ce qui concerne les modalités d'accumulation de capital qui y ont été mises en œuvre. Dans ce sens, on peut relever :

a) à propos de la part relative des cultures dans la SAU des différents quartiers (tableau n° 5) :

— en dehors du quartier du Moule (dont les plateaux sucriers sont sans commune mesure —au point de vue de l'étendue— avec la zone morneuse), les cultures secondaires occupent plus de 45% de la SAU des quartiers respectifs (avec une part relative record de 75% pour le Gosier) ;

— la part non négligeable des vivres (surtout si l'on tient compte de la difficulté de leur recensement à cette époque) dans la SAU de chaque quartier.

b) A propos de la part relative des cultures —ou groupes de cultures— dans la SAU des cinq quartiers regroupant la zone des Grands-Fonds d'une part, et de la Grande-Terre et de la Guadeloupe de l'autre (tableau n° 5) :

— de ces trois groupes d'espace, c'est dans celui des quartiers regroupant les Grands-Fonds que la part des cultures secondaires est de loin la plus importante; soit 45% contre 34% pour la Grande-Terre ainsi que pour l'ensemble de la Guadeloupe. Si nous retirons de ces deux ensembles, la SAU des cinq quartiers, les cultures secondaires n'interviennent plus que dans les proportions de 14% pour le «Reste-Grande-Terre» et 28% pour le «Reste-Guadeloupe».

c) à propos de la part relative de la SAU (revenant à chaque culture) des cinq quartiers regroupant la zone des Grands-Fonds, dans celle de la Grande-Terre et de la Guadeloupe (GF/GT et GF/GPE, tableau 4) :

— pour les cultures secondaires, les cinq quartiers interviennent pour 85% dans la production de la Grande-Terre et 47% dans celle de la colonie ;

— pour les vivres, ces proportions sont respectivement de 69% et 32%.

TABLEAU N° 6

Répartition de la SAu selon les cultures dans les cinq quartiers regroupant les Grands-Fonds dans l'île de la Grande-Terre et dans la colonie pour l'an 1818

	ABY	GOS	Ste-A	MOU	M-à-E
cannes ha	565	324	1548	1933	458
% SAu quartier	48	25	52	58	40
café ha	288	362	622	425	387
% SAu quartier	25	28	21	13	34
coton ha	52	385	300	320	68
% SAu quartier	4	30	10	10	6
cacao ha	6	3	0	0	0
% SAu quartier	1	0	0	0	0
vivres ha	53	105	198	254	100
% SAu quartier	0	0	0	0	0
manioc ha	204	113	330	388	136
% SAu quartier	17	9	11	12	12
Tot cult sec ha	346	750	922	745	455
% SAu quartier	30	58	31	22	40
Tot cul viv ha	257	218	528	642	236
% SAu quartier	22	17	18	19	21
Total SAu	1168	1292	2998	3320	1149

	GF	GT	GPE	GF/GT	GF/GPE
				%	%
cannes ha	4828	9888	18498	49	26
% SAu quartier	49	55	54		
café ha	2084	2576	5252	81	40
% SAu quartier	21	14	15		
coton ha	1125	2295	3420	49	33
% SAu quartier	11	13	10		
cacao ha	9	9	73	100	12
% SAu quartier	0	0	0		
vivres ha	710	1298	3000	55	24
% SAu quartier	0	0	0		
manioc ha	1171	2040	3913	57	30
% SAu quartier	12	11	11		
Tot cult sec ha	3218	4880	8745	66	37
% SAu quartier	32	27	26		
Tot cul viv ha	1881	3338	6913	56	27
% SAu quartier	19	18	20		
Total SAu	9927	18106	34156	55	29

Source: Etat de Population, Cultures, Manufactures, Moulins à Cannes et Bestiaux des Iles Guadeloupe et Dépendance pour l'An 1818

TABLEAU N° 7

EVOLUTION DE L'UTILISATION DU SOL de 1790 à 1818  
D'après les recensements de 1790 & 1818

	Les Abymes			Le Gosier			Sainte-Anne			Le Moule		
	1790	1818	Var %	1790	1818	Var %	1790	1818	Var %	1790	1818	Var %
cannes ha	822	565	-31	100	324	224	2089	1548	-26	3027	1933	-36
% SAu	29	48		4	25		36	52		59	58	
café ha	740	288	-61	584	362	-38	1656	622	-62	421	425	1
% SAu	26	25		25	28		28	21		8	13	
coton ha	611	52	-91	1199	385	-68	1140	300	-74	849	320	-62
% SAu	21	4		51	30		19	10		17	10	
cacao ha	20	6	-70	1	3	200	6	0	-100	3	0	-100
% SAu	1	1		0	0		0	0		0	0	
vivres ha	688	53	-92	479	105	-78	989	198	-80	840	254	-70
% SAu	24	0		20	0		17	0		16	0	
manioc ha	0	204	####	0	113	####	0	330	####	0	388	####
% SAu	0	17		0	9		0	11		0	12	
Cult sec	1371	346	-75	1784	750	-58	2802	922	-67	1273	745	-41
% SAu	48	30		75	58		48	31		25	22	
Cult viv	688	257	-63	479	218	-54	989	528	-47	840	642	-24
% SAu	24	22		20	17		17	18		16	19	
Total SAu	2881	1168		2363	1292		5880	2998		5140	3320	

	Morne-à-l'Eau			Total C G-F			Total G-T			Total GPE		
	1790	1818	Var %	1790	1818	Var %	1790	1818	Var %	1790	1818	Var %
cannes ha	629	458	-27	6667	4828	-28	13980	9888	-29	22686	18498	-18
% SAu	29	40		36	49		49	55		44	54	
café ha	658	387	-41	4059	2084	-49	4093	2576	-37	8607	5252	-39
% SAu	31	34		22	21		14	14		17	15	
coton ha	330	68	-79	4129	1125	-73	5553	2295	-59	8766	3420	-61
% SAu	15	6		22	11		19	13		17	10	
cacao ha	4	0	-100	34	9	-74	50	9	-82	178	73	-59
% SAu	0	0		0	0		0	0		0	0	
vivres ha	518	100	-81	3514	710	-80	5083	1298	-74	11042	3000	-73
% SAu	24	0		0	0		0	0		0	0	
manioc ha	0	136	####	0	1171	####	0	2040	####	0	3913	####
% SAu	0	12		0	12		0	11		0	11	
Cult sec	992	455	-54	8222	3218	-61	9696	4880	-50	17551	8745	-50
% SAu	46	40		45	32		34	27		34	26	
Cult viv	518	236	-54	3514	1881	-46	5083	3338	-34	11042	6913	-37
% SAu	24	21		19	19		18	18		22	20	
Total SAu	2139	1149		18403	9927		28759	18106		51279	34156	

C'est là, un ensemble d'observations qui confirment que durant toute la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le processus de mise en valeur de la zone géographique s'est organisé effectivement autour de ces cultures secondaires (qui spécialisent de fait la zone), selon un schéma de répartition dans l'espace qu'on peut représenter ainsi :

— cacao et café dans la région centrale plus humide avec des sols relativement profonds au bas des mornes : Grands-Fonds des Abymes, de Morne-à-l'Eau, du Moule et partie centrale des Grands-Fonds de Sainte-Anne ;

— coton dans la zone périphérique plus sèche aux sols squelettiques : le Gosier, la partie orientale des Grands-Fonds de Sainte-Anne qui prolonge les plateaux sucriers.

Cette spécialisation qui s'inscrit dans le projet mercantiliste de l'économie métropolitaine ne connaît pas de remises en cause structurelles au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les seuls changements qu'on note ne concernent que l'évolution quantitative de ces cultures et à terme, leur capacité à jouer le rôle qu'en attendent les petits-habitants. Les tableaux n<sup>o</sup> 6 et 7 montrent bien le reflux général de ces cultures de 1790 à 1818 ; un reflux qui se poursuit jusqu'à l'abolition de l'esclavage et souvent au-delà.

Bien que ce ne soit pas le lieu de discuter des causes de cette régression des cultures secondaires, on peut en relever quelques unes qui permettent de comprendre les évolutions futures du groupe des petits-habitants de la région, en particulier des lendemains immédiats de l'abolition de l'esclavage au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce sont :

— l'extrême dépendance de ces productions vis à vis du commerce extérieur de la métropole et des cours mondiaux;

— la faiblesse des moyens financiers de ces petits-habitants et la précarité de leur situation suite à toute baisse significative des cours des productions primaires qu'ils pratiquent;

— le caractère rudimentaire des techniques de production qui ne permet pas de surmonter entre autre, l'épuisement progressif des sols ;

— le recours à la main d'œuvre servile peu abondante<sup>1</sup> et qui, de surcroît n'offre pas les garanties d'application quant à l'entretien efficace des plantes...

Telles sont donc les perspectives et les modalités économiques autour desquelles s'est organisée la mise en valeur des terres morneuses des Grands-Fonds et

---

<sup>1</sup> D'après le recensement de 1790, pour chacun des cinq quartiers des Abymes, du Gosier, de Morne-à-l'Eau, de Sainte-Anne et du Moule, le nombre moyen d'esclaves par hectare de SAU (calculé sur la base du total des esclaves recensés par quartier sans distinction d'âge, de sexe ni de profession) est inférieur à deux.

Pour le recensement de 1818, ce rapport, calculé cette fois sur la base du total des esclaves hommes et femmes valides de 14 ans et plus et sans distinction de profession, reste le même.

Dans un cas comme dans l'autre, il doit être autrement plus faible pour la micro-région des Grands-Fonds.

**l'installation des premières habitations. Celles-ci, sans être sucrières n'en étaient pas moins esclavagistes. A l'exception de quelques rares habitations exclusivement plantées en vivres, elles n'étaient pas non plus, moins organiquement inscrites dans le cadre de l'accumulation primitive du capital qui devait accélérer la réunion des conditions nécessaires au développement du capitalisme dans la métropole.**

## I/B2 L'INSTALLATION DES PETITES-HABITATIONS ET LES PREMIERES FORMES DU PEUPEMENT ACTUEL :

En ce qui concerne l'installation de ces habitations et partant, le peuplement de la région, principal objet de ce chapitre, deux documents auxquels on peut prêter une valeur à la fois historique et symbolique permettent d'en faire un inventaire quasi-exhaustif.

Ce sont les recensements de 1796-1797 (réalisés à la demande des représentants de la République, au lendemain de la première abolition de l'esclavage) et ceux de 1848-1849 qui dénombrent les «Nouveaux Libres» et les habitations où ils résidaient. Comme nous l'avons antérieurement indiqué, nous n'avons pu exploiter ces derniers que pour la commune de Sainte-Anne. Ceux de 1796-1797 ont, par contre, été dépouillés pour l'ensemble des cinq communes et fournissent, malgré quelques lacunes<sup>1</sup>, des informations d'une rare richesse sur ces habitations «secondaires», les groupes ethniques auxquels appartiennent leurs propriétaires, leur structure démographique et socio-professionnelle etc. Ils nous permettent ainsi de nous représenter cette région morneuse, un peu plus d'un demi siècle après le début de sa mise en valeur, et autant avant la seconde abolition de l'esclavage (qui inaugure le processus de formation de la nouvelle société paysanne dans la région).

De ces «Etats nominatifs des citoyens...» de 1796-1797, nous avons extraits une série de documents qui vont des listes nominatives des habitations selon le GES des propriétaires, aux tableaux statistiques et graphiques qui rendent compte de la répartition des habitations et de la structure de leur population en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous y reviendrons.

Auparavant, nous voudrions, à partir des documents disponibles sur la longue période antérieure à la révolution, tenter de reconstituer à travers l'itinéraire des différents groupes ethniques et sociaux, le processus qui a abouti à l'aménagement de cette zone morneuse depuis les débuts de la mise en valeur de la Grande-Terre.

---

<sup>1</sup> Entre autres lacunes, on peut noter :

— l'absence de désignation de la nature (sucrière ou caféière) des habitations pour les deux recensements de la commune du Gosier;

— le dénombrement un peu fantaisiste du groupe des cultivateurs dont l'âge varie de un an à ... sauf pour la commune du Gosier où les enfants de moins de douze ans ne sont pas pris en compte dans les groupes professionnels ;

— le changement souvent fréquent du nom des habitations d'un recensement à l'autre, ce qui ne permet pas toujours de pallier à l'illisibilité de certaines pages de ces documents ;

— et surtout, l'absence d'informations sur l'étendue des habitations.

## **I/B2.1 LE PROCESSUS DE PEUPEMENT DES GRANDS-FONDS : LES PETITS-BLANCS**

Pour des raisons tant économiques, juridiques (d'antériorité dans l'acquisition du statut d'hommes libres) que raciales (nous aurions dit idéologiques), ils constituent le principal groupe ethno-social (GES) des petits-habitants, moins par leur nombre que par la propriété —de fait, bien plus que de droit— plus précoce d'un patrimoine foncier.

Selon la date d'arrivée dans la colonie des premiers membres des «lignages<sup>1</sup>» qui le composent, on peut y distinguer deux groupes d'inégale importance:

### **a) Les petits-Blancs de la première génération de colons**

Appartiennent à ce groupe, ceux qui étaient déjà présents dans la colonie avant la toute première phase de mise en valeur de l'île de la Grande-Terre (début de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle) et qui, comme les autres colons, s'étaient d'abord installés sur la «Guadeloupe». Ils constituent sans doute le groupe le plus important, notamment par leur patrimoine foncier. On y compte, les groupes de parenté ou des individus portant les patronymes tels que: BARTH ou BART, BOUCHER, BOURGEOIS, CLASSE ou CLASS, COUPPÉ ou COUPPÉ de..., DUCOUDRAY ou DU COUDRAY, FOUCHER ou FOUCHÉ, GEOFFROY, GIRARD, LAMARRE, LANGLOIS, LEMERCIER, LEROUX ou LE ROUX, LEVALLOIS, LORGER, MATIGNON, MATIGNON-DELOR, MATIGNON-CARRERE, MERCIER, MONTAUBANT, NEAU, ROUSSEAU, etc.

Par delà leur origine sociale ou leur fortune en métropole, beaucoup d'éléments («lignages» ou individus) de ce groupe, ne se distinguaient pas de ceux qui deviendront plus tard les «maîtres de cazes sucriers». Comme ces derniers, ils appartenaient à la catégorie de ces «gens riches et aisés voyageant à leur frais...». Comme eux aussi, ils ont pu obtenir des concessions gratuites dès leur arrivée dans l'archipel dont on voulait faire à l'époque, une colonie de peuplement<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> A ce stade de notre propos, nous utilisons ce concept dans un sens quelque peu large pour désigner tous les individus ayant un lien de parenté certain, portant le même patronyme et descendants d'un même ancêtre, que celui-ci ait séjourné dans la colonie ou non. L'essentiel étant que cet ancêtre puisse être identifié.

Pour les ressortissants d'origine métropolitaine qui nous intéressent ici, les documents d'état civil et les transcriptions des minutes notariales disponibles permettent de constater si ces conditions sont ou non réunies. Reste que l'ethnologie qui a élaboré ce concept, l'a utilisé le plus souvent pour étudier d'autres sociétés que celles du «monde civilisé»; son utilisation dans le chapitre consacré aux structures sociales ne se fera donc pas sans appeler un examen des comportements de ces groupes de parenté d'origine européenne et quelques mises au point théoriques.

<sup>2</sup> Voir G. LASSERRE, La Guadeloupe Tome I, op. cit. p 273-274.

Parmi les petits-Blancs de la zone vivrière des Grands-Fonds, ceux-ci présentent les groupes de parenté les plus difficiles à suivre pour plusieurs raisons. Nous mentionnerons ici:

Il n'est cependant pas exclu que ce premier groupe aît compté quelques «engagés» qui auraient réussi à se faire une nouvelle situation à la fin de leur contrat de trente-six mois.

Grâce au «Terrier», nous pouvons, sur la base des patronymes, recenser les fondateurs probables de ces groupes de parenté dans la colonie et nous représenter leur importance (voir tableau n° 14 plus bas).

Comme nous l'avons évoqué plus haut, et en dehors du cas particulier des anciens engagés, c'est l'avènement du sucre et ses exigences technico-financières aux niveaux agricole et industriel qui introduiront au sein de cette première génération de colons, la différenciation en repoussant vers les cultures devenues désormais secondaires, les colons cultivateurs qui n'ont pas les moyens d'entretenir une habitation-sucrerie. La crise sucrière du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle aura vite fait de convaincre ceux qui espéraient tenir le coup qu'il valait mieux qu'ils aillent «chercher ailleurs les moyens de faire fortune».

---

— les patronymes sous lesquels ils sont à priori réparables relèvent au regard de leur culture d'origine, de «noms communs» tels Bourgeois, Mercier, Boucher, Langlois etc. C'est en tout cas ce que nous a signalé M. Jean-Paul HERVIEUX, conservateur des Archives Départementales de la Guadeloupe qui a des échanges réguliers avec des généalogistes qui travaillent sur des familles de Blancs-créoles des Antilles françaises. Ceci exige que chaque segment ou individu qui apparaît à un moment donné dans notre région d'étude soit expressément suivi à travers les documents d'état civil disponibles pour en établir les liens de parenté effectif avec un autre qui porte le même patronyme;

— la grande dispersion (des groupes de la parenté identifiés) à travers les communes aussi bien de la Grande-Terre que de la «Guadeloupe», liée au fait que les premiers ascendants sont arrivés durant les premières décennies de la colonisation... (voir à ce sujet le tableau n° 20 plus loin);

— la grande diversité du statut social des individus ou groupes d'individus qui appartenaient au même «lignage» et portaient de ce fait le même patronyme; ce qui interdit par exemple aujourd'hui, de tenir tous les Blancs-créoles qui portent les noms «BOURGEOIS, BOUCHER, TITECA, ROUSSEAU, LORGER, CLASSE...» pour des descendants de petits-Blancs, encore moins pour des «Blancs-Matignon»;

— l'absence d'études socio-économiques —comme ils en existent sur les habitants-sucriers, les esclaves, les «Libres de couleur»— consacrées à l'ensemble de ce GES de la Guadeloupe (pas seulement aux «Blancs-Matignons» des Grands-Fonds du Moule qui ne sont pas représentatifs des petits-habitants d'origine européenne de la Guadeloupe ou simplement de l'île de la Grande-Terre).

Précisons d'ailleurs que nous n'avons nullement la prétention de faire ici cette étude, ni même de couvrir tous les «lignages» de petits-Blancs de la région. Plus modestement, nous avons seulement recensé les patronymes qui nous sont apparus au cours de nos différentes enquêtes sans pouvoir les suivre tous...Les documents pour ce faire existent, mais leur exploitation exhaustive et manuelle dans des délais raisonnables est pour le moment impossible.

Autrement, la diversité du statut social des individus que nous évoquons ici, nous la retrouvons chez les autres petits-Blancs de la région, en particulier au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle; seulement ceux-ci étant plus concentrés sur trois ou quatre communes limitrophes de la Grande-Terre, il est plus aisé de suivre leur itinéraire et souvent de comprendre les raisons de la réussite des uns et de l'échec ou simplement l'infortune des autres.

Un cas mérite d'être cité: celui des MONNEROT-DUMAINE qui, à partir d'une même souche (Jean MONNEROT-DUMAINE commerçant domicilié au bourg du Moule) vont fournir deux groupes, distincts par leur situation sociale: le premier relevant des petits-Blancs-cultivateurs qu'on recense aux Abyèmes et à Grands-Fonds Sainte-Anne, le second constitué de négociants, fabricants de sucre, propriétaires de plusieurs habitations-sucreries (au Moule, à Morne-à-l'Eau, à Sainte-Anne, à Petit-Bourg etc).



**TABLEAU N° 8**

**Habitants ayant pu (au vu de leur patronyme) être à l'origine des lignages de Petits-Blancs des Grands-Fonds d'après le «DESNOBLEMENT...» de 1671**

Patronymes	Prénoms	Ile & Quartiers	Cont. ha	Métier	Bât.
<b>BASSE-TERRE</b>					
LANGLOIS	Jacques	St-Louis	2,5	maistre de caze	
GIRARD	Clas	St-Louis	1	maistre de caze	
LORGER	Robert	St-Louis	6,75	maistre de caze	
FOUCHER	Gabriel	Mgne Beausoleil	3,75	maistre de caze	
DUCOUDRAY		Mgne Beausoleil	32,5	maistre de caze	
MONTAUBANT	Estienne	Mgne Bellevue	1,37	maistre de caze	
DUCOUDRAY		Mgne Bellevue	14,28	maistre de caze	
DUCOUDRAY		Mgne Bellevue	23	maistre de caze	
LEVALLOIS	Louis	Mgne Espérance		marchand	2 mag.
GEOFFROY	Jean Fçs	Mgne St-Charles	2,25	maistre de caze	
GIRARD	de lacroix	Mgne St-Charles	50	marchd hollandais	
BOUCHER	François	Mgne St-Charles	27,5	maistre de caze	
LEMERCIER	Jean	Vieux-Fort	30	maistre de caze	
LEMERCIER	Jean	Vieux-Fort	20	maistre de caze	
BOURGEOIS	Noël	Vieux-Fort	15	maistre de caze	
DUCOUDRAY		Basse-Terre		marchand	2 mag.
GIRARD	Janse	Basse-Terre		marchand	1 mag.
LEMERCIER	Jean	Basse-Terre		marchand	1 mag.
GIRARD	de lacroix	Basse-Terre		marchd hollandais	Pce vide
MONTAUBANT	Estienne	Basse-Terre			1 mag.
GIRARD	de lacroix	Basse-Terre		marchd hollandais	1 mag.
LEMERCIER	héritiers	Basse-Terre		marchand	1 mag.
BARTHE	Jacques	Basse-Terre		marchand	1 mag.
MONTAUBANT	Estienne	Basse-Terre		marchand	1 mag.
DUCOUDRAY		Basse-Terre		commerçant	Pce vide
CLAS		Capesterre	40	maistre de caze	
LANGLOIS	Médard	Capesterre	5	maistre de caze	
ROUSSEAU	Quentin	Capesterre	11,3	maistre de caze	
MATIGNON	Léonard	Pt-Cul- de-Sac	0,37	maistre de caze	
LE ROUX ... de LAMARRE	Charles	Pt-Cul- de-Sac	20	maistre de caze	
GIRARD	Guillaume	Pt-Cul- de-Sac	15	maistre de caze	
DUCOUDRAY		Pt-Cul- de-Sac	20	maistre de caze	
<b>GRANDE-TERRE</b>					
BOUCHER	Claude	Ste-Anne 1	20	maistre de caze	
LEVALLOIS	Philippe	Ste-Anne 1	20	maistre de caze	
GEOFFROY	Jean	St-Marc 1	10	maçon	
LANGLOIS	Jacques	Pt- Havre 1	15	maistre de caze	
BOUCHER	Claude	Ste-Anne 2	10	maistre de caze	
LEVALLOIS	Philippe	Ste-Anne 2	30	maistre de caze	
COUPÉ	René	Citronniers 1	25	maistre de caze	

Plusieurs parmi ces premiers habitants cultivateurs vendront ou seront contraints de vendre leurs terres et devront se tourner vers ce que l'on considérait jusque là comme des «terres...sans valeur».

Ajoutons que c'est chez ces petits-Blancs de la première génération que se sont recrutées à l'abolition de l'esclavage, les principales composantes de la communauté très restreinte des «Blancs-Matignons» des Grands-Fonds du Moule.

### **b) Les petits-Blancs du second groupe :**

Le second groupe est constitué des immigrants arrivés dans la colonie sans doute vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle sinon au début du XVIII<sup>e</sup> (parfois au XIX<sup>e</sup> siècle tels les CHABUS) et qui se trouveront aussi exclus des terres-à-canne. On n'en recense généralement les premiers représentants que dans les quartiers ou communes de la Grande-Terre. C'est le cas des BABIN, BERLET, BERTHELOT, BORICAUD, BOURDON, CADORET, CHAUVEL, LEBORGNE, LEBRERE ou LEBRAIRE, MONNEROT-DUMAINE, PEDURAND, TITECA, etc...

A l'intérieur de la région, contrairement aux «Blancs-Matignon» qui développeront, en particulier à partir de l'abolition de l'esclavage de 1848, un comportement raciste très exclusif vis à vis des autres ethnies, les petits-Blancs de ce second groupe (ainsi d'ailleurs que certains du premier) noueront fréquemment des alliances formelles avec les «Gens de couleur» nés libres autant qu'avec des affranchis ou leurs descendants. Cette attitude qu'on observe dès le XVIII<sup>e</sup> siècle (voir l'«Etat nominatif...» de 1796 plus bas) ne fera que se renforcer durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et explique l'extraordinaire variété des métissages inter-ethniques qu'on peut constater aujourd'hui encore, en particulier dans la zone centrale des Grands-Fonds.

Quelque fut le groupe dont relevaient les petits-Blancs de la région, dès lors qu'il leur était impossible de réaliser leur projet dans les branches sucrières, ceux qui pratiquaient un métier ou disposaient d'un capital suffisant pour monter un petit commerce ont pu choisir de se reconvertir dans d'autres activités. On les rencontre dans les bourgs comme «maitre de forge», «charpentier», «entrepreneur», «marchand» etc. Dans bien des cas, on retrouve quelques années plus tard, quelques uns de leurs descendants si ce n'est eux-mêmes dans la région<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> En fait, qu'il s'agisse de ces petits-Blancs, des «Gens de couleur» libres ou affranchis ou plus tard des Nouveaux-Libres, on observe que la pratique d'un métier souvent spécialisé et susceptible de procurer un revenu relativement viable n'exclue pas de nombreuses tentatives de constitution d'un patrimoine foncier pour des fins souvent spéculatives (comme on le verra plus loin à propos de certains petits-Blancs dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) mais aussi, pensons-nous, en raison du principe qui recommande ici, à quiconque veut garantir sa sécurité d'avoir impérativement plusieurs

L'examen des documents d'état civil et des hypothèques révèle chez les membres des «lignages» de ce GES, un mouvement quasi-permanent de personnes et de titres fonciers entre l'espace des bourgs et celui de la zone morneuse. Ces mouvements qui s'incrivent le plus souvent à l'intérieur de la même paroisse (bourg de Sainte-Anne & Grands-Fonds de Sainte-Anne ou bourg de Morne-à-l'Eau & Grands-Fonds de Morne-à-l'Eau) s'observent parfois aussi entre plusieurs paroisses (bourg du Moule & Grands-Fonds de Sainte-Anne, du Moule et de Morne-à-l'Eau, ou inversement, Grands-Fonds de Sainte-Anne & bourg de Sainte-Anne, du Moule, du Gosier et des Abymes etc).

Ces relations entre membres d'un même groupe de parenté qui s'associent celles entre groupes alliés appartenant au même GES des petits-Blancs débordent souvent vers les paroisses ou communes de la Basse-Terre et témoignent de la grande mobilité des individus —en quête des meilleurs conditions pour la réalisation de leur projet— bien plus que d'une simple dispersion ou d'un éclatement des groupes d'origine. Car, entre les membres d'un même groupe, les réseaux de solidarité sont nombreux. Ils vont de la valeur dérisoire de cession des terres aux échanges de femmes (entre lignages déjà alliés), de services divers, de coup-de-main etc.

A terme, ceci crée une grande diversité des statuts sociaux entre les membres des groupes de parenté où se recrutent les petits-Blancs, au point qu'il est difficile de dégager une ligne globale d'évolution à partir des segments d'origine dans la colonie; d'autant que les réseaux de solidarité qui unifient effectivement les membres d'un même groupe ou de groupes alliés n'excluent nullement les promotions individuelles. De plus, les choix des conjoints semblent avoir joué en faveur de certains individus et de leurs progénitures sans que l'on puisse systématiquement tenir les aînés des goupes de parenté pour les organisateurs de ces choix<sup>1</sup>.

L'abolition de l'esclavage et le problème de la disponibilité de la main d'œuvre de l'ancienne classe servile va poser aux petits-Blancs de la région un important problème. Les groupes dits «Matignon» retiendront l'attitude d'exclusion que nous avons déjà évoquée. Ajoutons simplement qu'une fois repliés sur les terres leur appartenant dans les Grands-Fonds du Moule, ils développeront jusqu'au milieu du

---

cordes à son arc et de ce que nous appelions plus haut, l'idéologie de la vieille société paysanne métropolitaine qui désigne le patrimoine foncier comme le principal signe de la fortune.

<sup>1</sup> C'est là, toute la difficulté que présente l'usage du concept «lignage» pour ce GES. Au cours de nos enquêtes sur les documents d'archives, plusieurs indices (la coïncidence entre les mariages et les transactions foncières, la fréquence des mariages croisés et non-croisés entre membres de deux lignages) nous ont fait penser que les parents ont souvent organisé le choix des conjoints de leurs enfants. Ces présomptions ont été plusieurs fois confirmées au cours des entretiens. Il reste qu'ici, ce ne sont que les parents qui interviennent et seulement vis à vis de leur progéniture. Peut-on dès lors les tenir pour des «aînés sociaux» au sens où l'entendent les anthropologues ?

XX<sup>e</sup> siècle, une société paysanne essentiellement vivrière et quasi-autarcique<sup>1</sup>. De nombreux témoignages évoquent la très forte natalité et le faible niveau de vie au sein du groupe. En l'absence de données chiffrées nous ne pouvons dire cependant quelle a été l'évolution démographique de ce GES depuis l'abolition de l'esclavage. Nous retiendrons simplement que l'autarcie aura eu le «mérite», d'une part d'assurer la permanence du groupe dans la région, et d'autre part de développer chez ses membres, un profond sentiment d'appartenance à un groupe lignager, à peine dissout aujourd'hui; un sentiment qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Quant aux autres petits-Blancs dont les «lignages» et les effectifs sont autrement plus considérables que ceux des «Blancs-Matignon», la tradition des alliances avec les autres groupes ethniques leur a indéniablement permis de mieux surmonter les difficultés que créait l'abolition de l'esclavage en ce qui concerne la disponibilité de la main d'œuvre et de mieux préparer leur reconversion, étant donné la non rentabilité des cultures secondaires<sup>2</sup>. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, ils ont prolongé leur séjour dans la région où ils continuaient de jouer le rôle de groupe social dominant. Toutefois, la terre a cessé d'être pour eux un moyen de production à mettre en valeur dans le cadre d'une activité agricole pour devenir un élément du patrimoine dont ils pouvaient tirer de substantiels revenus par la spéculation. La demande importante des «Nouveaux Libres» créait une situation de marché plutôt favorable. Ils en ont tiré profit pour scolariser leurs progénitures et les orienter vers les emplois administratifs et le commerce qui seront après la production sucrière, les nouvelles modalités d'accumulation et de promotion sociale dans la colonie, jusqu'au déclin de l'économie sucrière (au tournant des années 1960). Aujourd'hui, il ne reste d'eux que les noms patronymiques que portent leurs descendants qu'on retiendrait plutôt parmi les «Gens de couleur».

A partir de l'«Etat nominatif des citoyens...» de 1796-1797, nous sommes en mesure de présenter la situation particulière de ce GES à cette période charnière que constitue la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> A vrai dire, elle n'était pas aussi autarcique qu'on l'a souvent dit. Nous savons, par certains de nos informateurs qui ont le privilège d'appartenir au GES des petits-Blancs et d'avoir gardé un contact régulier avec les «Blancs-Matignon», qu'ils étaient souvent contraints de s'adresser aux Grands-Fonds de Sainte-Anne et de Morne-à-l'Eau notamment pour s'approvisionner en vivres et surtout en outils. Ces informations nous paraissent tout à fait vraisemblables si l'on tient compte:

— de la pénurie de main d'œuvre qui limite la mise en valeur des terres disponibles et que ne compense pas dans les délais souhaités, la forte natalité; celle-ci a au contraire accru (comme aujourd'hui) les besoins notamment de première nécessité que le faible niveau de productivité n'a pas souvent permis de satisfaire;

— qu'avant l'abolition de l'esclavage, ce sont le plus souvent les esclaves qui pratiquaient les métiers sur les petites habitations d'où les «Blancs-Matignon» se sont retirés pour se réfugier dans les G-F du Moule.

<sup>2</sup> Du XIX<sup>e</sup> siècle au cyclone de 1928, le déclin du cacao et du café a été irréversible.

Le premier tableau que nous proposons est constitué de deux listes nominatives: une où les habitations et les habitants-propriétaires sont explicitement mentionnés ainsi que les effectifs de leur parentèle résidant sur l'habitation; la seconde liste est surtout celle des habitations mises sous séquestre ou «habitations nationales» et ne présente donc pas les mêmes garanties quant à la race ou l'ethnie dont relèvent les propriétaires. Il reste qu'au regard de l'histoire générale de cette période<sup>1</sup> d'une part, de la place prépondérante des petits-Blancs au sein du groupe social des habitants-propriétaires d'autre part, et sans exclure que des habitants «Gens de couleur» ou Noirs affranchis aient pu se trouver parmi les royalistes ou «ceux qui avaient pactisé avec les occupants anglais», nous retenons que la majeure partie de ces habitations ont dû appartenir à des petits-Blancs<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> On aura compris qu'il s'agit ici de la période révolutionnaire qui court en Guadeloupe, de 1789 à 1802, et en particulier de la phase de reprise en main de la colonie par Victor HUGUES.

Pour l'ensemble de la période, voir notamment: G. LASSERRE, *La Guadeloupe* Tome I, op cit, pp 286-289; et J. ADELAIDE-MERLANDE, *Delgrès La guadeloupe en 1802*, Karthala, 1986, pp 6-10.

<sup>2</sup> S'il n'y avait le fait que des «Gens de couleur» ou des Noirs affranchis aient parfois pris les mêmes patronymes que certains petits-Blancs, nous aurions pu sur la base des noms des habitations, reconstituer dans la plupart des cas, les noms de famille des propriétaires de ces «habitations nationales»

**TABLEAU N° 9**

Liste nominative des habitations secondaires  
appartenant à des Habitants petits-Blancs  
d'après l'«Etat Nominatif des Citoyens...» de 176-1797

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
BAIMBRIGDE	Mie Lse Wacter Baimbridge	ABY	PB	1
BAUMON AÎNÉ	G BEAUMONT	ABY	PB	1
BIDAUX & MERCIER	Charles Mercier	ABY	PB	3
BLANCHARD	J B Questel	ABY	PB	6
BLANCHARD	Sophie Classe Barot /loc	ABY	PB	3
BLANCHET DUBELOIS	J Blanchet Dubelois	ABY	PB	9
BORICAUD & FROGERS	Pierre Boricaud	ABY	PB	7
BORY (CHAPUSI)	Jean Louis Chapus /loc	ABY	PB	2
BOURSOY	Nicolas Boursoy	ABY	PB	7
CAILLE	Charles Aufren	ABY	PB	1
CASAUBON	Louis Casaubon	ABY	PB	6
<i>Chartreux &amp; Martin Dupuy</i>	Elie Dupuy	ABY	PB	2
CHAZEAUX	Jean Monnerot/locataire	ABY	PB	6
CLAUNEUF	Mie Thé Couppé X Bosquet	ABY	PB	4
CONSTANTIN	Constantin	ABY	PB	2
<i>CROISET</i>	Pierre Croiset	ABY	PB	1
DARPHEUIL	Darpheuil	ABY	PB	2
DENIS LAMBERT	Denis Lambert	ABY	PB	6
<i>DORMOY</i>	Pierre Brossail	ABY	PB	6
DOUBLE	François-Mie Double	ABY	PB	4
DUBOSC	Henriette Pages vve Dub.	ABY	PB	3
DUBOUFFE	Gaspar Poirier	ABY	PB	1
DUMONTIEV	Perrier	ABY	PB	2
DUPLESSIS	Etienne Duplessis	ABY	PB	6
<i>DUVERGER</i>	Duverger	ABY	PB	6
Fçs LAMBERT	François Lambert	ABY	PB	3
Fçs LEROY	Frçs Leroy	ABY	PB	4
FRANVILLE	Héritiers Franville	ABY	PB	4
<i>GIRARDEAU</i>	Frçs Guérin	ABY	PB	1
GOSSEC	Deshelui Vve Gossec	ABY	PB	3
GUIONET FONTAINE	Jacques Guionet Fontaine	ABY	PB	5
HOURADON	Houradon	ABY	PB	7
Jacques GAUSSIN	Vve Jacques Gaussin	ABY	PB	4
Jacques Joseph VEYEZ	Jean Veyez	ABY	PB	7
<i>JAUBERT</i>	Jaubert	ABY	PB	2
Jeanne EMELIE	Jeanne Emélie	ABY	PB	1
La flèche MONBOUSSIN	Anne Julie Renaud	ABY	PB	2
LA POINTE TRENIS	Paul Lapointe Trenis	ABY	PB	6
LEFEVRE	Fidelin	ABY	PB	4
<i>LEGLESE</i>	Nicolas Leglèse	ABY	PB	2

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
LIAU	Louis Liau	ABY	PB	1
LOLOM	Lolom	ABY	PB	1
LORDON	J B Lordon	ABY	PB	1
M GAUSSIN	M Gaussin	ABY	PB	1
MARC DUVAL	Verdon /loc	ABY	PB	1
MarrieuL LEMORNE	Lemorne	ABY	PB	1
MASSE	J Masse	ABY	PB	5
MAUVIF-LAPLANTE	Mauvif Laplante	ABY	PB	3
MICHEL	J B Michel	ABY	PB	4
MONPLAISIR	Vve Mascou	ABY	PB	0
PAGES	Jean Emery Pagès	ABY	PB	2
PARANT	P Nicolas Leconte Parand	ABY	PB	10
Pierre BRETON	Pierre Breton	ABY	PB	1
PIERRE MONNEROT	Pierre Monnerot	ABY	PB	5
Pierre VILLENEUVE	B Villeneuve	ABY	PB	6
POMMIER	Mie Cath Gaussin X Pom	ABY	PB	3
RABOUN	Anne Boisvin	ABY	PB	3
RICHARD MERCIER	Richard Mercier	ABY	PB	4
Richebois GAUSSIN	Richebois Gaussin	ABY	PB	5
ROUIL	Marcelin Rouil	ABY	PB	8
SOLLIER	M Catherine Dupuy	ABY	PB	2
T. RIVIERE	Toussaint Rivière	ABY	PB	7
TERRASSON	Terrasson	ABY	PB	3
THOULAIRE MAHE	Ls Hilaire Thoulaire Mahé	ABY	PB	1
Toussaint LORGER	Toussaint Lorger	ABY	PB	2
Toussaint RIVIERE	Toussaint Rivière	ABY	PB	5
VERDON	Jean Jacques Verdon	ABY	PB	4
Vve Antoine LORGER	Vve Lorger	ABY	PB	6
Vve CALLARD	Vve Callard	ABY	PB	2
Vve DORIGNY	Vve Dorigny	ABY	PB	2
Vve DUBOIS DESNORD	Anne Mercier	ABY	PB	6
Vve DUFILLEUIL	Vve Dufilleuil	ABY	PB	1
Vve DUNEAU	Vve Duneau	ABY	PB	1
Vve HOUDIN LONGVAL	locataires	ABY	PB	0
Vve J B NAFERCHAU	Vve Naferschau	ABY	PB	1
Vve Joseph LAMBERT	Vve Lambert	ABY	PB	5
Vve KER LOURY	Vve Ker Loury	ABY	PB	2
Vve LAROUSSE	Vve Larousse	ABY	PB	1
Vve LE PRINCE	Anne Brigitte Lambert/ loc	ABY	PB	0
Vve Lemorne des Fontaines	Vve Lemorne	ABY	PB	3
Vve Lemorne Dumornay	Elisabeth Hourtic	ABY	PB	5
Vve LEROY	Vve Leroy	ABY	PB	2
Vve MASCOU	Vve Mascou	ABY	PB	3
Vve PICARD	Vve Picard	ABY	PB	1
Vve REYBEL	Vve Reybel (Raibell!)	ABY	PB	2
Vve RIDE	Rouil /loc	ABY	PB	0
Vve RIVIERE	Vve Rivière	ABY	PB	4

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
Vve TAILLANDIER	Vve Taillandier	ABY	PB	3
Vve TESSIER	Mie Madeleine	ABY	PB	4
Vve VALLET	Vve Vallet	ABY	PB	2
WERCAUTRIN	J B Wercautrin	ABY	PB	1
Adélaïde DESMARAIS	Adélaïde Desmarais	GOS	PB	1
ARNOUX	Catherine Arnoux	GOS	PB	8
AUDEBERT	Jérôme Audebert	GOS	PB	3
Augustin DELBOURG	Augustin Delbourg	GOS	PB	2
Bellevue LEMASSON	Noël E B Lemasson	GOS	PB	1
BESSON	François Besson	GOS	PB	1
BORICAUD	Boricaud	GOS	PB	6
BOULLAY	Michel Boullay	GOS	PB	10
CARRERE	Bertrand Carrère	GOS	PB	2
Charles BLANCHET	Charles Blanchet	GOS	PB	7
Charles DELBOURG	Charles Delbourg	GOS	PB	1
DISSAC	Mie Frçse Titéca	GOS	PB	2
DUPONT LABARRIERE	Sophie Jovasse	GOS	PB	4
DUPORTBLANC	Gabriel Fçs B Chauvin	GOS	PB	2
FAIDEL	François Testu	GOS	PB	4
FERRAND	Jacques Antonety	GOS	PB	4
Frçs NAFERCHAU	Vve Mathieu Dupuis	GOS	PB	4
GAURY	Jean Gaury	GOS	PB	2
Héritiers BLANCHARD	Blanchard	GOS	PB	1
héritiers Eméry DUBOIS	Emery Dubois Fils	GOS	PB	2
Héritiers RICHARD	J B Richard	GOS	PB	1
Honoré St-GIRON	Honoré St-Giron	GOS	PB	4
HOUDAN #	Jacques Houdan	GOS	PB	5
HUARD	Jean Thomas Huard	GOS	PB	1
ISAAC JACOB	M Soudet"	GOS	PB	2
J B NORMANDIE	J B Normandie	GOS	PB	1
KESMANNE	Kesmanne	GOS	PB	5
LABARRIERE	Bernard Labarrière	GOS	PB	4
LABROUILLIERE	Charles Labrouillière	GOS	PB	4
LAFAILLE	J B Lafaille	GOS	PB	2
LAMBERT JUMODIERE	Mie Jeanne Lambert	GOS	PB	2
LAMY	Ch J B Lamy	GOS	PB	4
LEMASSON	J B Lemasson	GOS	PB	4
Ls Ns Bd Jean HOUDIN	L N B J Houdin	GOS	PB	3
MACOT #	Ph Deschamp/géreur	GOS	PB	0
Mre CASSARD	Ismaël Houelch/seq	GOS	PB	0
PAQUELOT	Jacques Paquetot	GOS	PB	1
PRAT	Cathé.Loquet X Prat	GOS	PB	1
RENE	Daniel René	GOS	PB	4
ROCHE	Elis. Lamarre X Roche	GOS	PB	4
ROOST	Pierre Roost	GOS	PB	3
Saint-GIRON	M Th Bordenave	GOS	PB	4
SAINT-HILAIRE	P Boniface Naferchau	GOS	PB	4



HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
SIMONET	G. Lазarre Simonet	GOS	PB	6
THEOLISSE BROON	Théolisse Broon	GOS	PB	6
VERDELET	Jean Elie Verdelet	GOS	PB	4
Vve AUBRY	Vve Aubry	GOS	PB	2
Vve BREVET	Anne Rose Dabe vve B.	GOS	PB	3
Vve DESCHAMPS	Vve Deschamps	GOS	PB	1
Vve GIRAND	Mie Fse Boisjolie vve G	GOS	PB	2
Vve GOLLIN	Vve Gollin	GOS	PB	5
Vve JUMOYER	Vve Jumoyer	GOS	PB	5
Vve LAMARRE	Vve Lamarre	GOS	PB	1
Vve Melkior TITÉCA	Daniel Titéca	GOS	PB	5
Vve MENARD	Vve Fçse Ménard	GOS	PB	5
Vve Michel BELAIR	Mie Boullay Vve Delair	GOS	PB	4
Vve MOLENTIEL	Vve Molentiel	GOS	PB	7
Vve MONNIER	Vve Monnier	GOS	PB	1
Vve NORMANDIE	Vincent Normandie	GOS	PB	1
Vve RIDE	Vve Ride	GOS	PB	5
Andraise BABIN	Andraise Babin	MAE	PB	1
Antoine GEFFRIER	A Geffrier	MAE	PB	3
Antoine LORGER	Lorger	MAE	PB	3
Auguste DESSALES	Auguste Dessales	MAE	PB	1
B L DUBOID"	B Duboid"	MAE	PB	1
BEBIAN	Bébian	MAE	PB	4
BERTRAND SALLETTE	B Sallette	MAE	PB	6
BONSEIGNEUR	Bonseigneur	MAE	PB	3
BOUCHER BELLAIRE	Boucher Bellaire	MAE	PB	5
CALLARD LEGROS	Callard Legros	MAE	PB	3
Charles GRUET	Gruet	MAE	PB	10
CHASTEL	Chastel	MAE	PB	1
Claude LACROIX	Claude Lacroix	MAE	PB	6
CONTENCIN	Contencin	MAE	PB	2
COURSIALE	Coursiale	MAE	PB	3
D M BERTONNEAU	Bertonneau	MAE	PB	3
DELOUMAUX	Deloumaux	MAE	PB	6
DEVARIEUX	Jean Devarieux	MAE	PB	2
DUBOIS	Dubois	MAE	PB	5
Dupred" SAINT-AMOUR	D Saint-Amour	MAE	PB	1
DURANDY CADET	Durandy Cadet	MAE	PB	4
DUROULLE	Durouille	MAE	PB	2
Elie Robert LEFEBVRE	Lefebvre	MAE	PB	4
Fçs MATIGNON DELOR	François Matignon Delor	MAE	PB	1
Fçs DOUSSAINT	F Doussaint	MAE	PB	7
GEFFRIER	Geffrier	MAE	PB	3
Gibert LAMOTHE	Lamothe	MAE	PB	1
Héritiers DEROUET	Vve Derouet	MAE	PB	4
JB BREVET	J B Brevet	MAE	PB	2
JP CALLARD	Callard	MAE	PB	2

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
J P MARCHAND	J P Marchand	MAE	PB	6
Jacques CADET	jacques Cadet	MAE	PB	6
Jacques LORGER	J Lorger	MAE	PB	8
Jacques SABATIE	J Sabatié	MAE	PB	1
Jean ARNAUD	Arnaud	MAE	PB	7
Jean CADORET	J Cadoret	MAE	PB	7
Joseph BABIN	Babin	MAE	PB	2
Joseph BADUEL	Joseph Baduel	MAE	PB	6
Joseph DRANAULT	Dranault	MAE	PB	1
Joseph LEBRERE	J Lebrère	MAE	PB	11
LABAT	B Labat	MAE	PB	6
LACOMBE	Lacombe	MAE	PB	7
LACROIX Fils	Lacroix Fils	MAE	PB	4
LASSERRE & FILS	Lasserre	MAE	PB	6
Louis BERTONNEAU	Louis Bertonneau	MAE	PB	1
Louis GIRARD	Louis Girard	MAE	PB	11
Louis TITECA	Louis Titéca	MAE	PB	4
Louise BIBU	Louise Bibu	MAE	PB	1
Loysel LATOUR	Loysel Latour	MAE	PB	3
Marguerite FONTAINE	M Fontaine	MAE	PB	2
Marianne BORDE	M Borde	MAE	PB	1
Marie Fiette DOUBLE	Mie Fiette Double	MAE	PB	1
Mathurin ROUSSEAU	Rousseau	MAE	PB	6
MATIGNON CARRERE	Matignon Carrère	MAE	PB	2
Melquion DEVARIEUX	Melquion Devarieux	MAE	PB	1
Michel LANGLOIS	Michel Langlois	MAE	PB	5
Nazère DUT	Nazère Dut	MAE	PB	5
Nicolas BOSSIVOIRE	Nicolas Bossivoire	MAE	PB	2
Nicolas BOURDON	Bourdon	MAE	PB	5
Nicolas DESSENCLOS	Dessenclos	MAE	PB	5
PICAUT CLEREAU	Picault	MAE	PB	2
Pierre GIRARD	Girard	MAE	PB	1
PRAT Fils	Prat	MAE	PB	7
René PAGOT	René Pagot	MAE	PB	7
SCOLASTIQUE	Scolastique	MAE	PB	5
SOVIAC	Soviac	MAE	PB	2
Téré BELTAUD	T Beltaud	MAE	PB	7
TOUBLANC CHAUVEL	Toublanc Chauvel	MAE	PB	3
Touhyre DUHAUMONT	T Duhaumont	MAE	PB	6
Toussaint LORGER	T Lorger	MAE	PB	7
VENOID	Venoid	MAE	PB	1
Vve BOUIS	Vve Bouis	MAE	PB	1
VVE CHAUVEL	Vve Chauvel	MAE	PB	2
Vve CHAUVEL	Vve Chauvel	MAE	PB	5
Vve CHAUVEL Cadet	Vve Chauvel	MAE	PB	4
Vve DEPOINTE	Vve Dépointe	MAE	PB	3
Vve DEVARIEUX	Vve Devarieux	MAE	PB	4

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
Vve ESCUDIER	Vve Escudier	MAE	PB	2
Vve GEFFRIER	Vve Geffrier	MAE	PB	4
Vve HUBY	Vve Huby	MAE	PB	6
Vve Jacquet LORGER	Vve Jacquet Lorger	MAE	PB	8
Vve LEJEUNE	Vve Lejeune	MAE	PB	5
Vve MATIGNON	Vve Matignon	MAE	PB	3
Vve MATIGNON	Vve Matignon	MAE	PB	1
Vve MICHAUX & Fils	Vve Michaux	MAE	PB	5
Vve Paschal GIRARD	Vve Girard	MAE	PB	1
Vve PEROX	Vve Perox	MAE	PB	3
Vve PRAT	Vve Prat	MAE	PB	5
Zabeth ROUGET	Zabeth Rouget	MAE	PB	3
Antoine LACOTTE"	Antoine Lacotte	MOU	PB	4
Antoine LAMONY	A. Lamony	MOU	PB	7
Antoine PARAVISINS"	Antoine Paravisins"	MOU	PB	4
Arsonneau MARDOFF	Arsonneau Mardoff	MOU	PB	4
B BOMARD	B Bomard	MOU	PB	10
B PHILIPON	B Philipon	MOU	PB	4
Baptiste TENEAU	Baptiste Téneau	MOU	PB	0
Bd. Blain Descormiers	Bernard B-Descormiers	MOU	PB	3
Blain DESCORMIERS	Blain Descormiers	MOU	PB	5
CANIQUIT	Caniquit	MOU	PB	14
Charles BOURGEOIS	Charles Bourgeois	MOU	PB	2
Constant ARSONNEAU	Constant Arsonneau	MOU	PB	3
D <sup>e</sup> DESPREZ	D Desprez	MOU	PB	8
D <sup>e</sup> TENEAU	D. Teneau	MOU	PB	8
Désirée TENEAU	Désirée Téneau	MOU	PB	1
Edouard BREVET	Edouard Brevet	MOU	PB	1
Elie BOUCHER	Elie Boucher	MOU	PB	6
Félicitée LEVASSEUR	Vve Lapointe	MOU	PB	2
Félix BOURGEOIS	Félix Bourgeois	MOU	PB	2
François DESBONNE	François Desbonne	MOU	PB	1
François MOYNE	François Moyne	MOU	PB	3
François PAYRILLE"	François Payrille"	MOU	PB	1
François PELLICIER	F Pellicier	MOU	PB	4
François PEROX	F Perox	MOU	PB	5
Françoise CARRIERE	Françoise Carrière	MOU	PB	5
Frçs NAFERCHAU	Frçs Naferchau	MOU	PB	4
Gabriel Roussel Boucher	G Roussel Boucher	MOU	PB	8
Guillaume LAILLAULT	G Lailault	MOU	PB	0
Guillaume NORMANDYE	Guillaume Normandye	MOU	PB	2
Henriette TAUZE	Henriette Tauzé	MOU	PB	1
J B BOUCHER	JB Boucher	MOU	PB	8
JB DEBONNE	J B Debonne	MOU	PB	1
J B MERCIER	J B Mercier	MOU	PB	5
JB SALOMON	J B Salomon	MOU	PB	2
J BOUCHER METAYER	J BOUCHER Métayer	MOU	PB	3

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
J F Blain Descormiers	J F Blain Descormiers	MOU	PB	1
Jacques REVESTE	Jacques Reveste	MOU	PB	1
Jean DEBONNE	Jean Debonne	MOU	PB	3
Jean Frçs DARGNAISSE	J F Dargnaisse/locat	MOU	PB	1
Jean Louis LANGLOIS	J L Langlois	MOU	PB	2
Jeanne LAILLAULT"	Vve Frçs Teneau	MOU	PB	1
Joseph DUTAU	joseph Dutau	MOU	PB	2
Joseph MAREAUX	Joseph Maréaux	MOU	PB	3
Lazare LEBORGNE	Lazare Leborgne	MOU	PB	1
LEBLON	C. Larbanette	MOU	PB	0
Louis DEPRez	Louis Deprez	MOU	PB	1
Louis Dorville LAROCHE	Louis Dorville Laroche	MOU	PB	3
Ls Alex.dre BOUCHER	L A BOUCHER	MOU	PB	2
M. L. PEROX Vve BOYER	Mie Lse Perox Vve Boyer	MOU	PB	6
Matausau" Vve Morinière	Matausau" Vve Morinière	MOU	PB	1
Mathieu BRION	Mathieu Brion	MOU	PB	5
MAUREL AINé	Maurel Ainé	MOU	PB	6
Michaux BEBIAN	Michaux Bébian	MOU	PB	3
Michel DUMONT	Michel Dumont	MOU	PB	1
Michel MERCIER	Michel Mercier	MOU	PB	1
Mie Elisabeth PALOT"	Mie Elisabeth Palot	MOU	PB	2
Mie Frçse LEVASSEUR	Vve Durand	MOU	PB	2
Nicolas NEAU	Nicolas Néau	MOU	PB	1
Paul CADORET	Paul Cadoret	MOU	PB	3
Pierre BOUCHON	Pierre Bouchon /locat	MOU	PB	1
Pierre BREVET	Pierre Brevet	MOU	PB	4
Pierre BRUN	Pierre Brun	MOU	PB	5
Pierre DEBONNE	Pierre Débonne	MOU	PB	5
Pierre GANSE	Pierre Ganse	MOU	PB	3
Pierre LANGLOIS	Pierre Langlois	MOU	PB	6
Pierre Louis MAUPRIN"	Pierre Louis Mauprin"/locat	MOU	PB	2
Pierre Louis TAUZE	P L Tauzé	MOU	PB	3
Pierre MESTRE	Pierre Mestre	MOU	PB	6
Piquion DEBONNE	Piquion Debonne	MOU	PB	2
Prosper DEBONNE	Prosper Debonne	MOU	PB	7
Robert SENE	Robert Séné	MOU	PB	7
Sébastien Archange NEAU	Sébastien Archange Néau	MOU	PB	5
TAUZE Vve AUREAS	Tauzé Vve Auréas	MOU	PB	2
Toussaint LANGLOIS	Toussaint Langlois	MOU	PB	3
Vincent Felix DEBONNE	Vincent Félix Debonne	MOU	PB	1
Vve Antoine GUERET	Philothée Bioche Vve G.	MOU	PB	6
Vve Armand LAILLAULT	Vve Armand Laillaault	MOU	PB	4
Vve Baptiste DEPRez	Vve B Desprez	MOU	PB	4
Vve CELLON	Vve Cellon	MOU	PB	7
Vve Champion Ainé	Vve Champion Ainé	MOU	PB	5
Vve Champion CADET	Vve Champion Cadet	MOU	PB	1
Vve Charles ALLIENS	Vve Charles Alliens	MOU	PB	2

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
Vve Charles NEAU	Vve Charles Néau	MOU	PB	4
Vve DESBONNE	Vve Desbonne	MOU	PB	1
Vve Etienne TENEAU	Vve Etienne Teneau	MOU	PB	5
Vve FONTANEILLE	Vve Fontaneille	MOU	PB	7
Vve GEOFFOY	Vve Geoffroy	MOU	PB	4
Vve J B DESPREZ	Vve J B Desprez	MOU	PB	2
Vve Jacques REVESTE	Vve Jacques Reveste	MOU	PB	1
Vve Jean LAROCHE	Vve Jean Laroche	MOU	PB	2
Vve Jean NAFERCHAU	Vve Jean Naferchau	MOU	PB	1
Vve Jû	Vve Jû	MOU	PB	2
Vve LAROCHE Olivier	Vve Laroche Olivier	MOU	PB	8
VVE LEMORNE	Vve Lemorne	MOU	PB	5
Vve Louis ARSONNEAU	Vve Louis Arsonneau	MOU	PB	1
Vve Louis TAUZE	Vve L Tazé	MOU	PB	1
Vve Ls Boucher Bonami	Vve Boucher Bonami	MOU	PB	9
Vve MAUPERTUIS	Vve Maupertuis	MOU	PB	0
Vve MERCIER	Marguerite Hurel	MOU	PB	1
Vve NAFERCHAU	Vve Naferchau	MOU	PB	3
Vve Novel GAUDRON"	Vve N Gaudron"	MOU	PB	5
Vve Pierre NEAU	Vve Pierre Néau	MOU	PB	9
Vve PROT LIEUPÉ"	Vve Prot Lieupé"	MOU	PB	1
Vve René RIVIERE	Vve René RIVIERE	MOU	PB	4
Vve ROUSSEAU	Vve Rousseau	MOU	PB	5
Vve SIMON	Mie Anne Deneaux	MOU	PB	3
ALEGRET	Jean Louis Alécret	S-A	PB	1
André RODRIGUE	André Rodrigue	S-A	PB	1
Antoine MERCIER	Antoine Mercier	S-A	PB	2
ARSONEAU	Arsonneau	S-A	PB	4
BAROT Jeune	Barot Jeune Fils	S-A	PB	3
BELLEMARÉ	Moizan	S-A	PB	0
BIMBAU	Saint-Aubin	S-A	PB	1
BISSON Cadet	Bisson Cadet	S-A	PB	4
BOVIN	Dupuch	S-A	PB	1
BOUGOURE	Bougoure	S-A	PB	6
BURAT	Burat	S-A	PB	7
CAMBOU Fils	Vve Cambou	S-A	PB	1
CASABON	Pierre MERCIER	S-A	PB	1
CAYENNE	Anne Frçse Oger	S-A	PB	2
Charles GAYANT	Charles Gayant	S-A	PB	1
CHARPENTIER	Charpentier	S-A	PB	2
CUSSON	Cusson	S-A	PB	5
DAUBE	Daube	S-A	PB	1
DESCORPS	Descorps	S-A	PB	2
DESIGNIERE	Vve Gouverne	S-A	PB	1
DIEUPART	Desprier	S-A	PB	4
DIEUPART	D. Dieupart	S-A	PB	5
Dulcide BOUCHER	Dulcide Boucher	S-A	PB	3

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
DUSSAUFHIL	Adélaïde Serret	S-A	PB	1
Etienne DESJARDINS	Etienne Desjardins	S-A	PB	1
EUGENE	Eugène	S-A	PB	1
Fontaine DUBERANT	Fontaine Dubérant	S-A	PB	1
Frçs LAMBERT	Vve Frçs Lambert	S-A	PB	3
GAIGNERON AINé	Magalon/sequest	S-A	PB	0
GARY	Gary	S-A	PB	5
GILLOT	Guillot	S-A	PB	1
Guillaume BOUCHER	Guillaume Boucher	S-A	PB	8
Héritiers AVRIL	Baptiste Biggio	S-A	PB	1
HUBERLOT	Cirille Hubert	S-A	PB	3
J B DESCORPS	J B Descorps	S-A	PB	8
J B GUILLAUME	Guillaume	S-A	PB	2
J B MERCIER	J B Mercier	S-A	PB	10
J D MATIGNON Ainé	Jules dieudonné Mat.	S-A	PB	7
Jean RODRIGUE	Jean Rodrigue	S-A	PB	6
JOUANNET Gail Séverin	Jouannet	S-A	PB	4
Jules SERRET	Jules Serret	S-A	PB	1
K'LOURY	K' Loury	S-A	PB	2
KIQUANDON Fils	Souveste"	S-A	PB	2
La JOURNALIERE"	Catherine Allien	S-A	PB	2
LADOUX	Ladoux	S-A	PB	2
LAMBERT AINé	Vincent Dupré	S-A	PB	1
LEMAIRE	Vve Lemaire	S-A	PB	2
LERGER BERLET	Léger Berlet	S-A	PB	1
Louis DESPREZ	Louis Desprez	S-A	PB	1
Louis GAYANT	Louis Gayant	S-A	PB	1
Louis TENAU	Louis Tenau	S-A	PB	3
Ls Clément LAMBERT	L.C.Lambert/marchd	S-A	PB	1
MANON RADY	Manon	S-A	PB	1
MARTINEAU	Cusson	S-A	PB	1
MARTINI	Martini	S-A	PB	3
MASSELAS	Burat	S-A	PB	1
MASSELAS Plaisance	Thérèse Simon	S-A	PB	1
Mat." DESMORNAIS	Desmormais	S-A	PB	3
MEDERIC	Varlet /sequest	S-A	PB	0
Mineur" BOUCHER	Reye	S-A	PB	5
MONTBRUN	Montbrun	S-A	PB	2
Mre DULIN	Mie Néron Bellemare"	S-A	PB	2
Nicolas CALLARD	Nicolas Callard	S-A	PB	1
NOINIS SIMON	Moisan/économe	S-A	PB	0
NUGENT	Nugent	S-A	PB	2
OLIVET BROMONT	Olivet Bromont	S-A	PB	1
Pierre DESJARDINS	Pierre Desjardin	S-A	PB	1
Pierre DESVARIEUX	Pierre Desvarieux	S-A	PB	3
PIPY	Pipy	S-A	PB	3
PONTINELLE	Villeneuve	S-A	PB	1

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
PREVOT	Prévo	S-A	PB	1
REYJAL	Antoine Reyjal	S-A	PB	8
ROC LAMBERT	Vve Roc Lambert	S-A	PB	1
Ruelle DIEUPART	Ruelle	S-A	PB	4
SENE Fils	Séné Fils	S-A	PB	2
St PROTAIS	Augé /sequest	S-A	PB	0
St-LOUIS	Anne Paris Cirille	S-A	PB	8
THIEBAULT Frère	Marica Thiebault	S-A	PB	2
TITECA Belle-Jie"	Charles Frçs Titéca	S-A	PB	6
Ursule SERRET	Ursule SERRET	S-A	PB	1
Valory BERLET	Valory Berlet	S-A	PB	1
VILAFORT	Vve VILAFORT	S-A	PB	1
VILLENEUVE	Villeneuve	S-A	PB	5
Vve BAROT	Vve Barot	S-A	PB	3
Vve BOIS PARIS	Vve Bois Paris	S-A	PB	1
Vve BREVET	Vve Brevet	S-A	PB	7
Vve CAMBOU	Vve Cambou	S-A	PB	1
Vve CAMBOU Murail"	Vve Cambou	S-A	PB	1
Vve CAMBOU Ste Foix	Vve Cambou	S-A	PB	1
Vve CLASSE	Vve Classe	S-A	PB	2
Vve DESVARIEUX	Vve Desvarieux	S-A	PB	8
Vve DORZON	Vve Dorzon	S-A	PB	2
Vve DUPRE	Mie-Frçse Dupré	S-A	PB	2
Vve GAYANT	Vve Gayant	S-A	PB	3
Vve GENDRON	Vve Gendron	S-A	PB	2
Vve J Ch Desvarieux	Vve Desvarieux	S-A	PB	5
Vve Joseph DESCORPS	Vve Descorps	S-A	PB	5
Vve LAPERY	Vve Laper	S-A	PB	1
Vve LEPRINCE	Victoire Gardet	S-A	PB	6
Vve MAHAUDIÈRE	Anne luce Mahaudière	S-A	PB	3
Vve MICHAU	Vve Michau	S-A	PB	1
Vve Ph. DUBOIS	Vve Dubois	S-A	PB	4
Vve PROSINE	Vve Prosine	S-A	PB	3
Vve QUINQUENS	J P Dussouchet	S-A	PB	3
Vve ROUSSEL	Vve Roussel	S-A	PB	2
Vve THIEBAULT	Vve Thiebault	S-A	PB	3
Vve Tirant ance-à-barque	Rogé /économe	S-A	PB	0
Vve Tirant SERGENT	Vve Sergent	S-A	PB	3
Vve WIKAER	Vve Wikaer	S-A	PB	3
VveJean LAMBERT	Vve Lambert	S-A	PB	2

Les Habitations secondaires sous séquestre  
ayant pu appartenir (en majeure partie) à des Habitants petits-Blancs  
d'après l'«Etat Nominatif des Citoyens...» de 176-1797

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
AUGUSTIN FOURN		ABY		0
BACOU		ABY		0
BAUZON		ABY		0
BEAUMON CADET		ABY		2
BOISTOSÉ		ABY		0
BOUCHER LONGVAL		ABY		0
BUTEL St-VILLE		ABY		0
CAILLAC		ABY		0
CASTOR & PAVILLON		ABY		0
CLAVEAUX		ABY		0
DEBLAINE		ABY		1
DESHELLS		ABY		2
DESSOURCE		ABY		0
DUCHESNE		ABY		0
DUMOULIN		ABY		0
DUROULIN		ABY		0
EDOUARD AVRIL		ABY		0
GAYAN		ABY		0
HUBERT DEVEAUX		ABY		0
JUDE NEAU		ABY		0
KER GRIST		ABY		0
LA POTHERIE		ABY		2
LAFAILLE		ABY		0
LARONCIERE		ABY		0
LAUJOL		ABY		0
LAVERDAN MONTBRUN		ABY		0
LEMASSON		ABY		0
MERCIER BEAUSOLEIL		ABY		4
Nicolas REACHE		ABY		0
PENDELET		ABY		0
PHILIPPE		ABY		0
Pierre LAFARGE		ABY		0
REMOLLON		ABY		0
SIMONNIN		ABY		0
TITECA DESSOURCES		ABY		0
Vve BAROCHE Motion		ABY		0
Vve CHAUVEL		ABY		0
ARNOUVILLE		GOS		0
BEATRIX		GOS		0
BERBAS		GOS		0
CHERY JOSEPH		GOS		0
DARBOUSSIER		GOS		0



HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
DUBOIS LASSAUSAY		GOS		0
Fcs VALLEE		GOS		0
Jean Charles VALLEE		GOS		0
JOVASSE		GOS		0
Ker MARTIN		GOS		0
Ker Venon & Berthon		GOS		0
LABARTHE		GOS		0
LAHONGRAIS		GOS		0
LAMESRESSE #		GOS		0
LEROUX		GOS		0
LESUEUR		GOS		0
Melchior TITECA		GOS		0
Mineurs CONSTANT		GOS		0
Mineurs JOVASSE		GOS		0
NAFERCHAU		GOS		0
Nicolas BRISACIER		GOS		0
Nicolas DUPUY		GOS		0
OLIVIER BONNET		GOS		0
ROUSSEAU		GOS		0
Séraphin AUBRY		GOS		0
SERVERDON		GOS		0
SERVIENT		GOS		0
THOMASSIN		GOS		0
TONNEL		GOS		0
Vve Nicolas TITECA		GOS		0
Vve Ph HUMBERT		GOS		0
WANSKALKWUISTS #		GOS		0
BOIS AUBIN		MAE		0
BOIS DAVID		MAE		0
BOSREDON		MAE		0
BOUID"		MAE		0
BRION		MAE		0
CARPENTIER		MAE		0
CLASSE		MAE		0
DABORE"		MAE		0
DATENTOTE"		MAE		0
DOTHEMARD		MAE		0
DOUBLE PONTIGNY		MAE		0
DUBELOIR		MAE		0
DUCHASSIN LAVIELLE		MAE		0
DUPART		MAE		0
DURANDY		MAE		0
DURIVRY		MAE		0
ESCUДИER		MAE		0
GANSPOËL		MAE		0
GASCHET		MAE		0
Guillaume JAUME		MAE		0

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
LISLET		MAE		0
La Vinaigre PICÔT		MAE		0
LACHEVERY		MAE		0
LAPALIN		MAE		0
LAPERCELLE"		MAE		0
LASALINIÈRE		MAE		0
LATOUR DULIGNY		MAE		0
LEMERLE		MAE		0
MADUFF-MONROC		MAE		4
MARIEUL		MAE		0
MAWE		MAE		0
PAPIN		MAE		0
PERREIN		MAE		0
SAINTE-MARTIN		MAE		0
SAINTE-SAUVEUR		MAE		13
Thérèse LOJOLE		MAE		0
Vve MOURoux		MAE		0
BOIVIN		MOU		0
FEROL		MOU		0
HOUÉ		MOU		0
MARCAY		MOU		0
VIPART		MOU		0
ANDRIEUX Dnoix		S-A		0
ANDRIEUX FRERET		S-A		0
Antoine GIRARD		S-A		0
ARSONEAU		S-A		0
AVRIL		S-A		0
BERLET AINÉ		S-A		0
BISSON		S-A		0
BOROME SIMON		S-A		0
CERVOTY		S-A		0
COMBS		S-A		0
DESJORDON PARIS		S-A		0
DOBROMETS		S-A		0
DULERLRE GAYAN		S-A		0
ELIE SERRET		S-A		0
Frçs CALLARD		S-A		0
Gaultrée" & Corneille		S-A		0
GAUTIER		S-A		0
GOULAIN G-F		S-A		0
GOULAIN MATERE		S-A		0
HART		S-A		0
IAACH GAYANT		S-A		0
Isaac" SERRET		S-A		0
J. B. CALLARD		S-A		0
Jacques CODET"		S-A		0
KERVERNEAU		S-A		0

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
KIQUANDON Père		S-A		0
LABOSSIERE		S-A		0
LABRY ance à la barque		S-A		0
LASSOSAI Fils		S-A		0
LEMOINE		S-A		0
LEMOINE Lacavivre"		S-A		0
LISSARAGUE		S-A		0
LOÉRY		S-A		0
MARBELLE		S-A		0
Mineure CARRET		S-A		0
Mineurs LAPOINTE		S-A		0
Misserine SERRET"		S-A		0
MONSI SIMON		S-A		0
OLIVET AINé		S-A		0
OLIVET CADET		S-A		0
PAPIN		S-A		0
PARIS AINé		S-A		0
PECOUL		S-A		0
PREAUX		S-A		0
REGIS HILAIRE		S-A		0
RENE CARRET		S-A		0
REVERCHON		S-A		0
ROCHEFORT		S-A		0
SALOMON Frçs		S-A		0
SURGIS		S-A		0
VALLON		S-A		0
VERTOLY OLIVET		S-A		0
Vve LAMOTTE		S-A		0
Vve LETANG		S-A		0
Vve OLIVET		S-A		0

**Légende:**

Colonne 1 & 2 le signe «'»

indique un doute sur notre lecture des transcriptions des registres

Colonne 1: le signe «#» indique une probable habitation sucrière

## I/B1.2 LE PROCESSUS DE PEUPEMENT DES GRANDS-FONDS: LES «GENS DE COULEUR» ET LES NOIRS AFFRANCHIS

Les «Gens de couleur», constituent le second GES de la classe des petits-habitants. D'un point de vue très formel on devrait y distinguer les «nés libres» des «affranchis»; car si les uns et les autres jouissent de leur liberté, leur condition sociale au départ n'a pas été la même et celles de leur réussite matérielle non plus. Tout laisse penser que par delà la race, la situation de ceux qui ont connu la servitude a due être plus proche de celle des Noirs affranchis.

Il reste qu'une fois qu'ils échappent à l'esclavage, le droit de propriété, qui procède de leur statut de personne libre, les rapproche (dans les limites souvent étroites que tolère la société coloniale esclavagiste) des petits-Blancs avec lesquels certains partagent des liens de sang et/ou de parenté et d'alliance formelle. Lorsque ce droit de propriété s'est matérialisé sous la forme d'un patrimoine foncier, la mise en valeur de celui-ci a parfois appelé l'acquisition d'esclaves, il est vrai dans des proportions généralement moindres que ce qu'on pouvait observer chez les petits-Blancs. On comprend dès lors, que comme dans le reste de la colonie et jusqu'à l'abolition de l'esclavage, ces «Gens de couleur» aient souvent défendu les mêmes intérêts de classe que les autres petits-habitants.

Nous avons antérieurement souligné les difficultés que présente le suivi des groupes lignagers appartenant à ce GES ainsi qu'à celui des Noirs affranchis à travers les documents d'état civil. Rappelons que ces difficultés viennent de l'absence de noms patronymiques (qui auraient servi à distinguer les groupes de parenté) ou de l'usage trop fréquent des seuls prénoms (généralement chrétiens, et partant communs) pour désigner les individus<sup>1</sup>. Ceci nous a souvent imposé de procéder à un dépouillement restrictif, et surtout, impérativement fondé sur des observations initiales sur le terrain. Ces difficultés ont par ailleurs rendu impossible, un recensement distinctif des «nés libres» d'une part et des affranchis de l'autre en ce qui concerne les «Gens de couleur» par exemple, sans compter les descendants nés libres de Noirs Affranchis.

---

<sup>1</sup> Il est vrai que jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au moins, beaucoup parmi les «Gens de couleur» sont nés «enfants naturels» dont seule la mère est signalée par les documents d'état civil; le caractère illégitime de la relation entre les parents serait-il à l'origine de cette pratique? Ajoutons que des documents, hypothécaires notamment, de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans ces cas attribuent à l'«enfant naturel», le nom patronymique (ou celui qui en tient lieu) de la mère. Malgré les avantages de cette évolution, elle ne va pas sans créer quelques problèmes; car la personne âgée de cinquante ans qui a été jusque là désignée sous le seul nom de MARIE-JOSEPH devient dans certains documents, Marie-Joseph MISERINE sans que les indications qui vous permettent de vous retrouver, vous soient toujours fournies.

De tous les matériaux disponibles, c'est encore l'«Etat nominatif des citoyens...» qui fournit les meilleurs moyens d'estimation de l'importance de ces deux groupes dans la région. Au vu des données qu'il propose, il apparaît qu'un peu plus d'un demi-siècle après le début de la mise en valeur de la zone géographique, c'est respectivement Morne-à-l'Eau, Sainte-Anne, le Gosier et les Abymes qui en présentent les plus fortes concentrations, tant en ce qui concerne le nombre des habitations dont ils sont propriétaires que la population qui y réside. Comme on le verra plus loin, si ces GES partagent grâce à leur statut, la même condition que les petits-Blancs, ils s'en distinguent, notamment par leur mode de vie ou d'organisation et à terme par ce qui semble être leur culture propre, élaborée impérativement pour garantir leur existence même en tant que groupe social.

Comme pour les petits-Blancs, les listes nominatives (tableau n° 10 et 11) qui viennent en livrent une photographie assez exhaustive que nous compléterons plus loin avec une analyse statistique.

TABLEAU N° 10

Liste nominative des habitations secondaires  
appartenant à des Habitants «Gens de couleur»  
d'après l'«Etat Nominatif des Citoyens...» de 176-1797

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
ANASTASE	Anastase	ABY	GC	5
DROUILLARD	Isidor	ABY	GC	6
FLORE	Flore	ABY	GC	4
Frçse DROUILLARD	Frçse Drouillard	ABY	GC	8
Frçse WERCAUTRIN	Frçse Wercautrin	ABY	GC	9
GALLET	Charlotte Vve Gallet	ABY	GC	6
Georges REACHE	Anne Réache	ABY	GC	7
GILLE GREMONT	Gille Gremont	ABY	GC	1
Hillaire ELIS	Hillaire Elis	ABY	GC	5
HUBERT LEBRUN	Mie-Claire Lebrun	ABY	GC	8
ISABEAU	P Isabeau	ABY	GC	3
J B DESCHAMP	J B Deschamps	ABY	GC	4
J B DESCHAMPS	J B Deschamps Drouillard	ABY	GC	5
J Ch DESCHAMP	J Ch Deschamps Fils	ABY	GC	1
LANGLOIS LAVERDURE	Jacques Langlois	ABY	GC	3
MARIE-CLAIRE	Mie -Claire	ABY	GC	7
Nicolas BONNETERRE	Nicolas Bonneterre	ABY	GC	2
PRAXEDE	Souigny	ABY	GC	5
RAYMOND AVRIL	Raymond Avril	ABY	GC	10
SIMEON	Siméon	ABY	GC	4
St-Jean BONNETERRE	St-Jean Bonneterre	ABY	GC	4
TAILLANDIER	Taillandier	ABY	GC	8
Thomas DESBOIS	Reine	ABY	GC	9
Vve DELBOURG	Montel Vve Delbourg	ABY	GC	6
Vve FORT	Vve Fort	ABY	GC	5
Vve ISIDOR	Vve Isidor	ABY	GC	6
Vve JOANNE	Vve Joanne	ABY	GC	4
André BOURGUILLON	Vve A. Bourguillon	GOS	GC	8
ANDRE JACQUES	André Jacques	GOS	GC	8
CATHERINE DAI	Mie Catherine Dai	GOS	GC	1
Charles BRISACIER	Charles Brisacier	GOS	GC	4
Charles HIS	Charles His	GOS	GC	5
CHAUMET-AINÉ	E. Chaumet	GOS	GC	5
DUVAL	Julie Cayenne vve Duval	GOS	GC	1
GONGUET	Augustin Gonguet	GOS	GC	6
HENRY CHAUMET	Henry Chaumet	GOS	GC	2
Héritiers Vve HONORE	Vve J B Poisson	GOS	GC	5

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
ISAAC BOQUET	Isaac Boquet	GOS	GC	2
J B SINET	J B Sinet	GOS	GC	3
Jacques MONTET	Jacques Montet	GOS	GC	5
LOUIS LANGLOIS	Louis Langlois	GOS	GC	7
MARIE LUCE	Marie Luce	GOS	GC	2
MERLET	J B Merlet	GOS	GC	1
MONTEL	Louis Montet	GOS	GC	4
MONTET Fils	Louis Montet	GOS	GC	1
NICOLAS LANGLOIS	Laverdure X Langlois	GOS	GC	0
Nicolas SINET	Nicolas Sinet	GOS	GC	1
RADEGONDE J. Charles	J Ch Radegonde	GOS	GC	4
VERONIQUE	Véronique	GOS	GC	6
Vve BOQUET	Mie Florence Langlois	GOS	GC	3
Vve BROCHET	Vve Brochet	GOS	GC	2
Vve CHAUMET	M P Vve Chaumet	GOS	GC	1
Vve HOUELCHÉ	Mie Lancelot Vve H.	GOS	GC	3
Vve J B CHAUMET	Judith ? Vve Chaumet	GOS	GC	3
Vve Jean HiS	Ortence Boisjincy"	GOS	GC	5
Vve Joseph LANGLOIS	J B Viviers	GOS	GC	3
Vve Moïse BOQUET	Mie Cath Delbourg	GOS	GC	4
Vve Pierre SINET	Mie Dupuy Vve Sinet	GOS	GC	3
ALEXANDRINE	Alexandrine	MAE	GC	2
Basile DESSENCLOS	Basile Dessenclos	MAE	GC	9
Benony SATURNIN	B Saturnin	MAE	GC	4
Charles BREVET	Julie Cayaise"	MAE	GC	2
Charlotte LEROUX	Charlotte Leroux	MAE	GC	5
CHOUCHOLE	Choule	MAE	GC	3
COLOMBE	Colombe	MAE	GC	7
D' AUGUSTIN	Augustin	MAE	GC	3
Frçs RAVINE	F Ravine	MAE	GC	4
Frçs VALOID	F Valoid	MAE	GC	4
GEDÉON	Gédéon	MAE	GC	5
Héritiers DESIREE	Désirée	MAE	GC	3
Honore REACHE	Honoré Réache	MAE	GC	6
HUSTACHE	Hustache	MAE	GC	3
HYACINTE	Hyacinthe	MAE	GC	1
JB BOITOU	Boitou	MAE	GC	9
J P VERONNE	J P Véronne	MAE	GC	2
Jacquet LAMBY	Jacquet Lamby	MAE	GC	7
Jean DENOMS	Denoms"	MAE	GC	15
Jean MINY	J Miny	MAE	GC	7
Joseph THAURIN	Joseph Thaurin	MAE	GC	6
LEMERLE	J B Lemerle	MAE	GC	5
Louis MARCEL	Louis Marcel	MAE	GC	6
LOUISON	Louison	MAE	GC	4
Marc ARTAUD	Marc Artaud	MAE	GC	4
ONORINE	Onorine	MAE	GC	2

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
PRUDENT VERONNE	P Vérone	MAE	GC	4
Sébastien GENTY	S Genty	MAE	GC	5
St-CYR AUGUSTIN	Saint-Cyr	MAE	GC	6
THECLE	Thècle	MAE	GC	7
THEOPHILE	Théophile	MAE	GC	4
THERESINE	Thérésine	MAE	GC	4
THOMAS	Thomas	MAE	GC	5
THOMAZAU	Thomazau	MAE	GC	2
Timothé LORDON	Timothé Lordon	MAE	GC	3
Toussaint RAVINE	Toussaint Ravine	MAE	GC	3
Vve Alexis PAULIN	Vve Paulin	MAE	GC	1
Vve GARDIN	Vve Gardin	MAE	GC	3
Vve Hilaire BOSSIVOIRE	Vve Bossivoire	MAE	GC	3
Vve JEAN JEAN	Vve Jean Jean	MAE	GC	2
Vve MINEAUX	Vve Mineaux	MAE	GC	1
Vve MONPIERRE	Vve Monpierre	MAE	GC	11
Vve Nicolas BABIER	N Babier	MAE	GC	3
Vve URBAIN	Vve Urbain	MAE	GC	8
ANNE ROSE	Anne Rose	MOU	GC	4
Charles BOQUET	Charles Boquet	MOU	GC	7
FLAVIEN	Flavien	MOU	GC	1
FOURNIER	Henry Fournier	MOU	GC	6
François LAGRENADE	F Lagrenade	MOU	GC	8
Gilles ARSON	Gilles Arson	MOU	GC	6
Honoré TROIS-QUART	Honoré Trois-Quart	MOU	GC	3
Hypolite GERVAIS	Hypôlite Gervais	MOU	GC	6
Jacques JACQUET	Jacques Jacquet	MOU	GC	2
Jean Baptiste HYLAIRES	J B Hylaïres	MOU	GC	6
Jean Baptiste TITIX	J B Titix	MOU	GC	4
Jean COUCHY père	Jean Couchy	MOU	GC	2
Louis MARIEL	Louis Mariel	MOU	GC	6
Lubin BOUCHER	Lubin Boucher	MOU	GC	7
LUCE	Luce	MOU	GC	2
Marcel COUCHY	Marcel Couchy	MOU	GC	7
MARCELLINE	Marcelline	MOU	GC	1
Marguerite ROSE	Marguerite Rose	MOU	GC	3
Mie Lse Vve MONNIER	Mie Lse Vve Monnier	MOU	GC	1
Mie Michel TIBON	Mie Michel Tibon	MOU	GC	7
Nicolas DUCHESNE	Nicolas Duchesne	MOU	GC	2
PELAGIE	Pélagie	MOU	GC	9
Pierre LACAILLE	Pierre Lacaille	MOU	GC	6
SABIN	Sabin	MOU	GC	2
Victoire SOUGUY	Victoire Souguy	MOU	GC	9
Vve François LEROUX	Vve François Leroux	MOU	GC	7
Vve Guillaume QUOQUET	Vve G Quoquet	MOU	GC	1
Vve Pierre BONAN	Vve P Bonan	MOU	GC	8
VveJeanne BERTET	Vve Jeanne Bertet	MOU	GC	7



HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
AGRICOLE	Vve Agricolle	S-A	GC	7
Augustin LAFONTAINE	Lafontaine	S-A	GC	4
BAZILE Organote	Bazile Organote	S-A	GC	5
BENOIT	Benoît	S-A	GC	3
BREMANT	Celeste	S-A	GC	2
Charles DESVERGIERs	Ch Desvergiers	S-A	GC	3
Charles LOUIS Coco	Charles Louis	S-A	GC	4
COM CORNEILLE	Corneille Père	S-A	GC	8
DESENCLOS	Désenclos	S-A	GC	3
Francisque BANGOU	Francisque Bangou	S-A	GC	1
François PELLISSIER	Madeleine Pellis."	S-A	GC	3
Frçs TITECA	St-Louis	S-A	GC	0
GABRIEL ance-à-barque	Vve Gabriel	S-A	GC	2
GERTRUDE	Gretrude	S-A	GC	5
JB CORNEILLE	Cillite épouse Berthelot	S-A	GC	2
JB SABLON	Sablon	S-A	GC	8
Jacques BANGOU	Vve J Bangou	S-A	GC	2
Jean Frçs GAGNE	Epouse	S-A	GC	3
Jean PELLISSIER	Jean Pellissier	S-A	GC	3
Joseph LABRY	Joseph Labry	S-A	GC	8
LARIGODI	Vve Larigodi	S-A	GC	7
LASSOSAI Père	Francisque	S-A	GC	0
Louis GARRENTON	Louis Garrenton	S-A	GC	6
LUCE LOISEL	Luce Loisel	S-A	GC	2
MARTIAL	Martial	S-A	GC	4
Nicolas CORNEILLE	Vve N. Corneille	S-A	GC	4
NICOLE	Nicole	S-A	GC	3
Philippe GONNE	Philippe Gonne	S-A	GC	5
REACHE	Jean Réache	S-A	GC	3
REINE	Reine	S-A	GC	3
Vve BELLECOUR	Vve Bellecour	S-A	GC	6
Vve CAILLOT	Vve Caillot	S-A	GC	6
Vve GAUDIN	Vve Gaudin	S-A	GC	7
Vve Latour dit Gagné	Vve Latour	S-A	GC	6
Vve LINCHE	Vve Linche	S-A	GC	2
Vve LOMARD	Vve Lomard	S-A	GC	1
Vve OGER	Vve Oger	S-A	GC	7

**Légende:**

Colonne 1 & 2 le signe «"»

indique un doute sur notre lecture des transcriptions des registres

Colonne 1: le signe «#» indique une probable habitation sucrière

**TABLEAU N° 11**

**Liste nominative des habitations secondaires appartenant à des Habitants Noirs Affranchis d'après l'«Etat Nominatif des Citoyens...» de 176-1797**

HABITATIONS	Habitants	Siège	GES	nbre d'hab.
EULALIE	Eulalie	ABY	NA	3
OLIVE	Olive	ABY	NA	7
ROSALIE	Rosalie	ABY	NA	8
THERESE	Thérèse	ABY	NA	3
THERESE SAMSOM	Thérèse Samson	ABY	NA	2
DESROGIES	J B Desrogies	GOS	NA	3
GAGET	Nicolas Gaget	GOS	NA	7
Vve DIRON	Mie Mte Girard vve Diron	GOS	NA	3
Vve Verand GIRARD	Mie Lse Vve Vérand Girard	GOS	NA	7
Cristine GIRARD	Cristine Girard	MAE	NA	8
DOMINIQUE	Dominique	MAE	NA	4
J F BIQUET	Jean François Biquet	MAE	NA	4
J P ROUSSEAU	Vve Rousseau	MAE	NA	2
Marianne LAPERELLE	Marianne Laperelle	MAE	NA	1
MARIE	Marie	MAE	NA	2
Marie MAGDELAINE	Mie Magdelaine	MAE	NA	5
MICHONNE	Michonne	MAE	NA	4
NANETTE	Anne Nanette	MAE	NA	1
PERINE	Périne	MAE	NA	3
SERAPHIN	Séraphin	MAE	NA	2
Valérie MAMIA"	V Mamia"	MAE	NA	3
Vve BERNARD	Vve Bernard	MAE	NA	1
Vve DESMORNE	Vve Desmorne	MAE	NA	8
Vve HILAIRE	Vve Hilaire	MAE	NA	4
Vve Louis PREVAT	Vve Prévât	MAE	NA	1
Vve Pierre BOSIVOIR	Vve Bossivoir	MAE	NA	10
Vve Toussaint BONBON	Vve Bonbon	MAE	NA	8
Bernard COPE	Bernard Copé	MOU	NA	4
Deschamp Desenclos	Deschamp Desenclos	MOU	NA	4
MARIE NOEL	Mie Noël	MOU	NA	1
Mie Jeanne FRANCOISE	Mie Jeanne Françoise	MOU	NA	12
CATIN	Catin	S-A	NA	1
ELEONORE	Eléonore	S-A	NA	5
Etienne BANGOU	Etienne Bangou	S-A	NA	6
EUFROSINE Jeune"	Euphrosine	S-A	NA	1
Jacques MARECHAL	Jacques Maréchal	S-A	NA	1

**Légende:**

Colonne 1 & 2 le signe «"»

indique un doute sur notre lecture des transcriptions des registres

Colonne 1: le signe «#» indique une probable habitation sucrerie

### II/B1.3 REPARTITION DES HABITATIONS ET STRUCTURE DE LA POPULATION A LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

Après ce regard sur l'itinéraire respectif de chacun des groupes ethniques et sociaux qui ont participé à la mise en valeur de la région, nous pouvons, toujours sur la base des données du l'«Etat nominatif des citoyens...» de 1796-1797, tenter d'évaluer à travers les deux séries de documents statistiques qui viennent, la part de chaque GES dans ce processus.

La première est consacrée à la répartition des habitations selon le groupe ethno-social (GES) des habitants-propriétaires et la commune-siège<sup>1</sup>. Le but recherché ici est d'apprécier le poids respectif des différents groupes ethniques dans le processus d'occupation de l'ECSV, ainsi que celui de chaque commune, compte tenu de la période de mise en valeur de sa zone morneuse. Dans ce sens, et à l'instar des travaux de statistiques agricoles, nous avons croisé les critères de la commune-siège et du groupe ethnique des propriétaires d'habitations avec les informations démographiques qui traduisent leur situation économique et sociale.<sup>2</sup>

La seconde série présente quant à elle, la situation démographique sur ces habitations secondaires, toujours selon le double critère du GES des propriétaires et de l'ECSVC.<sup>3</sup>

Dans l'une et l'autre série, nous avons retenu de présenter les données propres à chaque GES avant de cumuler dans un sous-tableau complémentaire, celles concernant les «Gens de couleur» (GC) et les Noirs Affranchis (NA) d'une part et les petits-Blancs (PB) de l'autre.

---

<sup>1</sup> Que nous désignerons dans la suite du texte, comme l'espace de cultures secondaires et vivrières de la commune (ECSVC), pour la différencier de l'ensemble de la commune et de l'ensemble de la zone géographique des Grands-Fonds qui sera pour sa part désignée comme l'espace de cultures secondaires et vivrières (ECSV); cette dernière précaution que nous observons vise à tenir compte du fait qu'aucune indication formelle ne nous permet d'identifier sans réserve l'espace des habitations caféières et cotonnières du recensement à la zone géographique des Grands-Fonds.

<sup>2</sup> Les informations concernant l'étendue des habitations auraient été disponibles que leur croisement avec d'autres critères aurait permis de tirer des enseignements plus pertinents encore sur la situation de ces habitations secondaires à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Au sujet de ces données démographiques, certaines des insuffisances du recensement que nous relevions plus haut nous ont dissuadé de retenir notamment les informations sur «le groupe ethnique et la situation professionnelle» des individus et de les exploiter dans cette série de tableaux.

**TABLEAU N° 12**  
**REPARTITION DES HABITATIONS**  
**SELON LE GES DES HABITANTS PROPRIETAIRES**

Répartition des Habitations selon le GES des habitants  
 et par ECSVC

<b>GES HABITANTS</b>	<b>Ecsvc S A</b>	<b>Ecsvc MOU</b>	<b>Ecsvc M-A-E</b>	<b>Ecsvc GOS</b>	<b>Ecsvc ABY</b>	<b>Ecsv Total</b>
Gens de couleur	35	29	44	31	27	166
Noirs affranchis	5	4	18	4	5	36
Non indiqué	55	5	36	29	35	160
Petits-Blancs	112	106	90	63	93	464
<b>Total Habitations</b>	<b>207</b>	<b>144</b>	<b>188</b>	<b>127</b>	<b>160</b>	<b>826</b>
<b>en pourcentage du total des habitations de l'ECSVC</b>						
Gens de couleur	17	20	23	24	17	20
Noirs affranchis	2	3	10	3	3	4
Non indiqué	27	3	19	23	22	19
Petits-Blancs	54	74	48	50	58	56
<b>Total Habitations</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
Gens de couleur	21	17	27	19	16	100
Noirs affranchis	14	11	50	11	14	100
Non indiqué	34	3	23	18	22	100
Petits-Blancs	24	23	19	14	20	100
<b>Total Habitations</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>100</b>

Effectifs cumulés: (GC & NA) et (PB & NI)

<b>GC &amp; NA</b>	40	33	62	35	32	202
<b>PB &amp; NI</b>	167	111	126	92	128	624
<b>Total Habitations</b>	<b>207</b>	<b>144</b>	<b>188</b>	<b>127</b>	<b>160</b>	<b>826</b>
<b>en pourcentage du total des habitations de l'ECSVC</b>						
<b>GC &amp; NA</b>	19	23	33	28	20	24
<b>PB &amp; NI</b>	81	77	67	72	80	76
<b>Total Habitations</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
<b>GC &amp; NA</b>	20	16	31	17	16	100
<b>PB &amp; NI</b>	27	18	20	15	21	100
<b>Total Habitations</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>100</b>

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

### **1<sup>a</sup> La répartition des habitations selon les ECSVC:**

Le premier tableau (n<sup>o</sup> 12) présente une photographie très générale de la répartition des habitations selon les ECSVC respectifs d'une part, et les GES d'autre part. De cette vue d'ensemble, on peut faire les deux observations générales suivantes:

— Sur la base du recensement, on dénombre 826 habitations caféières et cotonnières<sup>1</sup> dont le quart est situé à Sainte-Anne, 23% sur le territoire de Morne-à-l'Eau, 19% aux Abymes, 17% dans la commune du Moule et 15% sur le territoire du Gosier; ces premières constatations ne manquent pas d'intérêt si l'on se souvient que des cinq ECSVC, le Gosier est le second par sa superficie après Sainte-Anne et que ces deux communes ont été formellement identifiées comme celles dont les «terres morneuses et sans valeur» ont été les toutes premières à connaître une mise en valeur. Notons dans le même sens que Morne-à-l'Eau dont l'ECSVC a certainement été le plus tardivement aménagé occupe en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le second rang par le nombre des habitations secondaires.

— En ce qui concerne la part de chaque GES dans les 826 habitations que compte l'ECSV, on peut relever par delà la prédominance évidente des petits-Blancs, la part non négligeable des «Gens de couleur» et des Noirs affranchis qui avoisine le quart de l'effectif global (24,45%), et la part relativement importante du seul groupe des «Gens de couleur» qui detient 20% du total des habitations et surtout 82% des 202 habitations dont les petits-Blancs ne sont pas propriétaires.

Du point de vue de la situation relative de chaque GES à l'intérieur des ECSVC respectifs et dans l'ensemble de l'ECSV:

**a) Par rapport au total des habitations de chaque ECSVC:**

— les parts revenant aux «GC & NA» se distinguent particulièrement dans deux communes, celle de Morne-à-l'Eau (33%) et celle du Gosier (28%), où elles dépassent largement la part cumulée des ces GES dans l'effectif global de l'ECSV;

— en ce qui concerne les petits-Blancs, ce sont respectivement les ECSVC de Sainte-Anne (81%), des Abymes (80%) et du Moule (77%) qui révèlent les plus fortes concentrations.

**b) Par rapport au total des habitations des différents GES de chaque ECSVC à l'intérieur de l'ECSV:**

— pour les «GC & NA», on relève à nouveau l'ECSVC de Morne-à-l'Eau (31%), et cette fois en second lieu, Sainte-Anne (20%). Cette observation reste vraie quand on considère séparément chacun des deux GES; ainsi, les deux ECSVC

---

<sup>1</sup> Non compris notamment, les habitations de la zone périphérique des Grands-Fonds de Sainte-Anne (Douville, La Souche, Fouché etc) que le recensement retient parmi les «sucreries nationales ou particulières».

présentent respectivement, pour les «Gens de couleur» 27% et 21%, et pour les Noirs affranchis, 50% et 14%. Ici, on retiendra qu'en tout, les «Gens de couleur» et Noirs affranchis de ces deux ECSVC detiennent plus de la moitié des habitations appartenant à ces GES dans l'ensemble de la région, et que c'est à Morne-à-l'Eau que ces GES et singulièrement les Noirs affranchis sont les mieux représentés.

— pour les petits-Blancs, on peut noter la prédominance de Sainte-Anne qui abrite plus du quart des habitations de ce GES, suivie par les ECSVC des Abymes et de Morne-à-l'Eau.

En résumé, il se dégage de ce premier tableau de répartition des habitations:

— une prédominance certaine de Sainte-Anne, empiriquement liée à l'importance des habitations des petits-Blancs dont cet ECSVC abrite plus du quart; plus fondamentalement, elle s'expliquerait par la précocité de la mise en valeur de cet ECSVC dont le processus ne semble pas avoir trop exclu les «Gens de couleur» et Noirs Affranchis;

— une importance inattendue de Morne-à-l'Eau qui se situe en seconde position après Sainte-Anne, grâce particulièrement au nombre d'habitations de «Gens de couleur» et Noirs Affranchis dont elle est le siège;

— la place intermédiaire de l'ECSVC des Abymes qui rivalise avec Sainte-Anne et Morne-à-l'Eau par le nombre des habitations propriétés de petits-Blancs mais qui souffre du faible nombre des habitations de «Gens de couleur» et Noirs Affranchis;

— l'ECSVC du Gosier, un des premiers quartiers mis en valeur sur l'île de la Grande-Terre, tient le second rang pour la part relative des habitations appartenant aux «Gens de couleur» et Noirs Affranchis à l'intérieur de l'ECSVC et le troisième en ce qui concerne la même catégorie d'habitations dans l'ECSV; néanmoins, il se trouve reléguer au dernier rang pour ce que représente le total de ses habitations par rapport à l'ensemble de l'ECSV; il ne fait pas de doute que ceci est dû à la part singulièrement faible du nombre des habitations de petits-Blancs qui s'explique surtout par la modalité juridique —les concessions— qui a largement prévalu à l'occupation du territoire agricole de cet ECSVC et qui a de fait limité le nombre des habitations (au moins comparativement à l'occupation sauvage qui a dominé ailleurs).

— Par delà cette situation spécifique au Gosier, la répartition des habitations secondaires dans ces quatre ECSVC met à jour le rôle de deux facteurs que sont d'une part, la précocité du processus de mise en valeur, et d'autre part, les caractéristiques propres à chaque GES. Nous reviendrons sur le rôle respectif de chacun de ces facteurs quand nous analyserons les données démographiques. Pour l'instant, notons simplement que la mise en valeur précoce semble avoir créé au départ une situation favorable aux petits-Blancs à l'intérieur des ECSVC (Sainte-Anne, les Abymes) et

partant, dans l'ECSV; de l'autre côté, le fait même de l'accession des «Gens de couleur» et des Noirs affranchis à la propriété, tout en réduisant la part relative des habitations appartenant aux petits-blancs, a contribué à amplifier la part des habitations de leur commune siège privilégié (Morne-à-l'Eau et Sainte-Anne) dans l'ECSV.

— l'ECSVC du Moule ne semble pas présenter de caractéristiques particulières, à l'exception de l'importance des habitations de petits-Blancs dont seulement cinq (4,5%) sont placées sous séquestre. La faible étendue (8,1km<sup>2</sup>) de la zone de cultures secondaires de cette commune peut expliquer cette situation.

## **2<sup>e</sup> La répartition des habitations selon la taille des groupes d'âge:**

Les tableaux n<sup>o</sup> 13 à 20 participent d'une tentative d'évaluation de l'importance économique des différents types d'habitations à travers la taille des groupes d'âge (tableaux n<sup>o</sup> 13 à 15), des groupes ethniques (tableaux n<sup>o</sup> 16 à 18) ou encore des groupes professionnels (tableaux n<sup>o</sup> 19 et 20) que propose le recensement<sup>1</sup>. Chacun de ces tableaux est complété plus loin par un tableau de répartition selon les classes de proportions des groupes d'âge, ethniques et professionnels dans la population totale de l'habitation.

D'abord quelques remarques générales que suggèrent les tableaux n<sup>o</sup> 13 à 15:

— Quelque soit la classe de taille des groupes d'âge considérée, les habitations de petits-Blancs sont largement dominants; ils représentent dans le pire des cas, au moins 57% des habitations de la classe d'effectifs et sont les seuls à ne jamais présenter d'effectifs d'habitations nuls; cette observation confirme l'hégémonie de ce GES dans la région;

— quelque soit le GES considéré, les deux premières classes de taille (0 à 5 et 6 à 10) concentrent plus de la moitié sinon les trois quarts, voire plus, du total des habitations, ce qui est le signe de la prédominance des unités de petite dimension dans la région.

Si nous considérons cette fois, les classes de taille au regard des groupes d'âge respectifs:

---

<sup>1</sup> A propos des groupes d'âge, le recensement en distingue trois:

— celui des personnes dont l'âge est « au-dessous de 14 ans », que appelons ici les «enfants»

— celui des personnes âgées «de 14 à 21 ans» ou «adolescents» dans nos tableaux

— celui des personnes dont l'âge est «au-dessus de 21 ans», qui constituent les «adultes»;

s'agissant des groupes ethniques ou raciaux, le recensement en retient trois:

— les Blancs,

— les «rouges» que nous designons ici comme les «Gens de couleur»,

— les Noirs;

en ce qui concerne les professions, il s'agit plus dans le recensement, d'un inventaire des métiers et professions exercés par les individus sans souci de classification. Nos tableaux ne les retiennent pas tous; de plus, nous avons regroupé sous le même intitulé «Bois», les métiers de charrons et de charpentiers.

**TABLEAU N° 13**

**Répartition des Habitations selon le GES des habitants et la taille du groupe d'âge des adultes**

GES HABITANTS	classes d'effectifs des adultes					Total H°
	0à5	6à10	11à15	16à25	>25	
Gens de couleur	108	38	14	4	2	166
Noirs affranchis	27	8	0	0	1	36
Non indiqué	39	30	24	36	31	160
Petits-Blancs	137	117	70	70	70	464
Total Habitations	311	193	108	110	104	826
<b>en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs</b>						
Gens de couleur	35	20	13	4	2	20
Noirs affranchis	9	4	0	0	1	4
Non indiqué	13	16	22	33	30	19
Petits-Blancs	44	61	65	64	67	56
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
Gens de couleur	65	23	8	2	1	100
Noirs affranchis	75	22	0	0	3	100
Non indiqué	24	19	15	23	19	100
Petits-Blancs	30	25	15	15	15	100
Total Habitations	38	23	13	13	13	100

**Effectifs cumulés: (GC & NA) et (PB & NI)**

GC & NA	135	46	14	4	3	202
PB & NI	176	147	94	106	101	624
Total Habitations	311	193	108	110	104	826
<b>en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs</b>						
GC & NA	43	24	13	4	3	24
PB & NI	57	76	87	96	97	76
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
GC & NA	67	23	7	2	1	100
PB & NI	28	24	15	17	16	100
Total Habitations	38	23	13	13	13	100

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»



**TABLEAU N° 14**

**Répartition des Habitations selon le GES des habitants  
et la taille du groupe d'âge des adolescents**

GES HABITANTS	classes d'effectifs des adolescents					Total H°
	0à5	6à10	11à15	16à25	>25	
Gens de couleur	159	6	0	1	0	166
Noirs affranchis	34	1	1	0	0	36
Non indiqué	119	22	14	4	1	160
Petits-Blancs	347	73	29	10	5	464
<b>Total Habitations</b>	<b>659</b>	<b>102</b>	<b>44</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>826</b>
<b>en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs</b>						
Gens de couleur	24	6	0	7	0	20
Noirs affranchis	5	1	2	0	0	4
Non indiqué	18	22	32	27	17	19
Petits-Blancs	53	72	66	67	83	56
<b>Total Habitations</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
Gens de couleur	96	4	0	1	0	100
Noirs affranchis	94	3	3	0	0	100
Non indiqué	74	14	9	3	1	100
Petits-Blancs	75	16	6	2	1	100
<b>Total Habitations</b>	<b>80</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

**Effectifs cumulés: (GC & NA) et (PB & NI)**

<b>GC &amp; NA</b>	193	7	1	1	0	202
<b>PB &amp; NI</b>	466	95	43	14	6	624
<b>Total Habitations</b>	<b>659</b>	<b>102</b>	<b>44</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>826</b>
<b>en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs</b>						
<b>GC &amp; NA</b>	29	7	2	7	0	24
<b>PB &amp; NI</b>	71	93	98	93	100	76
<b>Total Habitations</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
<b>GC &amp; NA</b>	96	3	0	0	0	100
<b>PB &amp; NI</b>	75	15	7	2	1	100
<b>Total Habitations</b>	<b>80</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

**TABLEAU N° 15**

**Répartition des Habitations selon le GES des habitants  
et la taille du groupe d'âge des enfants**

GES HABITANTS	classes d'effectifs des enfants					Total H°
	0à5	6à10	11à15	16à25	>25	
Gens de couleur	116	38	4	7	1	166
Noirs affranchis	32	4	0	0	0	36
Non indiqué	75	29	21	24	11	160
Petits-Blancs	209	119	62	41	33	464
Total Habitations	432	190	87	72	45	826
<b>en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs</b>						
Gens de couleur	27	20	5	10	2	20
Noirs affranchis	7	2	0	0	0	4
Non indiqué	17	15	24	33	24	19
Petits-Blancs	48	63	71	57	73	56
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
Gens de couleur	70	23	2	4	1	100
Noirs affranchis	89	11	0	0	0	100
Non indiqué	47	18	13	15	7	100
Petits-Blancs	45	26	13	9	7	100
Total Habitations	52	23	11	9	5	100

**Effectifs cumulés: (GC & NA) et (PB & NI)**

GC & NA	148	42	4	7	1	202
PB & NI	284	148	83	65	44	624
Total Habitations	432	190	87	72	45	826
<b>en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs</b>						
GC & NA	34	22	5	10	2	24
PB & NI	66	78	95	90	98	76
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
GC & NA	73	21	2	3	0	100
PB & NI	46	24	13	10	7	100
Total Habitations	52	23	11	9	5	100

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

— on peut relever que c'est pour les groupes d'âge des adultes et des enfants que les habitations des «Gens de couleur» et des Noirs affranchis sont généralement les mieux représentées.

Dans le prolongement de la remarque précédente, cette représentation est particulièrement importante pour les deux premières classes d'effectifs, soit respectivement 43% et 24% pour les classes d'effectifs des adultes et 34% et 22% pour celles des enfants contre seulement 29% et 7% en ce qui concerne les mêmes classes pour les «14 à 21 ans». C'est en outre pour les classes de taille de ces deux groupes d'âge que les habitations des «Gens de couleur» et Noirs affranchis présentent des proportions significatives en dehors des deux premières classes d'effectifs, soit 13% du total de la classe de «11 à 15» pour les adultes et 10% du total de la classe de taille de «16 à 25» pour les enfants. Notons par ailleurs que quelque soit le GES considéré, le groupe d'âge des adolescents présente une forte concentration (96% des habitations appartenant aux «GC & NA», 75% de celles appartenant aux PB et 80% du total) dans la classe de taille la plus faible «0 à 5». Ceci pourrait traduire au niveau démographique, une faiblesse relative du groupe d'âge lui-même<sup>1</sup>.

Autres remarques succinctes au vu des parts des différents GES dans l'ECSV:

— le relatif équilibre de la répartition des habitations de petits-Blancs à travers les classes de taille, principalement pour le groupe d'âge des adultes (respectivement 28%, 24%, 15%, 17%, et 16%), et dans une moindre mesure celui des enfants (46%, 24%, 13%, 10% et 7%);

— la faible dimension des habitations du GES des «GC & NA» que traduit parfaitement, leur extrême concentration dans les classes d'effectifs de «0 à 5» et de «6 à 10»; les fréquences cumulées de ces deux classes donnent respectivement: 90% pour les tailles du groupe d'âge des adultes, 99% pour celles des adolescents et 94% pour ce qui concerne les enfants.

### **3<sup>e</sup> La répartition des habitations selon la taille du groupe ethnique des résidents:**

Les trois tableaux suivants, tous consacrés aux classes d'effectifs des groupes ethniques n'appelleront pas de longs commentaires<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Notons en passant à propos des classes de taille de ce groupe d'âge, que 92% des habitations ne présentent pas plus de 10 adolescents.

<sup>2</sup> Pour des raisons tenant essentiellement à l'importance démographique de chaque groupe racial, nous n'avons pas jugé pertinent de retenir les mêmes classes d'effectifs. C'est d'ailleurs à cette condition que nous pouvions obtenir des valeurs significatives. Du reste, le cumul des fréquences rend possible les analyses comparatives qu'on voudrait faire entre ces trois tableaux de répartition.

**TABLEAU N° 16**

**Répartition des Habitations selon le GES des habitants  
et la taille de la population blanche**

GES HABITANTS	classes d'effectifs des Blancs				Total H°
	0	1à2	3à5	> 5	
Gens de couleur	164	2	0	0	166
Noirs affranchis	36	0	0	0	36
Non indiqué	137	19	3	1	160
Petits-Blancs	23	204	157	80	464
<b>Total Habitations</b>	<b>360</b>	<b>225</b>	<b>160</b>	<b>81</b>	<b>826</b>
<b>en % du total des habitations de la classe d'effectifs</b>					
Gens de couleur	46	1	0	0	20
Noirs affranchis	10	0	0	0	4
Non indiqué	38	8	2	1	19
Petits-Blancs	6	91	98	99	56
<b>Total Habitations</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>					
Gens de couleur	99	1	0	0	100
Noirs affranchis	100	0	0	0	100
Non indiqué	86	12	2	1	100
Petits-Blancs	5	44	34	17	100
<b>Total Habitations</b>	<b>44</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

**Effectifs cumulés: (GC & NA) et (PB & NI)**

GC & NA	200	2	0	0	202
PB & NI	160	223	160	81	624
<b>Total Habitations</b>	<b>360</b>	<b>225</b>	<b>160</b>	<b>81</b>	<b>826</b>
<b>en % du total des habitations de la classe d'effectifs</b>					
GC & NA	56	1	0	0	24
PB & NI	44	99	100	100	76
<b>Total Habitations</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>					
GC & NA	99	1	0	0	100
PB & NI	26	36	26	13	100
<b>Total Habitations</b>	<b>44</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

**Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»**

**TABLEAU N° 17**

**Répartition des Habitations selon le GES des habitants et la taille de la population de Gens de couleur**

GES HABITANTS	classes d'effectifs des Gens de couleur					Total H°
	0	1à5	6à10	11à15	>15	
Gens de couleur	0	107	54	3	2	166
Noirs affranchis	15	15	5	1	0	36
Non indiqué	73	68	12	2	5	160
Petits-Blancs	198	210	43	9	4	464
Total Habitations	286	400	114	15	11	826
<b>en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs</b>						
Gens de couleur	0	27	47	20	18	20
Noirs affranchis	5	4	4	7	0	4
Non indiqué	26	17	11	13	45	19
Petits-Blancs	69	53	38	60	36	56
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
Gens de couleur	0	64	33	2	1	100
Noirs affranchis	42	42	14	3	0	100
Non indiqué	46	43	8	1	3	100
Petits-Blancs	43	45	9	2	1	100
Total Habitations	35	48	14	2	1	100

**Effectifs cumulés: (GC & NA) et (PB & NI)**

GC & NA	15	122	59	4	2	202
PB & NI	271	278	55	11	9	624
Total Habitations	286	400	114	15	11	826
<b>en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs</b>						
GC & NA	5	31	52	27	18	24
PB & NI	95	70	48	73	82	76
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
GC & NA	7	60	29	2	1	100
PB & NI	43	45	9	2	1	100
Total Habitations	35	48	14	2	1	100

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

**TABLEAU N° 18**

**Répartition des Habitations selon le GES des habitants  
et la taille de la population noire**

GES Habitants	classes d'effectifs des Noirs									Total H°
	0	1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 25	26 à 50	51 à 100	101 à 150	> 150	
Gens de couleur	18	73	43	14	12	5	0	1	0	166
Noirs affranchis	0	23	10	1	1	1	0	0	0	36
Non indiqué	2	16	29	18	28	43	22	1	1	160
Petits-Blancs	9	98	79	68	86	71	43	6	4	464
Total Habitations	29	210	161	101	127	120	65	8	5	826
en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs										
Gens de couleur	62	35	27	14	9	4	0	13	0	20
Noirs affranchis	0	11	6	1	1	1	0	0	0	4
Non indiqué	7	8	18	18	22	36	34	13	20	19
Petits-Blancs	31	47	49	67	68	59	66	75	80	56
Total Habitations	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV										
Gens de couleur	11	44	26	8	7	3	0	1	0	100
Noirs affranchis	0	64	28	3	3	3	0	0	0	100
Non indiqué	1	10	18	11	18	27	14	1	1	100
Petits-Blancs	2	21	17	15	19	15	9	1	1	100
Total Habitations	4	25	19	12	15	15	8	1	1	100

**Effectifs cumulés: (GC & NA) et (PB & NI)**

GC & NA	18	96	53	15	13	6	0	1	0	202
PB & NI	11	114	108	86	114	114	65	7	5	624
Total Habitations	29	210	161	101	127	120	65	8	5	826
en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs										
GC & NA	62	46	33	15	10	5	0	13	0	24
PB & NI	38	54	67	85	90	95	100	88	100	76
Total Habitations	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV										
GC & NA	9	48	26	7	6	3	0	0	0	100
PB & NI	2	18	17	14	18	18	10	1	1	100
Total Habitations	4	25	19	12	15	15	8	1	1	100

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

On relèvera, en ce qui concerne celui de répartition des habitations selon les classes d'effectifs de la population blanche, que les 26% des habitations de petits-Blancs qui n'abritent aucun résident de ce groupe ethnique sont constitués pour l'essentiel des habitations placées sous séquestre.

Si l'on tient compte seulement de celles qui présentent au moins un résident blanc, il apparaît que 48% de ces habitations n'a pas plus de deux résidents, et que sur environ 83% d'entre elles, la population blanche ne dépasse pas cinq individus.

Ces chiffres peuvent être rapprochés de modèles de foyers ou de ménages courants dans l'espace culturel créole ou plus généralement judéo-chrétien, aussi bien de l'époque que de nos jours.

Enfin, on peut aussi noter la part quelque peu importante (17%) des habitations relevant de ce GES sur lesquelles l'effectif de la population blanche excède les cinq individus. Quand on sait que ces habitations n'utilisent pas de main d'œuvre salariée ou servile blanche, ou encore que toute la population blanche qui y réside jouit du statut d'habitant et partage des liens de parenté avec le propriétaire maître de l'habitation, on est tenté d'expliquer la singularité de ces 81 habitations par les conditions de vie souvent modestes de certains membres de ce GES.

S'agissant de la répartition selon les classes de taille des «Gens de couleur» que propose le tableau n° 17, on peut observer:

— en ce qui concerne les habitations des GES «GC & NA», que ce sont celles appartenant aux Noirs affranchis qui fournissent les cinq sur lesquelles il n'y a pas de «Gens de couleur»; autrement, pour celles qui présentent au moins une «personne de couleur», ce sont les classes d'effectifs de «1 à 5» et de «6 à 10» qui livrent les plus fortes proportions, soient respectivement 60% et 29% du total des habitations des deux GES. De ceci, il ressort que les «Gens de couleur» ne dépassent guère la taille de 10 individus sur 97% des habitations relevant des GES «GC & NA» ainsi d'ailleurs que sur celles leur appartenant exclusivement. C'est là une indication précieuse sur l'importance démographique de l'ensemble du groupe ethnique ou racial.

De ce point de vue et en comparaison avec les observations sur la population blanche, on peut noter qu'environ 33% des habitations appartenant aux «Gens de couleur» abritent de six à dix individus qui, dans ce cas précis, jouissaient tous de leur liberté. On perçoit aisément certaines particularités comportementales de ce groupe qui trouvent sans aucun doute leur origine dans les conditions matérielles modestes du groupe, mais aussi de son histoire singulière au sein de la société marchande esclavagiste.

— Pour ce qui est des habitations dont les propriétaires sont des petits-Blancs, on relèvera le nombre important (271 soient 95% de la classe d'effectif et 43% du total

des habitations de ce GES) de celles où l'effectif des «Gens de couleur» est nul d'une part, et de l'autre, l'effectif généralement réduit des membres de ce groupe racial sur ces habitations. En effet, un cumul des proportions (du total des habitations du GES des PB) fait apparaître que 88% de celles-ci n'abritent pas plus de cinq «personnes de couleur» et que 97% n'en recèlent pas plus de dix.

— Ces dernières observations valent pour la répartition du total des habitations à travers les classes d'effectifs; ici les proportions sont respectivement de 35% pour la classe d'effectif nul, 83% pour les habitations sur lesquelles les personnes de couleur ne dépassent pas cinq individus et 97% pour celles où leur nombre n'excède pas dix; toute chose qui traduit principalement la faiblesse démographique de ce groupe ethnique.

A propos de la répartition des habitations selon les classes d'effectifs des Noirs:

Comme dans le reste de la colonie, il s'agit ici, de la population la plus importante de l'ECSV et celle qui constitue l'essentiel de la main d'œuvre servile.

De fait, on n'est nullement surpris que seules vingt-neuf habitations (4% du total) ne comptent pas de Noirs. On remarquera aussi que dix-huit parmi celles-ci appartiennent aux «Gens de couleur» (soient 62% du total de la classe d'effectifs et 11% du total du GES).

A l'opposé, seules onze habitations relevant de la propriété des petits-Blancs (2% du total du GES) n'abritent aucun Noir. En fait, il s'agit de très petites habitations<sup>1</sup> dont la population totale ne dépasse guère cinq individus.

En dehors de cette classe d'effectifs, on peut noter au regard des pourcentages du total des classes de taille ou de celui des différents GES:

— que sur 91% des habitations appartenant aux Noirs affranchis, la population totale n'excède pas dix personnes, les 9% (trois habitations) restant se répartissent dans les trois classes suivantes<sup>2</sup> «11 à 15» «16 à 25» et «26 à 50» ;

---

<sup>1</sup> Réparties de la manière suivante:

— cinq à Sainte-Anne (F. Lambert, Vve Gendron, P. Desvarieux, Vve Roussel, et Eugène);

— quatre à Morne-à-l'Eau (M. Devarieux, Scolastique, J. Devarieux, et Brion);

— une au Gosier (St-Giron);

— et une aux Abymes (Deshellis).

<sup>2</sup> Aussi surprenant que cela puisse paraître, ces trois dernières habitations sont respectivement:

— Habitation caféière particulière «Vve Bernard» dans la commune de Morne-à-l'Eau, avec pour population totale, quatorze personnes dont une habitante, la veuve Bernard et neuf cultivateurs;

— Habitation caféière particulière « Vve Hilaire» dans la commune de Morne-à-l'Eau, cinquante résidents dont quatre habitants et trente-six cultivateurs;

— Habitation caféière particulière «Vve Marie Louise Vérant Girard» dans la commune du Gosier, vingt-trois résidents dont sept habitants et dix cultivateurs.

Notons simplement que deux de ces habitations ont Morne-à-l'Eau pour commune-siège et que la dernière appartient à un des plus anciens lignages de Noirs affranchis de la commune du Gosier.



— pour les deux classes comptant de un à dix individus, les habitations de Gens de couleur et Noirs Affranchis, tout en restant minoritaires, réunissent des parts relativement importantes: 45% et 33% des totaux respectifs qui représentent par ailleurs 47% et 26% des 202 habitations de ces GES;

— enfin, en ce qui concerne les habitations appartenant aux petits-Blancs, il apparaît d'une part qu'elles dominent largement pour les classes d'effectifs supérieurs à cinq, et que d'autre part, 80% d'entre elles recèlent plus de cinq Noirs, 62% plus de dix, 30% plus de vingt-cinq et 12% plus de cinquante. On sait qu'elle était la condition sociale des Noirs sur ces habitations.

Aussi, ces chiffres qui ne présentent pas de surprise viennent cependant confirmer l'hégémonie des petits-Blancs (que nous avons antérieurement relevée), le caractère essentiellement esclavagiste ainsi que la petite dimension de ces unités de production.

Si l'on peut tirer quelques enseignements de l'ensemble de ces tableaux de répartition selon les classes d'effectifs des trois groupes ethniques ou raciaux, on retiendra:

— La petite taille des foyers de petits-Blancs, reflet de leur faiblesse démographique sur les habitations et dans la région, et contradictoirement leur prédominance quant à l'occupation du territoire agricole et la mobilisation de la main d'œuvre disponible;

— l'absence de membres de ce GES<sup>1</sup> sur les habitations des Noirs ou des «Gens de couleur» qui traduit non seulement la position sociale particulière des petits-Blancs, mais aussi, la ségrégation raciale et l'exclusion qui ont cours dans la région ainsi d'ailleurs que dans la colonie;

— la faiblesse démographique des «Gens de couleur» dont les habitations, généralement de petite dimension, sont principalement peuplées des ressortissants du groupe ethnique;

---

<sup>1</sup> On aura remarqué au tableau n° 26 que deux des habitations appartenant aux «Gens de couleur» abritent une ou deux personnes de race blanche; on se doute bien que cette information (qui apparaît également dans les tableaux de répartition de la population) en contradiction avec «la règle générale» n'a pas manqué d'appeler de notre part, une vérification qui nous permet d'apporter les précisions suivantes:

— que dans les deux cas, les propriétaires sont effectivement des «gens de couleur»;

— sur la première, l'habitation caféière particulière «GERTRUDE» située à Sainte-Anne, la résidente de race blanche est la nommée «JOSEPHINE», âgée de moins de quatorze ans...

— sur la seconde, l'habitation caféière particulière «THEOPHILE» située à Morne-à-l'Eau, il s'agit de la «veuve MINEAUX» âgée de plus de vingt et un ans...

Nous avons retenu de respecter le dénombrement et donc de ne pas apporter de modifications dans les tableaux qui en sont extraits; toutefois notre avis est qu'il s'agit dans un cas comme dans l'autre, d'une erreur (parmi de nombreux autres) d'écriture de la part des agents du recensement.

— la prépondérance démographique des Noirs dont les Affranchis ne détiennent que les plus faibles proportions des habitations qui sont dans leur écrasante majorité de faibles dimensions;

— d'un point de vue plus général, la prédominance dans l'ensemble de la zone agricole des unités de petites dimensions qu'on perçoit à travers l'importance des classes d'effectifs compris entre zéro et dix individus, quelque soit d'ailleurs le GES des propriétaires.

#### **4<sup>e</sup> La répartition selon les «groupes de professions» :**

Les données regroupées dans les tableaux n<sup>o</sup> 19 et 20 ne concernent que les «habitants» et «cultivateurs»<sup>1</sup>, et doivent être considérées avec beaucoup de réserve, notamment pour ce qui a été dit plus haut au sujet du décompte des cultivateurs dans certaines communes. De plus, le mot «habitant» utilisé dans le recensement sous la rubrique «Professions ordinaires», correspond plus au statut juridique des personnes libres (à la naissance ou par suite d'affranchissement) antérieurement à l'abolition de l'esclavage, qu'à l'appartenance à un corps de métier; sinon il semble avoir servi surtout à désigner plus généralement les personnes libres propriétaires d'habitations et ceux avec qui elles partagent des liens de parenté (par alliance ou filiation) sur l'espace de l'habitation.

Ceci étant, à partir des données du tableau n<sup>o</sup> 19, on peut faire les observations suivantes :

— les habitants-propriétaires et leur parentèle ne font défaut sur aucune habitation appartenant aux «Gens de couleur» ou aux Noirs affranchis; c'est sans doute ce critère de la taille des habitants qui en fournit la répartition la moins inégale par rapport à ces GES mêmes, d'une part et la moins minoritaire (au sein des classes d'effectifs respectifs) par rapport au GES des petits-Blancs d'autre part. On remarquera d'ailleurs de ce dernier point de vue que les parts relatives de ces deux GES varient dans le même sens que les classes d'effectifs, contrairement à ce qui a été observé jusqu'ici.

— l'essentiel des habitations de la classe d'effectif nul (environ 87%) pour les petits-Blancs ainsi que pour l'ECSV est constitué de celles placées sous séquestre par suite des mesures d'expropriation à l'encontre des «traites de la révolution ou de la patrie»; elles représentent 96% des habitations nationales (NI sur les tableaux) ;

---

<sup>1</sup> Précisons que si n'avons pas retenu de prendre en compte les autres professions, c'est en raison des effectifs trop réduits qu'ils présentent. Quoiqu'il en soit, pour une région agricole, la répartition des unités de production selon la taille du groupe des cultivateurs nous semble un critère pertinent d'évaluation.

TABLEAU N° 19

Répartition des Habitations selon le GES des habitants  
et la taille du groupe des habitants-proprétaires

GES HABITANTS	classes d'effectifs des habitants					Total H°
	0	1à3	4à5	6à7	> 7	
Gens de couleur	0	68	41	37	20	166
Noirs affranchis	0	18	8	4	6	36
Non indiqué	154	4	1	0	1	160
Petits-Blancs	23	259	99	58	25	464
Total Habitations	177	349	149	99	52	826
en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs						
Gens de couleur	0	19	28	37	38	20
Noirs affranchis	0	5	5	4	12	4
Non indiqué	87	1	1	0	2	19
Petits-Blancs	13	74	66	59	48	56
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV						
Gens de couleur	0	41	25	22	12	100
Noirs affranchis	0	50	22	11	17	100
Non indiqué	96	3	1	0	1	100
Petits-Blancs	5	56	21	13	5	100
Total Habitations	21	42	18	12	6	100

Effectifs cumulés: (GC & NA) et (PB & NI)

GC & NA	0	86	49	41	26	202
PB & NI	177	263	100	58	26	624
Total Habitations	177	349	149	99	52	826
en pourcentage du total des habitations de la classe d'effectifs						
GC & NA	0	25	33	41	50	24
PB & NI	100	75	67	59	50	76
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV						
GC & NA	0	43	24	20	13	100
PB & NI	28	42	16	9	4	100
Total Habitations	21	42	18	12	6	100

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

— pour les autres classes d'effectif, à l'exception des habitations sous séquestre dont il vient d'être question, on constate ici encore, une certaine concentration des effectifs dans les classes comptant de un à cinq habitants; ceci est particulièrement perceptible pour les habitations de petits-Blancs et par voie de conséquence, au niveau de l'ensemble de l'ECSV ;

— ici, ce n'est pas la faiblesse démographique du groupe ethnique des petits-Blancs qui en explique la faible représentation dans les classes d'effectifs supérieurs à cinq, mais la taille généralement réduite des cellules familiales, ou plus fondamentalement des segments de parenté comme nous l'avons relevé plus haut.

Par delà les arguments économiques qu'on ne manquerait pas de trouver pour l'expliquer, c'est là un élément culturel majeur qui distingue le GES des petits-Blancs des deux autres et qui rend particulièrement délicat l'application de certains concepts élaborés par l'ethnologie à ce groupe. Nous y reviendrons sans doute.

Avec le tableau n° 20, nous retrouvons un schéma de répartition qui rappelle celui selon les classes de taille des Noirs.

— La première remarque qui vient à l'esprit ici, est le faible nombre (soixante-et-une, soit 7% des huit cent vingt-six) des habitations qui ne présentent pas de cultivateurs; et, parmi ces soixante-et-une, la part importante de celles revenant aux «Gens de couleur» (48%) et aux Noirs affranchis (20%). Cette double observation se comprend aisément si l'on tient compte d'une part, de la spécialisation de la région dont l'essentiel de la vie économique s'organise autour d'une agriculture qui utilise de la main d'œuvre et presque pas d'équipements, et d'autre part, des moyens généralement limités dont pouvaient disposer les «Gens de couleur» et surtout les Noirs affranchis qui, en la matière devaient compter essentiellement sur les forces de travail de leur groupe lignager et son accroissement naturel.

Dans ce sens, on comprend que le tiers des habitations de ce dernier GES ne présente aucune personne expressément recensée comme cultivateur, c'est à dire comme producteur direct travaillant la terre pour le compte d'autrui —l'habitant-propriétaire.

Sur ces habitations, le cultivateur qui se confond avec l'habitant (ou inversement) préfigure l'auto-producteur que l'on rencontrera le plus couramment dans toute la zone tout au long de la période post-esclavagiste.

— Une autre remarque, toujours concernant les habitations de «Gens de couleur» et Noirs affranchis, qu'on les considère respectivement ou ensemble, c'est leur concentration dans les classes comptant de un à dix cultivateurs ; ceci vient de leur petite dimension ;

TABLEAU N° 20

Répartition des Habitations selon le GES des habitants  
et la taille du groupe professionnel des cultivateurs

GES Habitants	classés par effectifs des cultivateurs											Total H°
	0	1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 30	31 à 40	41 à 50	> 50		
Gens de couleur	29	85	35	10	3	1	1	1	0	1	166	
Noirs affranchis	12	19	4	0	0	0	0	1	0	0	36	
Non indiqué	3	38	30	17	19	18	7	14	4	10	160	
Petits-Blancs	17	129	117	59	37	21	20	28	15	21	464	
Total Habitations	61	271	186	86	59	40	28	44	19	32	826	
en pourcentage des habitations de la classe d'effectifs												
Gens de couleur	48	31	19	12	5	3	4	2	0	3	20	
Noirs affranchis	20	7	2	0	0	0	0	2	0	0	4	
Non indiqué	5	14	16	20	32	45	25	32	21	31	19	
Petits-Blancs	28	48	63	69	63	53	71	64	79	66	56	
Total Habitations	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
en pourcentage des habitations du GES de l'ECSV												
Gens de couleur	17	51	21	6	2	1	1	1	0	1	100	
Noirs affranchis	33	53	11	0	0	0	0	3	0	0	100	
Non indiqué	2	24	19	11	12	11	4	9	3	6	100	
Petits-Blancs	4	28	25	13	8	5	4	6	3	5	100	
Total Habitations	7	33	23	10	7	5	3	5	2	4	100	

catégories affranchis: (GC & NA) et (PB & NI)

GC & NA	41	104	39	10	3	1	1	2	0	1	202
PB & NI	20	167	147	76	56	39	27	42	19	31	624
Total Habitations	61	271	186	86	59	40	28	44	19	32	826
en pourcentage des habitations de la classe d'effectifs											
GC & NA	67	38	21	12	5	3	4	5	0	3	24
PB & NI	33	62	79	88	95	98	96	95	100	97	76
Total Habitations	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
en pourcentage des habitations du GES de l'ECSV											
GC & NA	20	51	19	5	1	0	0	1	0	0	100
PB & NI	3	27	24	12	9	6	4	7	3	5	100
Total Habitations	7	33	23	10	7	5	3	5	2	4	100

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

— pour la même raison, les habitations de petits-Blancs où l'on dénombre au moins un cultivateur concentrent aussi plus de la moitié de leurs effectifs dans les mêmes classes; notons cependant qu'environ 20% de ces habitations ont plus de vingt-cinq cultivateurs.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'aller plus loin dans le commentaire de ces premiers tableaux dont les enseignements ne manqueront d'ailleurs pas d'être enrichis par les tableaux qui viennent et qui proposent une répartition des habitations selon les classes de proportions des groupes d'âge, des groupes professionnels et ethniques dans la population totale des deux grandes catégories d'habitations<sup>1</sup>.

### **5° la répartition selon les classes de proportion des groupes d'âge :**

Une toute première observation s'impose : c'est que les parts relatives de chacune des deux grandes catégories d'habitations dans le total des classes de proportions respectives que livrent les tableaux n° 21 22 et 23, viennent confirmer la constatation que nous faisons quant au poids du GES des petits-Blancs dans l'ECSV. En effet, à l'exception de la classe de proportion «inférieure ou égale à 25%» pour les adultes et celle de proportion «supérieure à 75%» pour les enfants, les petits-Blancs présentent partout ailleurs, les parts relatives les plus importantes.

Par rapport au total des habitations relevant de chaque groupe ethno-social, on peut noter quelque soit le groupe considéré:

— pour les proportions d'adultes dans la population totale des habitations, la concentration de celles-ci respectivement dans les classes (2) et (3)

— pour les proportions d'adolescents, une concentration dans la classe (1);

— pour celles des enfants, une concentration dans les classes (2) et (1).

De plus, pour les différents groupes d'âge, cette répartition selon les GES se retrouve au niveau des totaux respectifs de l'ECSV.

En attendant l'analyse des données sur la population, de ce qui précède, il se dégage du point de vue de l'importance relative des groupes d'âge sur les habitations, une structure démographique qu'on peut résumer de la manière suivante: une prépondérance des adultes, une présence minoritaire des adolescents, et une position intermédiaire des enfants, quel que soit le groupe ethnique des habitants-propriétaires.

---

<sup>1</sup> Contrairement à la démarche précédente, nous avons retenu uniquement les résultats cumulés des GES, «GC & NA» d'une part, et «petits-Blancs» de l'autre; ce dernier groupe incluant les habitations placées sous séquestre. A l'exception des classes de proportions de la population blanche, les mêmes proportions ont été utilisées pour les autres critères de tris. Aussi, dans la suite du texte, nous désignerons les classes successives par les chiffres (1) pour les proportions différentes de zéro et inférieures ou égales à 25%, (2) pour celles comprises entre 25% et 50%, (3) pour celles comprises entre 50% et 75%, (4) pour celles supérieures à 75% et (0) pour les classes de proportions nulles.

TABLEAU N° 21

Répartition des habitations selon le GES des Habitants  
et la part relative des adultes dans la population de l'habitation

GES HABITANTS	Total HAB	Part relative des adultes en % de la population des habitations			
		25	26-50	51-75	>75
GC & NA	202	19	109	62	12
Petits-Blancs	624	15	273	271	65
Total de l'EVCS	826	34	382	333	77
<i>en % du total des habitations de la classe de proportion</i>					
GC & NA	24	56	29	19	16
Petits-Blancs	76	44	71	81	84
Total de l'EVCS	100	100	100	100	100
<i>en % du total des habitations du GES et de L'EVCS</i>					
GC & NA	100	9	54	31	6
Petits-Blancs	100	2	44	43	10
Total de l'EVCS	100	4	46	40	9

TABLEAU N° 22

Répartition des habitations selon le GES des Habitants et la  
part relative des adolescents dans la population de l'habitation

GES HABITANTS	Total HAB	Part relative des adolescents en % de la population des habitations			
		25	26-50	51-75	>75
GC & NA	202	158	40	4	0
Petits-Blancs	624	542	77	5	0
Total de l'EVCS	826	700	117	9	0
<i>en % du total des habitations de la classe de proportion</i>					
GC & NA	24	23	34	44	#####
Petits-Blancs	76	77	66	56	#####
Total de l'EVCS	100	100	100	100	#####
<i>en % du total des habitations du GES et de L'EVCS</i>					
GC & NA	100	78	20	2	0
Petits-Blancs	100	87	12	1	0
Total de l'EVCS	100	85	14	1	0

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

**TABLEAU N° 23**

**Répartition des habitations selon le GES des Habitants  
et la part relative des enfants dans la population de l'habitation**

GES HABITANTS	Total HAB	Part relative des enfants en % de la population des habitations			
		25	26-50	51-75	>75
GC & NA	202	53	107	39	3
Petits-Blancs	624	206	370	46	2
Total de l'EVCS	826	259	477	85	5
<i>en % du total des habitations de la classe de proportion</i>					
GC & NA	24	20	22	46	60
Petits-Blancs	76	80	78	54	40
Total de l'EVCS	100	100	100	100	100
<i>en % du total des habitations du GES et de L'EVCS</i>					
GC & NA	100	26	53	19	1
Petits-Blancs	100	33	59	7	0
Total de l'EVCS	100	31	58	10	1

**TABLEAU N° 24**

**Répartition des habitations selon le GES des Habitants  
et la part relative des Blancs dans la population de l'habitation**

GES HABITANTS	Total HAB	Part relative des Blancs en % de la population des habitations				
		0	0à10	11à25	26à50	>50
GC & NA	202	200	2	0	0	0
Petits-Blancs	624	160	169	173	91	31
Total de l'EVCS	826	360	171	173	91	31
<i>en % du total des habitations de la classe de proportion</i>						
GC & NA	24	56	1	0	0	0
Petits-Blancs	76	44	99	100	100	100
Total de l'EVCS	100	100	100	100	100	100
<i>en % du total des habitations du GES et de L'EVCS</i>						
GC & NA	100	99	1	0	0	0
Petits-Blancs	100	26	27	28	15	5
Total de l'EVCS	100	44	21	21	11	4

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»



**TABLEAU N° 25**

**Répartition des habitations selon le GES des Habitants  
et la part relative des GC dans la population de l'habitation**

	Total HAB	Part relative des Gens de couleur en % de la population des habitations				
		0	0à25	26à50	51à75	>75
<b>GES HABITANTS</b>						
GC & NA	202	15	38	71	43	35
Petits-Blancs	624	271	302	37	11	3
Total de l'EVCS	826	286	340	108	54	38
<i>en % du total des habitations de la classe de proportion</i>						
GC & NA	24	5	11	66	80	92
Petits-Blancs	76	95	89	34	20	8
Total de l'EVCS	100	100	100	100	100	100
<i>en % du total des habitations du GES et de L'EVCS</i>						
GC & NA	100	7	19	35	21	17
Petits-Blancs	100	43	48	6	2	0
Total de l'EVCS	100	35	41	13	7	5

**TABLEAU N° 26**

**Répartition des habitations selon le GES des Habitants  
et la part relative des Noirs dans la population de l'habitation**

	Total HAB	Part relative des Noirs en % de la population des habitations				
		0	0à25	26à50	51à75	>75
<b>GES HABITANTS</b>						
GC & NA	202	18	17	56	62	49
Petits-Blancs	624	11	17	48	174	374
Total de l'EVCS	826	29	34	104	236	423
<i>en % du total des habitations de la classe de proportion</i>						
GC & NA	24	62	50	54	26	12
Petits-Blancs	76	38	50	46	74	88
Total de l'EVCS	100	100	100	100	100	100
<i>en % du total des habitations du GES et de L'EVCS</i>						
GC & NA	100	9	8	28	31	24
Petits-Blancs	100	2	3	8	28	60
Total de l'EVCS	100	4	4	13	29	51

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

**TABLEAU N° 27**

**Répartition des habitations selon le GES des Habitants  
et la part relative des habitants dans la population de l'habitation**

GES HABITANTS	Total HAB	Part relative des Habitants en % de la population des habitations				
		0	0à10	11à25	26à50	>50
GC & NA	202	0	10	47	62	83
Petits-Blancs	624	177	146	169	93	39
<b>Total de l'EVCS</b>	<b>826</b>	<b>177</b>	<b>156</b>	<b>216</b>	<b>155</b>	<b>122</b>
<i>en % du total des habitations de la classe de proportion</i>						
GC & NA	24	0	6	22	40	68
Petits-Blancs	76	100	94	78	60	32
<b>Total de l'EVCS</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>en % du total des habitations du GES et de L'EVCS</i>						
GC & NA	100	0	5	23	31	41
Petits-Blancs	100	28	23	27	15	6
<b>Total de l'EVCS</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>15</b>

**TABLEAU N° 28**

**Répartition des habitations selon le GES des Habitants  
et la part relative des cultivateurs dans la population de l'habitation**

GES HABITANTS	Total HAB	Part relative des Cultivateurs en % de la population des habitations				
		0	0à25	26à50	51à75	>75
GC & NA	202	41	31	80	44	6
Petits-Blancs	624	20	51	192	286	75
<b>Total de l'EVCS</b>	<b>826</b>	<b>61</b>	<b>82</b>	<b>272</b>	<b>330</b>	<b>81</b>
<i>en % du total des habitations de la classe de proportion</i>						
GC & NA	24	67	38	29	13	7
Petits-Blancs	76	33	62	71	87	93
<b>Total de l'EVCS</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>en % du total des habitations du GES et de L'EVCS</i>						
GC & NA	100	20	15	40	22	3
Petits-Blancs	100	3	8	31	46	12
<b>Total de l'EVCS</b>	<b>100</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>10</b>

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

Les tableaux 13, 14 et 15 faisaient déjà apparaître cette distribution des groupes d'âge en révélant d'une part, une extrême concentration des habitations dans les classes d'effectifs comptant de un à dix adolescents (92%), et de l'autre, une ventilation minoritaire certes, mais significative dans les classes d'effectifs supérieurs à dix pour les adultes et les enfants.

### **6<sup>e</sup> la répartition selon les proportions des groupes ethniques:**

S'agissant de la population blanche, c'est surtout la dispersion des habitations à travers les classes de proportions du GES qui mérite quelques remarques:

— ici encore, ce sont les habitations sous séquestre qui fournissent l'essentiel de la classe de proportion nulle;

— à l'exclusion de celle-ci, il apparaît une forte concentration (environ 74% des 464 habitations présentant au moins un Blanc) dans les deux classes réunissant ici les proportions inférieures ou égales à 25% de la population des habitations.

En ce qui concerne les «Gens de couleur», les pourcentages du total des habitations des différentes classes ainsi que des GES confirment les observations faites précédemment sur la base des tableaux de répartition selon la taille; ici aussi, dans l'un et l'autre cas, ce sont les classes des plus fortes proportions qui présentent les parts relatives les plus importantes. Ceci vient renforcer les constats selon lesquels :

— les «Gens de couleur» résident en plus grand nombre sur les habitations dont les propriétaires appartiennent à ce groupe ethnique ;

— les habitations de petits-Blancs, principales utilisatrices de main d'œuvre servile ne recèlent que de faibles proportions d'esclaves «Gens de couleur», pour les deux raisons essentielles que sont leur faiblesse démographique et la liberté juridique dont jouissent plusieurs éléments de ce groupe dès leur naissance.

A propos du tableau de répartition selon la part relative des Noirs :

— on relèvera l'effectif très réduit des habitations de la classe (0); au nombre de vingt-neuf, les «Gens de couleur» en fournissent 62% et elles ne constituent qu'à peine 4% du total des habitations de l'ECSV ;

— par rapport au total des classes de proportion respectives, les habitations de «GC & NA» présentent leurs pourcentages les plus importants dans les classes (0), (1) et (2), précisément parce que malgré la taille généralement importante des groupes de parenté, et partant des résidents libres sur les habitations des Noirs en particulier, elles ne concentrent pas les effectifs d'esclaves noirs qui expliquent le poids excessif des habitations de petits-Blancs dans les classes (3) et (4) ;

— par contre, on peut noter que la répartition interne aux GES des «GC & NA» et l'importance des pourcentages des classes (3) (2) et (4) traduisent bien les caractéris-

tiques ethniques de la population de ces habitations; la même remarque vaudrait pour les pourcentages affichées par les classes (4) et (3) dans la répartition interne au GES des petits-Blancs, sauf qu'ici, la population noire —en grand nombre— relève d'un tout autre statut social.

**7<sup>e</sup> la répartition selon les proportions des groupes professionnels :**

Le tableau n° 27, consacré aux proportions des habitants, c'est à dire des propriétaires maîtres de case et leur parentèle, présente plus d'une analogie avec le tableau n° 19. On notera par exemple que par rapport aux classes de proportions respectives, alors que les pourcentages des habitations des petits-Blancs décroissent régulièrement de la classe (0) à la classe (4), ceux relevant des «Gens de couleur» et Noirs affranchis croissent pour faire apparaître que sur l'écrasante majorité de ces habitations (72% du total du GES), les habitants dépassent largement le quart de la totalité des résidants, ou encore, que 41% de ces habitations comptent des habitants dans une proportion supérieure à 50% de leur population contre seulement 6% pour les habitations de petits-Blancs.

Ce tableau vient surtout confirmer les différences que nous relevions plus haut entre les deux petits-Blancs d'une part, et les Noirs affranchis et «Gens de couleur» de l'autre, en particulier celles qui procèdent des comportements culturels et qui se traduisent par la famille nucléaire chez les uns et les segments de parenté plus ou moins importants (fondements des lignages) chez les autres.

Le dernier tableau de cette série livre à quelques exceptions<sup>1</sup> près, une répartition presque inverse du précédent. Comme au regard du tableau n° 20 et pour les mêmes raisons, on y notera le poids du GES des petits-Blancs, singulièrement pour les classes de proportions où les cultivateurs excèdent 25% voire 50% de la population.

De l'ensemble des tableaux de cette première série, on retiendra en tout:

— L'incontestable prédominance du GES des petits-Blancs dans la répartition des habitations, exceptée pour deux critères: la taille ou les proportions de la population de couleur d'une part et la taille ou les proportions des habitants-propriétaires d'autre part.

— C'est autour de ces derniers critères que les Gens de couleur et les Noirs affranchis révèlent la spécificité de leur stratégie d'adaptation, les modalités particulières de leur reproduction comme groupe social, leur culture qui semble

---

<sup>1</sup> Qui tiennent sans doute aux différences de situation (perceptibles sur les tableaux n° 23 à 30) entre les Gens de couleur et les Noirs affranchis.

dominée par l'auto-production, la famille élargie rassemblée autour du même patrimoine foncier, les rapports d'entraide ect..

— La prédominance des petits-Blancs qui trouve ses origines, notamment dans la précocité de leur installation et les moyens relativement plus importants dont ils ont pu disposer au départ, se traduit par la prépondérance de l'ECSVC de Sainte-Anne au sein de l'ECSV, en particulier sur l'ECSVC de Morne-à-l'Eau qui présente néanmoins les effectifs les plus importants d'habitations relevant de la propriété des Gens de Couleur et des Noirs affranchis, et sur celui des Abymes où précisément ces derniers GES sont insuffisamment représentés.

Dans l'analyse du tableau n° 26, nous avons relevé la relation entre la période d'installation des premières habitations, le GES des habitants-propriétaires et le nombre des habitations à l'intérieur de chaque ECSVC ainsi que dans les rapports que l'on peut établir entre les différents ECSVC de la zone. Avec la seconde série de tableaux qui vient, nous tenterons de voir si les deux premiers éléments de cette relation ont la même incidence sur la structure de la population des ECSVC respectifs et si les observations que nous faisons sur l'importance des deux grandes catégories d'habitations à partir de leur composantes démographiques se vérifient.

### **8° La répartition de la population selon le groupe ethno-social des propriétaires et la commune-siège des habitations :**

La double observation, très générale que nous inspire le tableau n° 29, c'est d'une part le volume de la population sur les habitations de petits-blancs —dans chacun des ECSVC et pour l'ensemble de l'ECSV— qui signale ce que nous avons appelé l'hégémonie de ce GES, et d'autre part, la prédominance des trois ECSVC de Sainte-Anne, du Gosier et des Abymes, en ce qui concerne leur part respective dans la population totale de l'ECSV. Nous y reviendrons.

Auparavant, considérons le sous-tableau consacré aux densités de population par catégorie d'habitation :

— il ressort de ces données, qu'en moyenne, il y a 24 personnes par habitation dans la région, une densité que dépassent deux communes-sièges, le Gosier et les Abymes, bien plus en raison de l'effectif de leurs habitations que par le volume de leur population ;

— l'ECSVC de Sainte-Anne qui présente la population la plus importante est aussi la première par le nombre de ses habitations, ce qui explique qu'elle ne vienne qu'en troisième position avec une moyenne de population par habitation voisine de 23;

— Ces trois communes sièges présentent par ailleurs les plus fortes densités sur les habitations de petits-Blancs (y compris les habitations sous-séquestre): soit dans

l'ordre 44 pour le Gosier, 29 pour les Abymes et 25 pour Sainte-Anne; ceci explique sans aucun doute cela ;

— notons en passant qu'au niveau de l'ensemble de l'ECSV, les habitations relevant du GES des petits-Blancs excèdent la moyenne générale alors que les deux autres catégories en sont très éloignées (13 personnes par habitation de «Gens de couleur» et 9 par habitation de Noirs affranchis).

Quant aux densités par GES et ECSVC, on peut relever que :

— c'est respectivement aux Abymes et à Sainte-Anne que les habitations de «Gens de couleur» présentent les plus fortes moyennes, devant Morne-à-l'Eau qui fournit cependant les plus importants effectifs pour ce type d'habitations ainsi que pour sa population ;

— les moyennes sur les habitations des Noirs Affranchis dépassent celle de l'ensemble de l'ECSV au Gosier, à Morne-à-l'Eau et au Moule;

— s'agissant des habitations des petits-Blancs, ce sont surtout le Gosier et les Abymes qui se distinguent du reste.

Ces observations sur les moyennes de population par habitation semblent trouver un prolongement dans la suite du tableau. Ainsi :

— en ce qui concerne la part relative des différents GES dans le total de population de chaque ECSVC, ce sont le Gosier (92%), les Abymes et Sainte-Anne (89% chacun) qui montrent les plus fortes concentrations de population sur les habitations de petits-Blancs; elles sont par ailleurs —mais dans un ordre différent— les communes-sièges où les parts relatives par rapport au total même du GES sont les plus considérables, soit 24% pour Sainte-Anne, 23% pour le Gosier et 21% pour les Abymes. Notons que ces rangs que déterminent les effectifs sur les habitations des petits-Blancs sont aussi ceux pour l'ensemble des habitations. Ajoutons que nous avons ici, les trois premières communes dont les zones morneuses ont connu un début de mise en valeur dès avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle comme en témoignait le TERRIER.

Quelques enseignements peuvent, dès maintenant être tirés de ces constatations en liaison avec celles que nous faisons au vu du tableau n° 26, à savoir :

— la précocité du peuplement des zones morneuses des ECSVC, historiquement conduite par les petits-Blancs, a généralement permis à ce groupe ethnique, une occupation majoritaire (en terme d'effectifs des habitations et sans doute aussi de surface agricole utile) de l'espace de ces ECSVC et a placé précisément ceux dont la mise en valeur a été la plus précoce dans une situation relativement privilégiée au sein de l'ECSV;

— étant donné la nature esclavagiste des ces habitations, leur grand nombre s'est associé la majorité de la population dans les ECSVC respectifs ainsi que dans l'ECSV.

TABLEAU N° 29

Répartition de la population selon le GES des habitants  
et par ECSVC (effectif global et densité par habitation)

GES HABITANTS	Ecsvc S A	Ecsvc MOU	Ecsvc M-A-E	Ecsvc GOS	Ecsvc ABY	Ecsv
<b>Population totale</b>						
Gens de couleur	471	331	537	321	434	2094
Noirs affranchis	39	37	182	44	26	328
Non indiqué	1472	203	1108	1160	906	4849
Petits-Blancs	2750	2401	1898	2925	2840	12814
Total Habitations	4732	2972	3725	4450	4206	20085
<b>Densité de population par type d'habitation</b>						
Gens de couleur	13	11	12	10	16	13
Noirs affranchis	8	9	10	11	5	9
Non indiqué	27	41	31	40	26	30
Petits-Blancs	25	23	21	46	31	28
Total Habitations	23	21	20	35	26	24
<b>en pourcentage du total des habitations de l'ECSVC</b>						
Gens de couleur	10	11	14	7	10	10
Noirs affranchis	1	1	5	1	1	2
Non indiqué	31	7	30	26	22	24
Petits-Blancs	58	81	51	66	68	64
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
Gens de couleur	22	16	26	15	21	100
Noirs affranchis	12	11	55	13	8	100
Non indiqué	30	4	23	24	19	100
Petits-Blancs	21	19	15	23	22	100
Total Habitations	24	15	19	22	21	100

Effectifs cumulés: (GC & NA) et (PB & NI)

GC & NA	510	368	719	365	460	2422
PB & NI	4222	2604	3006	4085	3746	17663
Total Habitations	4732	2972	3725	4450	4206	20085
<b>en pourcentage du total des habitations de l'ECSVC</b>						
GC & NA	11	12	19	8	11	12
PB & NI	89	88	81	92	89	88
Total Habitations	100	100	100	100	100	100
<b>en pourcentage du total des habitations du GES de l'ECSV</b>						
GC & NA	21	15	30	15	19	100
PB & NI	24	15	17	23	21	100
Total Habitations	24	15	19	22	21	100

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

Nous verrons dans un moment comment d'autres facteurs sont venus contribuer à renforcer ou corriger ces données initiales.

Parmi ces autres facteurs dont l'intervention est de manière générale plus tardive, il y a l'émergence du GES des «Gens de couleur» et dans une moindre mesure, celle des Noirs affranchis. A leur propos on notera que :

— Morne-à-l'Eau qui présentait les parts relatives les plus importantes pour les habitations des «Gens de couleur» et Noirs affranchis dans le tableau n° 26 montre une position semblable pour ce qui concerne la population. Notons en particulier que si cette commune-siège ne détient que 26% du total de la population des habitations de «Gens de couleur», s'agissant de celles des Noirs affranchis, elle domine très largement toutes les autres avec 55% du total.

— concernant les parts relatives cumulées de ces deux GES, on soulignera la place de second qui revient à nouveau à Sainte-Anne<sup>1</sup> juste devant les Abymes. Ces deux communes partagent par ailleurs, la troisième position après Morne-à-l'Eau pour la part de ces GES dans leur total de population respectif.

Après ces dernières observations, il apparaît que :

— Si la position dominante de l'ECSVC de Sainte-Anne est due à la précocité de sa mise en valeur et à la situation dominante des petits-Blancs, la part qui y revient, en particulier aux «Gens de couleur», a beaucoup contribué à renforcer cette position, notamment devant les ECSVC des Abymes et du Gosier qui présentent des effectifs moindres d'habitations de «Gens de couleur» et/ou de Noirs affranchis.

De ceci, il vient que la situation favorable (quant au nombre des habitations et à l'effectif de la population) de départ liée à l'installation des habitations de petits-Blancs, a besoin pour se perpétuer, que l'hégémonie de ce GES ne limite pas trop l'émergence des autres groupes qui tendent à amplifier principalement le nombre des habitations mais à terme, celui de la population aussi.

— Ces GES n'ont cependant pas réussi au niveau démographique à conserver à l'ECSVC de Morne-à-l'Eau, le second rang qui lui revenait pour le nombre de ses habitations (grâce précisément à la part importante de celles qui leur relevaient).

---

<sup>1</sup> Il n'est pas sans intérêt ici de noter que selon que l'on considère ces deux GES isolément ou ensemble, la position de l'ECSVC de Sainte-Anne varie.

En effet, si l'on prend séparément chacun des GES, Sainte-Anne vient en seconde position après Morne-à-l'Eau et devant les Abymes pour sa part dans le total de la population des habitations des «Gens de couleur» et en troisième position après Morne-à-l'Eau et le Gosier pour sa part dans le total des habitations des Noirs affranchis; si par contre on considère le cumul de ces mêmes parts relatives, cet ECSVC confirme sa seconde position devant les Abymes et refoule le Gosier en dernière position. Nous avons ici, la traduction au niveau des ECSVC des rapports entre les GES. Jusqu'ici, c'est celui en faveur des petits-Blancs qui a été mis en exergue; cette fois c'est la position intermédiaire des «Gens de couleur» qui apparaît (à travers le nombre des habitations et l'effectif de la population) et qui accorde l'avantage à Sainte-Anne au détriment principalement du Gosier dont les 31 habitations de «Gens de couleur» n'abrite que trois cent vingt-et-une personnes.



Cette dernière remarque met à jour mieux que précédemment, les limites inhérentes à la condition de ces deux GES dans l'espace créole et singulièrement celles tenant à leur pouvoir économique ainsi qu'aux modalités de la croissance démographique sur les habitations leur appartenant. En effet, si l'on fait abstraction de l'ECSVC du Moule dont la situation s'explique par sa faible étendue, on est tenté de retenir que le dernier rang qu'occupe Morne-à-l'Eau pour la part de sa population dans l'ECSV (alors qu'elle vient en seconde position après Sainte-Anne par le nombre de ses habitations) est dû essentiellement au faible recours que font les «Gens de couleur» et Noirs affranchis à la main d'œuvre servile<sup>1</sup>.

Ainsi donc on pourrait avancer l'idée que si la mise en valeur tardive de l'espace morneux des communes qui abritent les Grands-Fonds a historiquement été favorable à l'installation des habitations des «Gens de couleur» et Noirs Affranchis, celles-ci, peu utilisatrices de main d'œuvre servile n'ont contribué à la croissance de la population des ECSVC que très lentement.

### **9<sup>e</sup> La structure de la population d'après le GES des Propriétaires d'habitations et selon les groupes d'âge :**

Du tableau n<sup>o</sup> 30 qui proposent la répartition des effectifs globaux de la population et les moyennes par habitation selon le GES des propriétaires, il ressort que quelque soit le GES des habitants, c'est le groupe d'âge des adultes qui présente les effectifs et moyennes les plus importants, suivi du groupe d'âge des moins de quatorze ans, et enfin seulement, de celui des adolescents.

Le tableau n<sup>o</sup> 31 (consacrée aux groupes d'âge) vient affiner ces résultats avec d'une part, les proportions qui reviennent à chaque GES dans les effectifs de chaque groupe d'âge et d'autre part, celles de chaque groupe d'âge dans la population totale de chaque GES.

a) de la part relative des GES dans le total du groupe d'âge :

— Sans surprise, on notera le poids des habitations de petits-Blancs ; il varie entre 87% (pour les adolescents et les enfants) et 89% (pour les adultes) ;

— S'agissant des deux autres GES, ce sont sans surprise là aussi, les Gens de couleur qui viennent en tête quelque soit le groupe d'âge considéré.

---

<sup>1</sup> Nous voulons pour preuve de ce qui est dit ici, les fortes proportions des habitants-propriétaires et leur parentèle sur cette catégorie d'habitations comme nous avons pu le voir au tableau n<sup>o</sup> 41. Par ailleurs, le nombre limité d'esclaves doit aussi expliquer la différence (de sept cent quarante personnes) entre la population sur les habitations de petits-Blancs aux Abymes d'une part et à Morne-à-l'Eau de l'autre, d'autant que le premier ECSVC ne présente que deux habitations de petits-Blancs de plus que Morne-à-l'Eau. Notre point de vue est que cette différence tiendrait surtout à la mise en valeur plus tardive de ce dernier ECSVC, ce qui à contrario y aurait favorisé l'installation des «Gens de couleur» et des Noirs affranchis.

**TABLEAU N° 30**

**Répartition de la population d'après le GES des propriétaires,  
selon les groupes d'âge  
(effectifs globaux et moyenne par type d'habitation)**

ECSV/GES	Nbre HAB	groupes d'âge			Total POP	groupes d'âge			Total POP
		G1	G2	G3		G1	G2	G3	
		Effectifs globaux				moyenne par habitation			
Gens de Couleur	166	960	330	804	2094	6	2	5	13
Noirs Affranchis	36	168	62	98	328	5	2	3	9
Non Indiqué	160	2581	684	1574	4839	16	4	10	30
Petits-Blancs	464	6685	1912	4217	12814	14	4	9	28
<b>Total</b>	<b>826</b>	<b>10394</b>	<b>2988</b>	<b>6693</b>	<b>20075</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>24</b>

ECSV/GES	Nbre HAB	groupes d'âge			Total POP	groupes d'âge			Total POP
		G1	G2	G3		G1	G2	G3	
		Effectifs globaux				moyenne par habitation			
GC & NA	202	1128	392	902	2422	6	2	4	12
PB & NI	624	9266	2596	5791	17653	15	4	9	28
<b>Total</b>	<b>826</b>	<b>10394</b>	<b>2988</b>	<b>6693</b>	<b>20075</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>24</b>

**Répartition de la population d'après le GES des propriétaires,  
et selon les professions  
(effectifs globaux et moyenne par type d'habitation)**

ECSV/GES	Nbre HAB	groupes professionnels					groupes professionnels				
		Hab	Cult	Dom	Bois	Cout	Hab	Cult	Dom	Bois	Cout
		Effectifs globaux					moyenne par habitation				
Gens de Couleur	166	744	864	24	9	4	4	5	0,14	0,05	0,02
Noirs Affranchis	36	149	126	7	1	0	4	4	0,19	0,03	0,00
Non Indiqué	160	24	2855	99	16	2	0	18	0,62	0,10	0,01
Petits-Blancs	464	1495	7169	359	29	11	3	15	0,77	0,06	0,02
<b>Total</b>	<b>826</b>	<b>2412</b>	<b>11014</b>	<b>489</b>	<b>55</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>0,59</b>	<b>0,07</b>	<b>0,02</b>

ECSV/GES	Nbre HAB	groupes professionnels					groupes professionnels				
		Hab	Cult	Dom	Bois	Cout	Hab	Cult	Dom	Bois	Cout
		Effectifs globaux					moyenne par habitation				
GC & NA	202	893	990	31	10	4	4	5	0,15	0,05	0,02
PB & NI	624	1519	10024	458	45	13	2	16	0,73	0,07	0,02
<b>Total</b>	<b>826</b>	<b>2412</b>	<b>11014</b>	<b>489</b>	<b>55</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>0,59</b>	<b>0,07</b>	<b>0,02</b>

**Légende**

G1: adultes; G2: adolescents; G3: enfants;  
Hab: habitants; Cult: cultivateurs; Dom: domestiques;  
Bois: charrons ou charpentiers; Cout: couturières.

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

Notons toutefois que c'est pour les groupes d'âge au dessous de vingt et un ans que ces deux GES présentent les parts relatives les plus importantes des totaux respectifs dans l'ensemble de l'ECSV.

b) de la part relative des groupes d'âge dans la population totale des habitations des GES :

— La toute dernière observation est confirmée ici par les parts cumulées des groupes G2 et G3 des habitations de «Gens de couleur» et de Noirs affranchis qui dépassent celles de ces mêmes groupes d'âge sur les habitations de petits-Blancs, soit respectivement 16% et 37% contre 15% et 33%.

On remarquera ici la relative importance du groupe des «moins de quatorze ans» (G3) dans le total des «GC & NA»; la part de ce groupe d'âge est légèrement plus considérable (38%) sur les seules habitations de «Gens de couleur». Ce qui peut signaler une forte natalité et/ou une moindre mortalité infantile sur les habitations de ces GES. Dans ce sens et sans perdre de vue que le recours limité à la main d'œuvre servile réduit la proportion des adultes sur ces habitations, ce constat pourrait traduire plus fondamentalement, les meilleures conditions de vie des enfants dont les parents, propriétaires d'habitations, peuvent mettre en valeur leur patrimoine foncier pour subvenir au mieux aux besoins de leur progéniture.

Enfin, on peut relever que pour l'ensemble de l'ECSV ainsi que sur les habitations de petits-Blancs, les groupes d'âge de plus de quatorze ans qui réuniraient la majorité des «actifs», dépassent les trois quarts de la population. Sur les habitations de «Gens de couleur» et Noirs affranchis, ils constituent un peu moins des deux tiers.

### **10<sup>e</sup> La structure de la population d'après le GES des propriétaires et selon les groupes professionnels :**

Avant tout, il nous faut rappeler ici que nous n'avons pas retenu tous les métiers et professions que dénombre le recensement. D'autre part, exceptés les habitants qui comprennent des propriétaires blancs (et leur parentèle), les autres métiers ne regroupent que des «Gens de couleur» et des Noirs affranchis, tous en âge de travailler. En d'autres termes, les proportions de ces groupes professionnels dans la population sont plus significatives que celles qui concernent les habitants<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sauf si l'on retient (comme nous le faisons en particulier pour les petits-Blancs) que le groupe des habitants représente surtout celui des producteurs indirects et des non producteurs sur les habitations.

Signalons aussi que nous avons regroupé sous l'intitulé «Bois», les métiers de charron et de charpentier qui sont en fait généralement pratiqués par les mêmes individus<sup>1</sup>.

Ceci étant, des parties des tableaux n° 30 et 31 (consacrées aux groupes professionnels), on notera en premier lieu l'importance des moyennes par habitation et des parts relatives des habitants sur les habitations des «Gens de couleur» et des Noirs affranchis qui viennent confirmer les observations que nous faisons antérieurement au regard des tableaux de répartition des habitations selon la taille et les proportions des habitants...

En effet, qu'on les considère individuellement ou ensemble (tableau n° 31), le groupe des habitants constituent plus du tiers de la population des habitations de ces deux GES (chez les Noirs affranchis, il atteint 45%) alors qu'il représente à peine 9% de celle des habitations de petits-Blancs et 12% pour l'ensemble de la région. Si, pour être plus proche du réel, on tient les habitants pour ce qu'ils sont, on dira que sur les habitations de «Gens de couleur» et Noirs affranchis, ce groupe social constitue 37% de la population, ce qui est négligeable pour une couche sociale.

En ce qui concerne par contre les cultivateurs, principale composante de la classe servile, on retrouve la prédominance des petits-Blancs dont les habitations (avec une moyenne de 16 cultivateurs par habitation), regroupent 91% du total de la profession. Celle-ci constitue par ailleurs 57% de la population de ces exploitations contre 41% pour celles des «Gens de couleur» et 38% pour les Noirs affranchis.

Dans l'ensemble de l'espace agricole, les cultivateurs forment 55% de la population totale et plus de 82% des personnes ayant plus de quatorze ans. Par delà ce qui peut apparaître ici comme une relative importance de ce groupe socio-professionnel, le tableau de répartition de la population par groupes professionnels et par ECSVC que l'on trouvera en annexe, révèle pour les différents ECSVC, une certaine pénurie de cultivateurs compte tenu de la nature éprouvante de la topographie de la zone (pour ces producteurs directs), le caractère très rudimentaire et la quantité limitée des équipements.

---

<sup>1</sup> Etant donné la taille des habitations et les traditions encore vivaces dans la région, ce regroupement des deux métiers en un seul peut s'admettre même si ce sont surtout les charrons qui sont aussi charpentier et non l'inverse.

En effet, le charronnage, pour ceux qui le pratiquent aujourd'hui, est parmi les métiers du bois, le plus exigeant et représente le niveau de qualification le plus élevé au point qu'on retient volontier que le charron est aussi charpentier, menuisier et forgeron alors qu'un menuisier ou un charpentier ne saurait prétendre être charron. De plus, dans l'opinion, ce métier constitue avec celui de forgeron, l'un des plus risqués parce qu'il expose régulièrement le pratiquant à l'alternance du «chaud et du froid», source des plus graves «imprudences» contre la santé des individus.

**TABLEAU N° 31**

**Répartition de la population  
d'après le GES des propriétaires,  
selon les groupes d'âge et de profession**

ECSVC/GES	groupes d'âge			Total POP	groupes professionnels				
	G1	G2	G3		Hab	Cult	Dom	Bois	Cout
Gens de Couleur	960	330	804	2094	744	864	24	9	4
Noirs Affranchis	168	62	98	328	149	126	7	1	0
Non Indiqué	2581	684	1574	4839	24	2855	99	16	2
Petits-Blancs	6685	1912	4217	12814	1495	7169	359	29	11
<b>Total</b>	<b>10394</b>	<b>2988</b>	<b>6693</b>	<b>20075</b>	<b>2412</b>	<b>11014</b>	<b>489</b>	<b>55</b>	<b>17</b>
en % du total du groupe d'âge ou de profession (colonne)									
Gens de Couleur	9	11	12	10	31	8	5	16	24
Noirs Affranchis	2	2	1	2	6	1	1	2	0
Non Indiqué	25	23	24	24	1	26	20	29	12
Petits-Blancs	64	64	63	64	62	65	73	53	65
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
en % du total du GES (ligne)									
Gens de Couleur	46	16	38	100	36	41	1	0	0
Noirs Affranchis	51	19	30	100	45	38	2	0	0
Non Indiqué	53	14	33	100	0	59	2	0	0
Petits-Blancs	52	15	33	100	12	56	3	0	0
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>12</b>	<b>55</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ECSVC/GES	groupes d'âge			Total POP	groupes professionnels				
	G1	G2	G3		Hab	Cult	Dom	Bois	Cout
GC & NA	1128	392	902	2422	893	990	31	10	4
PB & NI	9266	2596	5791	17653	1519	10024	458	45	13
<b>Total</b>	<b>10394</b>	<b>2988</b>	<b>6693</b>	<b>20075</b>	<b>2412</b>	<b>11014</b>	<b>489</b>	<b>55</b>	<b>17</b>
en % du total du groupe d'âge ou du groupe professionnel (colonne)									
GC & NA	11	13	13	12	37	9	6	18	24
PB & NI	89	87	87	88	63	91	94	82	76
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
en % de la population totale du GES (ligne)									
GC & NA	47	16	37	100	37	41	1	0	0
PB & NI	52	15	33	100	9	57	3	0	0
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>12</b>	<b>55</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Légende**

G1: adultes

G2: adolescents

G3: enfants

Hab: habitants-propriétaires

Cult: cultivateurs

Dom: domestiques

Bois: gens de métiers du bois (charpentiers, charrons)

Cout: couturières

**Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»**

En effet, la moyenne par habitation dans l'ensemble de l'ECSV, est de 13 cultivateurs, un chiffre que seuls les ECSVC du Gosier et des Abymes dépassent avec respectivement, 20 et 14 cultivateurs par habitation<sup>1</sup>.

Les domestiques et servantes, qui forment la couche sociale des «esclaves de maison», constituent avec un effectif de quatre cent quatre-vingt neuf personnes, la seconde catégorie professionnelle dans l'ECSV. Il n'est pas surprenant que l'essentiel —94%— de ce groupe soit concentré sur les habitations de petits-Blancs; précisons simplement que ce sont les Abymes, le Gosier et Sainte-Anne qui en présentent les plus importants effectifs.

S'agissant des métiers où se recrutent les «esclaves à talents», on relèvera:

— le faible nombre des charrons et charpentiers qui pourrait refléter d'une part, les difficultés d'apprentissage et d'exercice de ces métiers pour les esclaves qui voudraient les pratiquer, et d'autre part, le coût que représenterait la formation d'une partie de leur main d'œuvre pour les habitants<sup>2</sup>;

— les couturières, au nombre de dix-sept dans l'ECSV, sont réparties pour les trois quarts sur les habitations de petits-Blancs et le reste sur celles des «Gens de couleur»; en réalité, elles pourraient bien être plus nombreuses, car l'expérience révèle que les personnes (le plus souvent «femmes de couleur») qui pratiquent effectivement et plus ou moins régulièrement la couture ne sont pas toujours désignées dans les documents d'état civil (actes de mariages ou de décès) ou des hypothèques comme telles<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Par rapport à la délimitation que nous faisons aujourd'hui de la zone géographique des Grands-Fonds, il faut préciser que nous avons été amené à sous-évaluer singulièrement les Grands-Fonds de Sainte-Anne; en effet, dans le souci de respecter autant que faire se peut «la lettre» du Recensement, nous n'avons pas retenu les habitations de la ceinture périphérique telles que DOUVILLE (147 personnes), FOUCHE (139 personnes), GENTILLY-PAPIN (123 personnes), LA SOUCHE (223 personnes) etc...

Il va sans dire que la prise en compte, entre autre de ces quatre habitations, dites «sucreries» par le recensement, aurait la part relative de l'ECSVC de Sainte-Anne, en particulier l'effectif de ses cultivateurs, par rapport à ceux des autres communes pour lesquelles la délimitation entre les espaces sucrier et vivrier apparaît souvent plus nettement, jusque dans ce Recensement de 1796-1797.

<sup>2</sup> D'après les dépouillements qu'il a effectués sur les «contrats de mariages contenus dans les minutes notariales», Maurice ROSE note qu'au XIX<sup>e</sup> siècle à Marie-Galante, l'apprentissage (au métier du bois) durait trois ans et demi et quatre ans»; in M. ROSE, «Petits métiers, gens de métiers et systèmes de plantation: A propos des artisans marie-galantais 1830-1850», Rapport de DEA, Année 1985-1986, Université de Paris VII UER GHSS, Jussieu.

<sup>3</sup> Ainsi la même «Dame Malgrétout, épouse du sieur Mathurin, domiciliée dans la commune de Sainte-Anne sur l'habitation...» est tantôt désignée «sans profession», tantôt «habitant-propriétaire», tantôt «couturière» etc. Apparemment, les fonctionnaires semblent retenir sur chaque document, la profession qui leur a été indiquée par les «comparants» qui eux mêmes pratiquent généralement plus d'un métier comme cela se rencontre couramment aujourd'hui encore.

**11<sup>a</sup> La structure de la population d'après le GES des propriétaires et selon le sexe et le groupe ethnique des individus :**

Au regard des tableaux n<sup>o</sup> 32 et 33, quelques observations s'imposent dont on notera d'abord celles qui viennent confirmer des remarques précédentes :

— L'effectif des Noirs :

au nombre de 16296 personnes, ils représentent 81% de la population totale de l'ECSV, 84% de celle des habitations de petits-Blancs, 61% de la population des habitations de «Gens de couleur» et 70% de celle résidant sur les habitations des Noirs affranchis. Par commune-siège des habitations, ils représentent 83% de la population de Sainte-Anne, 76% de celle du Moule, 77% de celle de Morne-à-l'Eau, 85% au Gosier et 82% aux Abymes.

— L'importance moindre mais non négligeable de la population dite de couleur :

avec un effectif de 2291 individus, ils constituent 11% de la population de l'ensemble de la zone; ils ne dépassent cette proportion que dans l'ECSVC de Morne-à-l'Eau où ils avoisinent 15% de la population. Selon les GES des propriétaires des habitations, ils se répartissent dans les proportions suivantes: 39% sur les habitations de «Gens de couleur», 30% sur celles de Noirs affranchis et seulement 8% sur les habitations de petits-Blancs.

— La faiblesse démographique des petits-Blancs, et contradictoirement leur prédominance quant aux effectifs de population sur les habitations leur appartenant :

en effet, ils ne forment qu'un peu plus de 7% de la population totale de l'ECSV avec la plus forte concentration dans l'ECSVC du Moule où ils représentent 12% de la population. Cependant, leurs habitations recèlent 91% de la population Noire, 60% des «Gens de couleur» et naturellement la totalité de la population blanche.

— La singularité des habitations de «Gens de couleur».

elles regroupent plus du tiers de la population dite de couleur et rivalisent en cela avec les habitations de petits-Blancs.

Autrement, on peut relever la prédominance des femmes quelque soit le type d'habitations ou le groupe ethnique que l'on considère.

Ainsi, en ce qui concerne leurs parts relatives dans le total des effectifs de chacun des groupes ethniques résidant sur chaque type d'habitation, elles forment :

— sur les habitations de petits-Blancs: 51% de la population blanche, 61% de la population de couleur et 54% des Noirs ;

— sur les habitations de «Gens de couleur»: 54% des personnes de couleur et 58% des Noirs;

— sur les habitations de Noirs affranchis: près de la moitié des «Gens de couleur» et 63% des Noirs.

**TABLEAU N° 32**

**Répartition de la population d'après le GES des propriétaires  
selon le groupe ethnique des individus**

ECSVC/GES	Hommes			Femmes			Total par ethnie			TOT
	B	G C	N	B	G C	N	B	G C	N	POP
Gens de Couleur	0	376	530	2	443	743	2	819	1273	2094
Noirs Affranchis	0	50	85	0	49	144	0	99	229	328
Non Indiqué	25	147	2003	14	236	2424	39	383	4427	4849
Petits-Blancs	714	391	4775	743	599	5592	1457	990	10367	12814
<b>Total</b>	<b>739</b>	<b>964</b>	<b>7393</b>	<b>759</b>	<b>1327</b>	<b>8903</b>	<b>1498</b>	<b>2291</b>	<b>16296</b>	<b>20085</b>
en % du total du groupe de sexe et ethnique (colonne)										
Gens de Couleur	0	39	7	0	33	8	0	36	8	10
Noirs Affranchis	0	5	1	0	4	2	0	4	1	2
Non Indiqué	3	15	27	2	18	27	3	17	27	24
Petits-Blancs	97	41	65	98	45	63	97	43	64	64
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
en % du total du groupe ethnique d'après le GES du propriétaire (ligne)										
Gens de Couleur	0	46	42	100	54	58	100	100	100	100
Noirs Affranchis	#####	51	37	#####	49	63	#####	100	100	100
Non Indiqué	64	38	45	36	62	55	100	100	100	100
Petits-Blancs	49	39	46	51	61	54	100	100	100	100
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>58</b>	<b>55</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
en % de la population totale du GES (ligne)										
Gens de Couleur	0	18	25	0	21	35	0	39	61	100
Noirs Affranchis	0	15	26	0	15	44	0	30	70	100
Non Indiqué	1	3	41	0	5	50	1	8	91	100
Petits-Blancs	6	3	37	6	5	44	11	8	81	100
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>81</b>	<b>100</b>
ECSVC/GES	Hommes			Femmes			Total par ethnie			TOT
	B	G C	N	B	G C	N	B	G C	N	POP
GC & NA	0	426	615	2	492	887	2	918	1502	2422
PB & NI	739	538	6778	757	835	8016	1496	1373	14794	17663
<b>Total</b>	<b>739</b>	<b>964</b>	<b>7393</b>	<b>759</b>	<b>1327</b>	<b>8903</b>	<b>1498</b>	<b>2291</b>	<b>16296</b>	<b>20085</b>
en % du total du groupe de sexe et ethnique (colonne)										
GC & NA	0	44	8	0	37	10	0	40	9	12
PB & NI	100	56	92	100	63	90	100	60	91	88
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
en % du total du groupe ethnique d'après le GES du propriétaire (ligne)										
GC & NA	0	46	41	100	54	59	100	100	100	100
PB & NI	49	39	46	51	61	54	100	100	100	100
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>58</b>	<b>55</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
en % de la population totale du GES (ligne)										
GC & NA	0	18	25	0	20	37	0	38	62	100
PB & NI	4	3	38	4	5	45	8	8	84	100
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>81</b>	<b>100</b>

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»



**TABLEAU N° 33**

**Répartition de la population  
d'après le GES des propriétaires et le sexe des individus**

ECSVC/GES	Hommes			Femmes			Tot par sexe		TOT
	B	G C	N	B	G C	N	H	F	POP
Gens de Couleur	0	376	530	2	443	743	906	1188	2094
Noirs Affranchis	0	50	85	0	49	144	135	193	328
Non Indiqué	25	147	2003	14	236	2424	2175	2674	4849
Petits-Blancs	714	391	4775	743	599	5592	5880	6934	12814
<b>Total</b>	<b>739</b>	<b>964</b>	<b>7393</b>	<b>759</b>	<b>1327</b>	<b>8903</b>	<b>9096</b>	<b>10989</b>	<b>20085</b>
en % du total du groupe de sexe et ethnique (colonne)									
Gens de Couleur	0	39	7	0	33	8	10	11	10
Noirs Affranchis	0	5	1	0	4	2	1	2	2
Non Indiqué	3	15	27	2	18	27	24	24	24
Petits-Blancs	97	41	65	98	45	63	65	63	64
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
en % du total du groupe de sexe (ligne)									
Gens de Couleur	0	42	58	0	37	63	100	100	
Noirs Affranchis	0	37	63	0	25	75	100	100	
Non Indiqué	1	7	92	1	9	91	100	100	
Petits-Blancs	12	7	81	11	9	81	100	100	
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>81</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>81</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
en % de la population totale du GES (ligne)									
Gens de Couleur	0	18	25	0	21	35	43	57	100
Noirs Affranchis	0	15	26	0	15	44	41	59	100
Non Indiqué	1	3	41	0	5	50	45	55	100
Petits-Blancs	6	3	37	6	5	44	46	54	100
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>55</b>	<b>100</b>
ECSVC/GES	Hommes			Femmes			Tot par sexe		TOT
	B	G C	N	B	G C	N	H	F	POP
GC & NA	0	426	615	2	492	887	1041	1381	2422
PB & NI	739	538	6778	757	835	8016	8055	9608	17663
<b>Total</b>	<b>739</b>	<b>964</b>	<b>7393</b>	<b>759</b>	<b>1327</b>	<b>8903</b>	<b>9096</b>	<b>10989</b>	<b>20085</b>
en % du total du groupe de sexe et ethnique (colonne)									
GC & NA	0	44	8	0	37	10	11	13	12
PB & NI	100	56	92	100	63	90	89	87	88
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
en % du total du groupe de sexe (ligne)									
GC & NA	0	41	59	0	36	64	100	100	
PB & NI	9	7	84	8	9	83	100	100	
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>81</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>81</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
en % de la population totale du GES (ligne)									
GC & NA	0	18	25	0	20	37	43	57	100
PB & NI	4	3	38	4	5	45	46	54	100
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>55</b>	<b>100</b>

Source: «Etat Nominatif des Citoyens...»

Dans la population totale des groupes ethniques respectifs, elles représentent 51% des Blancs, 58% des «Gens de couleur» et 55% de la population noire. Cette représentation majoritaire se retrouve au sein de la population des différentes communes-sièges et de l'ESCV, pour la part des femmes de chaque groupe ethnique ainsi que pour l'ensemble des femmes.

A ce stade de notre propos, nous pouvons, au vu de tout ce qui précède, résumer l'état d'avancement de l'installation des petites habitations et tenter de dégager quelques caractéristiques de la situation démographique dans la région en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui marque aussi le milieu de la période esclavagiste de l'histoire des Grands-Fonds.

La première caractéristique qu'on peut relever dans cette zone géographique est la multitude des habitations. Par delà leur petite dimension (qu'ont montré les tableaux de répartition selon la taille ou les proportions des cultivateurs notamment), et leurs spécialisations agricoles, rien que le nombre de ces habitations constitue en soi, un fait dominant qui vient singulariser un peu plus la région par rapport à l'espace sucrier.

Si par ailleurs, on tient compte du fait que ces habitations ne sont pas seulement des unités techniques de production, mais aussi les espaces de l'essentiel de la vie sociale comme les exploitations agricoles actuelles de la région, on est tenté de retenir que le paysage contemporain des Grands-Fonds, avec sa multitude de sections et lieux-dits avait déjà pris sa configuration dès cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Des trois groupes ethniques qui ont fourni la classe des habitants ayant conduit le processus de mise en valeur, nous avons pu constater l'hégémonie des petits-Blancs dans la répartition, d'une part des habitations et partant de la surface agricole utile, et de l'autre, des forces de travail disponibles. Cette hégémonie à laquelle n'échappe aucun des cinq ECSVC, trouve son origine dans les moyens financiers relativement plus considérables dont ce GES a pu disposer —étant donné ses relations avec les autres habitants Blancs dans la colonie—, et sans doute aussi dans ce qu'on peut appeler son antériorité dont témoignent entre autre, les dénombrements de 1671.

La seule exception qu'a pu souffrir cette suprématie des petits-Blancs aura été la proportion relativement faible des personnes dites de couleur sur leurs habitations ; au plan ethnographique, c'est précisément, le principal champ où se singularise le GES des «Gens de couleur».

De la répartition des habitations et de la population à travers les différentes communes-sièges, nous avons relevé :

— la suprématie de Sainte-Anne, tant pour le nombre de ses habitations que pour le volume de sa population, grâce non seulement à l'importance des petits-Blancs, mais aussi à la part non négligeable des «Gens de couleur» dans cet ECSVC ;

— l'importance de Morne-à-l'Eau, dont la mise en valeur sans doute la plus tardive, semble avoir favorisé l'installation des habitants «Gens de couleur» et Noirs affranchis ;

— la situation assez particulière du Gosier, un des tous premiers quartiers de la Grande-Terre, qui présente paradoxalement, le territoire le plus important dans la zone géographique et le plus faible nombre d'habitations de petits-Blancs. Cette apparente contradiction que lève d'ailleurs le volume de la population sur ces habitations et plus généralement dans l'ensemble de l'ECSVC, s'explique par l'importance des concessions qui ont favorisé dans cette commune, les habitations de grandes dimensions; pour preuve, on peut préciser que des quarante habitations qui présentent dans la région plus de soixante-quinze individus, le Gosier en abrite seize dont onze ont une population supérieure à cent personnes.

S'agissant de la structure de la population :

— selon les groupes d'âge, nous avons vu que les adultes (plus de vingt-et-un ans) constituaient plus de la moitié de la population et les enfants le tiers, sauf sur les habitations de «Gens de couleur» où ces derniers sont dans des proportions plus importantes ; ce que nous avons expliqué par des conditions de vie certainement meilleures qui ont pu encourager la natalité et/ou réduire la mortalité infantile.

— Selon les groupes ethniques, nous avons relevé l'écrasante majorité des Noirs quelque soit l'ECSVC considéré d'une part, le caractère minoritaire (qu'on ne saurait attribuer au contexte révolutionnaire) des Blancs dont le Moule fournit les plus fortes proportions et la place intermédiaire des «Gens de couleur» particulièrement nombreux à Morne-à-l'Eau d'autre part.

— Selon le sexe, c'est la prédominance des femmes qui a été constaté aussi bien au niveau des différentes catégories d'habitations, des différents groupes ethniques que des communes-sièges respectives.

— Selon les professions, l'observation principale est la part relativement importante des cultivateurs dans la population totale de la région et particulièrement sur les habitations de petits-Blancs. Toutefois, compte tenu de la morphologie des sols et plus généralement de la topographie de la région ainsi que du caractère rudimentaire des équipements, la moyenne de cultivateurs par habitation est loin d'être considérable.

Certes, on peut admettre que la culture du cacao et du café, principales spéculations pratiquées sur ces habitations n'exigeait pas une main d'œuvre importante. Cependant, comme le montrent de nombreux documents du XVIII<sup>e</sup> siècle que nous avons évoqués plus haut et des actes hypothécaires de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, rarement la majorité de la surface agricole utile des terres des habitations a été défrichée et exploitée. De plus, le reflux de ces deux spéculations que l'on observe

dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle ne provoque pas chez les habitants petits-Blancs (qu'on ne saurait tenir pour des auto-producteurs) l'orientation vers de nouveaux produits, notamment le développement des vivres (fruits, légumes et denrées maraîchères) pour le marché local. C'est là, un ensemble de faits qui font penser que sur la plupart de ces habitations secondaires, la main d'œuvre ne devait pas être abondante.

Si en outre, on tient compte du fait que les onze mille quatorze cultivateurs dénombrés ainsi que les 88% de la population de la région sont tous des esclaves, l'insuffisance de la main d'œuvre prend une toute autre signification. Car, par delà ce qu'ont pu être parfois les «aménagements» des rapports sociaux sur ces habitations, nous avons, comme les Classiques anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelque difficulté à retenir que la condition servile du producteur direct soit la plus favorable à la productivité de la force de travail. Les témoignages que nous avons recueillis au cours de nos enquêtes sur les représentations des populations vis à vis du travail hétéroproducteur nous confortent dans ce point de vue.

Quoiqu'il en soit, au regard des blocages que révèlent les statistiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle, ce recours à la main d'œuvre servile nous semble avoir fait faire aux habitants, petits-Blancs surtout, l'économie des innovations technologiques qu'exigeait la mise en valeur durable des terres morneuses des Grands-Fonds. Il a ainsi constitué un obstacle majeur à un développement économique de la région, fondé à long terme sur l'agriculture.

L'autre constatation que nous avons faite à partir des tableaux de répartition selon les professions, concerne les proportions des habitants —producteurs indirects et non producteurs. A ce sujet, par delà leur faible effectif qui témoigne de manière générale du caractère esclavagiste de ces unités de production, nous avons noté des différences très significatives entre les habitations de petits-Blancs d'une part et celles des «Gens de couleur» et Noirs affranchis de l'autre. En effet, contrairement aux petits-Blancs qui semblent avoir généralement reproduit le modèle judéo-chrétien de la cellule familiale organisée dans l'espace de résidence autour d'un segment nucléaire de taille réduite, les «Gens de couleur» et les Noirs ont plutôt développé une structure de taille généralement plus importante qui semble mieux correspondre au modèle lignager. Sans exclure que des contraintes économiques aient pu favoriser cette alternative chez ces derniers groupes, il reste qu'ils ont, d'un point de vue ethnologique, ainsi élaboré dès cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les fondements de leur culture.

Babatoundé LAWSON-BODY  
Saint-François, Mai 1989